

28-03-76 00107 1-905 001  
BIBLIOTHEQUE NATIONALE  
OU DU AFEC  
RECEPTION DES PERIODIQUES  
1700 RUE ST DENIS MTL QUE  
DEPT. Q-745136

## L'unité de l'opposition Ce que Fabien Roy a voulu dire

par Jacques Guay

QUEBEC - M. Fabien Roy n'a jamais voulu dire que c'est autour du Parti québécois que devrait se réaliser l'unification des forces de l'Opposition, contrairement à ce qu'affirmait, hier, une dépêche de la P.C.

M. Roy a expliqué au JOUR, qu'il a plutôt invité les militants péquistes et certaines organisations de comté du P.Q. à rejoindre un regroupement des forces d'Opposition dans les comtés où le Parti québécois n'est pas assez fort pour battre le député libéral.

Le député créditiste de Beauce-Sud préconise un regroupement en trois étapes. Dans un premier temps il y aurait rencontre de personnalités de l'Opposition sur le plan national et mise au point d'une plate-forme commune. Dans un second temps la même démarche serait suivie au niveau des comtés et enfin il y

aurait élaboration d'une stratégie électorale.

Déjà l'un de ses organisateurs, M. Jean-Marie Breton, président de l'exécutif du Ralliement créditiste pour les comtés de la rive-Sud de Québec, a créé un comité d'action politique qui compterait, présentement, une vingtaine de cellules de comtés et qui vise à réaliser ce regroupement.

Enfin M. Roy reproche au P.Q. d'avoir un programme trop montréalais et ne tenant pas assez compte du désir du milieu rural de garder ses institutions particulièrement menacées sur le plan municipal et scolaire par les fusions et les regroupements.

Mais au ministre des Affaires municipales, M. Goldbloom, qui faisait allusion, en Chambre, au fait qu'il "devient de plus en plus Québécois ces jours-ci", M. Roy a rétorqué: "Je suis du Québec et je n'en ai pas honte."

## La CEQ refuse de destituer Guy Chevrette

par Paule Beaugrand-Champagne

Le conseil général de la CEQ a refusé hier de destituer son premier vice-président, Guy Chevrette, comme le proposait une motion déposée en mai par le syndicat des enseignants des Vieilles-Forges (Mauricie). La motion a été facilement battue par 82 voix contre 24 et 5 abstentions, hier après-midi, après un débat pénible par instants lors duquel deux factions de la centrale se sont affrontées.



La destitution de Guy Chevrette avait été demandée à cause de l'appui officiel qu'il a donné aux recommandations de la commission Cléche dont

il était membre. Cet appui, ont dit ses adversaires, portait préjudice à la centrale syndicale; il n'aurait jamais dû accepter des recommandations comme celle de la présomption de culpabilité à l'endroit des leaders syndicaux et des travailleurs de la construction.

M. Chevrette, selon ses propres termes, y est allé "de plein front" dans sa défense. Il s'en est pris à ceux qui se "gargarisent du droit au travail", mais qui rejettent toute mesure l'assurant et a rappelé que Louis Laberge et Marcel Pépin avaient été les premiers à dire qu'il n'y avait pas de solution syndicale au problème du pourrissement de certains syndicats.

Il a vigoureusement rejeté certaines rumeurs voulant qu'il ait un emploi assuré au ministère du Travail et les accusations voulant qu'il ait été "acheté": "J'ai l'intention de rester dans le syndicalisme enseignant. J'ai encore des choses à y changer, notamment à la CEQ et vous allez m'avoir dans les jambes encore un bon bout de temps!" Il s'en est pris aussi à certains penseurs de gauche: "La base est tannée de vous regarder aller pelleter des nuages".

Après le vote, M. Chevrette a annoncé qu'il allait travailler à des plans d'action "qui collent mieux aux réalités quotidiennes des membres"; il a aussi annoncé que le 30 juin, il fera une déclaration au sujet de son poste de vice-président. On lui demandait en effet s'il le conserverait.

Autres informations, page 3

## Solidarité ouvrière: Des délégués de 20 pays à Montréal

La Conférence internationale de Solidarité ouvrière (C.I.S.O.) s'est ouverte hier soir au CEGEP Maisonneuve, avec 44 délégués syndicaux représentant 27 organisations de 20 pays qui se sont joints aux délégations régionales québécoises. La dernière réunion de la C.I.S.O. a eu lieu en avril 1973 dans la capitale chilienne. Durant l'ouverture de la plénière hier, les participants ont entendu les discours des présidents de la CSN et de la CEQ ainsi que ceux des délégués latino-américains, arabes et africains. Par ailleurs, le secrétaire de la C.I.S.O., M. Robert Quévillon, a pris la parole au nom du comité exécutif de la Conférence internationale de solidarité ouvrière. Toutes les plénières seront présidées par M. Michel Chartrand. Le français, l'espagnol, l'anglais et l'arabe sont les quatre langues de travail de la conférence et toutes les plénières seront couvertes par un service de traduction simultanée. Ce matin, les délégués se répartissent dans une vingtaine d'ateliers pour étudier l'impérialisme au Québec à partir des portraits de la domination dans chacune des régions et dans le Québec dans son ensemble. On trouvera en page 8 les interviews données au JOUR par des délégués d'Amérique latine et du monde arabe.

## Charogne: "Canada Approved" aussi!

### Les services d'inspection laissent gravement à désirer à Montréal

par Pierre Tanguay

Les Québécois ont mangé de la charogne "Canada Approved" et le service d'inspection des viandes et des aliments de la Communauté urbaine de Montréal (CUM) laisse beaucoup à désirer pour ne pas dire plus.

C'est du moins la conclusion que l'on peut tirer après cette première journée de la deuxième partie des audiences publiques de la commission d'enquête sur le crime organisé (CECO) portant cette fois sur les inspecteurs des viandes.

Les témoignages d'employés des gouvernements d'Ottawa, de Québec et de Montréal ont tous concordé. La loi actuelle tant au point de vue du contrôle des viandes qu'à celui de la répression des fraudeurs est pleine de failles et laisse place à la fraude.

Les descriptions de détournements de loi continuent d'ailleurs d'abasourdir quotidiennement tous les observateurs qui devraient pourtant s'y être habitués. On a apposé des fausses estampes marquées "Canada Approved" sur de la charogne que l'on a vendue au Québec. A Montréal, une compagnie prise avec 8,000 ou 9,000 livres de viande de cheval putréfiée est condamnée à \$200.

Rien de moins.

Nos informations, page 3



## Un sceau facile à falsifier

Le classificateur fédéral, M. René Laflamme montre un "marteau-estampe" du type de ceux dont se servent les inspecteurs fédéraux pour marquer la viande approuvée. Les fraudeurs ont vite appris comment on peut fabriquer soi-même sa petite estampe maison...

## Reggio et Corvin fermés

(Le Jour) L'audition de requête en injonction déposée, hier, par la firme Reggio Foods, a été reportée à mercredi prochain. Cette demande d'injonction de la Reggio est survenue après que le Service de santé de la Communauté urbaine de Montréal ait fait procéder à la fermeture de cet établissement. Le Service de santé a d'ailleurs fait la même chose pour la firme Corvin Quality Meat. Ces deux entreprises ont été fermées en raison des déclarations faites à l'enquête sur le crime organisé. Dans sa demande d'injonction, pour contrer cette fermeture, la Reggio allègue que rien dans les propos tenus devant cette commission d'enquête ne prouve que les aliments produits en cet établissement le sont en contravention des normes d'hygiène prévues.

## éditorial

### Presse électronique et relations de travail

par Laurent Laplante  
page 10

## le labyrinthe

### Un nouveau droit à conquérir

En matière de logement et d'habitation, les citoyens perçoivent peu la dimension juridique des problèmes.

Les chercheurs de la Commission des services juridiques, laquelle publiait récemment les résultats d'une étude intitulée "les mains de la loi...", concluent que: "si l'on fait la moyenne de ces solutions pour en avoir une vision globale, l'on constate que le taux d'utilisation d'un service juridique se situe alors parmi les taux moyens, mais presque à la frontière des taux faibles..."

L'étude a permis de mettre en évidence un nouveau droit à conquérir: le droit à un environnement salubre et sans danger.

Voir en page 2, "Un nouveau droit à conquérir..."



## Mme Gandhi pourrait être destituée

Est-ce la fin de la carrière politique de Mme Indira Gandhi? Les fraudes qu'on tribunal lui reprochent peuvent en effet lui coûter son poste de premier ministre et même lui valoir une interdiction de six ans de toute fonction publique. Mme Gandhi a décidé d'attendre le verdict d'un tribunal d'appel avant de prendre toute décision.

nos informations, page 7

## document

### Commission d'enquête et politique

par Pierre Tanguay  
page 11

### United Aircraft 522e jour

Aucun développement: le syndicat attendait toujours hier un appel du ministre du Travail, M. Jean Cournoyer, occupé à la commission parlementaire sur le rapport Cléche, avec la FTQ. Le comité chargé de recenser les grévistes est paralysé. La compagnie ne reprendrait, dans les 15 jours ouvrables prévus au rapport Laporte, que 125 grévistes. Une délégation syndicale française de "Force ouvrière" a apporté hier un appui financier et moral aux syndiqués.

Profitez de  
l'offre du  
JOUR!  
Publiez vos  
petites  
annonces  
GRATIS!

Notre coupon réponse  
en page 14

# les régions

## Woolworth fuit le syndicalisme et le Saguenay-Lac-Saint-Jean

CHICOUTIMI (PC) — Selon "Le Quotidien", la société F.W. Woolworth aurait l'intention de vendre ses trois magasins de la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean.

confiée aux Immeubles Desbiens Inc., de Chicoutimi. Un porte-parole de Plaza d'Alma Ltée a même confirmé que la compagnie avait approché des hommes d'affaires pour vendre le magasin de cette ville.

sales de Chicoutimi et d'Alma, Woolworth se départirait de ses intérêts à Jonquière, ajoute "Le Quotidien". Selon un porte-parole de la Confédération des syndicats nationaux, qui n'est pas identifié dans la dépêche, la décision de Woolworth de se retirer du

Saguenay-Lac-Saint-Jean résulterait de la syndicalisation de ses 85 employés de Chicoutimi, au mois d'août 1974. En janvier dernier, la compagnie a décrété un lock-out, qui se poursuit depuis ce temps.

porte-parole de la CSN, de constater que le droit à la syndicalisation n'existe pas avec la compagnie Woolworth. "Cette compagnie multinationale est prête à tout pour empêcher un syndicat de pénétrer à l'intérieur de l'un de ses magasins".

## Gros-Cacouna: la parole de Bourassa ne semble pas valoir cher à Ottawa

QUEBEC (J.G.) — Le premier ministre a appris, mercredi, avec surprise de l'un de ses députés que le ministre fédéral de la Santé, Marc Lalonde, mettait en doute sa parole concernant Gros-Cacouna.

Le communiqué du 8 avril portait le titre suivant: "Québec accorde son appui au projet de port de Gros-Cacouna". Il faisait état d'une rencontre entre MM. GUY Saint-Pierre et Marchand.

"Il a été convenu que les deux gouvernements, verraient à compléter, en collaboration technique et financière, les rapports actuels et à étudier notamment les coûts d'installation et la possibilité d'une

participation gouvernementale à la propriété de ces installations portuaires" annonçait-on en précisant que le gouvernement québécois appuyait le projet de la compagnie Havre-Champlain.

Hier encore M. Saint-Pierre, répondant au chef de l'Opposition, a expliqué que ce projet est le plus sérieux que le gouvernement ait pour stimuler la croissance économique de la région.

### bref

#### On est peu satisfait de la CUQ

QUEBEC (PC) — La majorité des conseillers municipaux de la région de Québec sont insatisfaits du rôle joué par la Communauté urbaine de Québec, mais ils croient en la nécessité d'un tel organisme.

C'est ce qui ressort d'un sondage effectué par le quotidien Le Soleil auprès de 74 des 120 conseillers des municipalités membres de l'organisme supra-municipal.

Les conseillers rejoints se sont dits insatisfaits de la CUQ dans une proportion de 73 pour cent, tandis que seulement 17,5 pour cent ont exprimé leur satisfaction.

Par ailleurs, 38 pour cent des répondants se sont prononcés en faveur du maintien de l'organisme, 20 pour cent pour son rem-

placement et 32,5 pour cent pour son abolition. Sept conseillers, soit 9,5 pour cent, ont refusé de répondre au questionnaire.

Le sondage révèle également que les conseillers ont de la difficulté à définir le mandat précis qui devrait être confié à la Communauté urbaine.

#### Un autobus scolaire dévale un ravin

SAINT-EDOUARD (PC) — Un autobus scolaire provenant de Grand-Mère et qui se dirigeait vers le Jardin Zoologique de Saint-Edouard, dans le comté de Maskinongé, a plongé dans un ravin mercredi avant-midi dans cette région, pour causer des blessures à une trentaine d'enfants.

L'autobus aurait eu des difficultés de freinage sur la route en provenance de Sainte-Angèle-de-Prémont, et dans une pente ac-

centuée, le conducteur n'a pu faire autre chose que de laisser aller le véhicule qui coupait la route conduisant à Saint-Edouard pour s'écraser à 280 pieds plus loin dans un ravin d'une centaine de pieds.

Le véhicule appartenait à la compagnie Germain de Shawinigan, et 51 enfants, deux professeurs, de l'école secondaire Saint-Jean-Baptiste de Grand-Mère étaient à bord lors de l'accident.

Des ambulances se sont rendues sur les lieux pour transporter les blessés à l'hôpital Comtois de Louiseville. Tous les enfants ont également été conduits à l'hôpital pour des examens.

A l'hôpital, 33 enfants ont été gardés sous surveillance. De ce nombre, huit sont sous les soins intensifs, et cinq autres ont été hospitalisés. La plupart ont subi des chocs nerveux. Certains ont subi

des fractures et coupures profondes ou superficielles. Cependant aucun enfant n'a été gravement blessé.

#### Deux ex-policiers condamnés

SEPT ILES (PC) — Deux ex-policiers de Sept-Iles, Brian Foley, 26 ans, et Georges Mongrain, 31 ans, ont été condamnés à six ans de pénitencier chacun relativement à des vols avec effraction commis dans des établissements commerciaux de cette ville, l'automne dernier.

Les deux prévenus ont été reconnus coupables à l'issue de leur procès, cette semaine, devant le juge Yvon Mercier, de la Cour des sessions de la paix de Sept-Iles.

Treize chefs d'accusation pesaient contre Mongrain et trois contre Foley, mais la couronne n'a procédé que sous deux chefs d'accusation dans chaque cas.

Le procès sous les autres chefs a été remis pro forma au 14 juillet.

# le labyrinthe

## Un nouveau droit à conquérir

par Alain Duhamel

L'équipe de recherche de la Commission des services juridiques a proposé quatre problèmes en matière d'habitation et de logement à 296 répondants: un litige propriétaire-locataire au sujet de la plomberie; l'achat d'une maison après une première visite des lieux; une éviction illégale avec saisie des meubles et biens de la famille et la présence d'une maison abandonnée et dangereuse dans le voisinage.

Moins du quart des répondants ont envisagé une solution juridique à ces problèmes. Cependant, un tiers ou presque des répondants entrevoient une intervention juridique à l'achat d'une maison, qui nécessite généralement un contrat notarié, ou dans les cas d'éviction illégale et de saisie des biens.

Moins du quart des répondants percevaient la dimension juridique du litige entre un propriétaire et un locataire au sujet des réparations à effectuer à la plomberie. "Il est vrai qu'avant la réforme de la loi provinciale sur le louage des choses — et le questionnaire de la recherche a été soumis aux répondants avant cette réforme — les obligations du propriétaire étaient loin d'être clairement définies dans la loi". Il faudrait reposer la question aujourd'hui.

"Dans le dernier problème, celui d'une maison abandonnée devenue dangereuse pour l'environnement, quelques exceptions seulement y ont vu l'occasion d'une intervention juridique. L'amélioration de l'environnement et la défense de la qualité de la vie sont des concepts nouveaux dans notre société, c'est pourquoi ces résultats n'étonnent guère; nous sommes d'ailleurs loin d'être sûrs, écrivent les chercheurs de la Commission des servi-

ces juridiques, que beaucoup plus d'avocats y auraient vu l'occasion d'un "test-case" dans une perspective plus nouvelle de droit social pour l'amélioration des quartiers défavorisés".

Le fait est intéressant, car dans toutes les villes et dans tous les quartiers défavorisés, des incendies détruisent des maisons et obligent les locataires à se loger ailleurs.

Que survient-il après un incendie? Il faut compter plusieurs jours, en général, avant qu'une équipe de démolisseurs achève ce que l'incendie a commencé. Et si la compagnie d'assurance met du temps à indemniser le propriétaire, le plus qu'il faut espérer dans les circonstances, c'est que la municipalité forcera le propriétaire à barricader les ouvertures et à entourer le lieu d'une clôture.

"Des réponses à cette question, un consensus se dégage: la responsabilité de la maison incombe aux autorités municipales. Il faut donc prévenir ces autorités, c'est-à-dire le maire, les échevins, les conseillers ou les services municipaux comme la police, les pompiers, le service de protection civile, le bureau de santé ou d'hygiène, etc... L'on reconnaît que la ville doit d'abord rechercher le propriétaire, qui est le premier responsable, et qu'elle peut être obligée elle-même d'engager une action judiciaire, ce qui demande du temps".

Ce problème, qui a mis en relief un nouveau droit à conquérir, souligne aussi, comme tous les autres problèmes soulevés dans cette étude extrêmement intéressante (dont nous reparlerons dans de prochains Labyrinthes), de graves lacunes d'information des citoyens.

## Un autre droit à conquérir

Depuis une dizaine d'années, un citoyen de McMasterville tente de faire détruire un dossier judiciaire sur son compte, ouvert à l'occasion d'une arrestation pour laquelle le tribunal a reconnu son innocence.

L'existence de ce dossier a attiré à ladite personne plusieurs autres visites des policiers à chaque fois que des incidents louches se sont produits dans son entourage et l'a, selon toute probabilité, privé de certaines occasions d'emploi.

La Gendarmerie royale du Canada et la Sûreté provinciale du Québec ont reconnu l'existence de ce dossier. Selon une lettre de son député, qui avait exigé et obtenu des précisions du ministère fédéral de la Justice, le dossier ne contiendrait que les empreintes digitales, la photographie et l'histoire de cette arrestation pour conduite dangereuse (excès de vitesse).

On lui conseillait alors de retourner à la SQ afin de persuader cette force policière de détruire son dossier. A la

SQ, on lui aurait signifié que la destruction d'un dossier dépendait essentiellement du ministre fédéral de la Justice. Le citoyen en question tourne en rond depuis.

Des milliers d'autres personnes sont fichées dans les dossiers de la police. Quiconque aspire à un poste important, sous le rapport de la sécurité, à la fonction publique fédérale, fait l'objet d'une enquête. Les manifestants vus trop souvent à l'occasion de rassemblements populaires sont aussi connus. Des grévistes par trop tapageurs, comme ceux de la United Aircraft, sont connus...

Que découvrirait-on dans les dossiers de la police si les citoyens avaient le droit de voir ce que l'on dit à leur sujet?

La police s'inspire parfois des dossiers de crédit et des dossiers d'assurance. Le citoyen n'a pas le droit d'examiner ce que ces compagnies ont fiché sur lui... Un nouveau droit à conquérir.

### LIVRAISON QUOTIDIENNE PAR CAMELOT MOTORISÉ

Le nouveau service vous permet de recevoir votre quotidien favori tous les matins avant 7h00. De plus, vous n'êtes pas importunés par la perception puisque cet abonnement est payable à l'avance!

Ce service est établi dans les villes suivantes:

TROIS-RIVIERES - N.D.G. - WESTMOUNT - HAMPSTEAD - SNOWDON - COTE-DES-NEIGES - OUTREMONT - VILLE ST-LAURENT - CARTIERVILLE - NOUVEAU-BORDEAUX - BROSSARD - GREENFIELD PARK - ST-LAMBERT -

#### CA VOUS INTERESSE?

Donc, remplissez le coupon ci-dessous, accompagné du chèque ou mandat au montant requis, soit:

\$18 pour 3 mois . . . . . \$36 pour 6 mois . . . . . \$72 pour 12 mois . . . . .

NOM: . . . . .

ADRESSE: . . . . .

VILLE: . . . . . TEL: . . . . .

# LE JOUR

387 boul. Lebeau, V. St-Laurent  
331-8961

## au jour le jour

AILLEURS AU QUEBEC  
Lévis: Congrès fédéral de la Fédération Nationale des Enseignants québécois (CSN), au Motel du Rond-Point.

Québec: o Assemblée plénière du Conseil supérieur de l'Éducation, de 9h à 22h, au Manoir du Lac Delage.

• Séance d'étude sur le document Le zonage intégré du territoire québécois: une urgence, à 14h, organisé par l'Ordre des Ingénieurs forestiers du Québec, à la Faculté de Foresterie et de Géodésie de l'Université Laval.

• Congrès de la Conférence des organismes régionaux de loisirs du Québec, au Holiday Inn, 395, rue De La Couronne.

Repentigny: Soirée sociale en l'honneur de M. Jean-Marie Cossette, président de la Société Saint-Jean-Baptiste, à 19h, au Centre Olympia, 80, boul. Brien.

Saguenay: Ouverture officielle de la Fête du Saguenay, à 19h30, à l'hôtel de ville de Bagotville (centenaire du village de Bagotville).



## Campagne de souscription populaire L'évêque de Saint-Jérôme investit dans Tricofil

Mgr Bernard Hubert (au centre), l'évêque du diocèse de Saint-Jérôme, a investi personnellement dans la Société populaire Tricofil, l'ex-Régent Knitting, que sont en train de ressusciter les membres du syndicat des travailleurs du textile (FTQ) dont le président est M. Paul-André Boucher (à gauche sur notre photo alors qu'à droite, on voit M. Lucien Beaulne, "premier homme" (cadre élu) au département de la teneurie. Mgr Hubert a décidé d'investir dans le projet au terme d'une rencontre qui s'est déroulée, dans

une atmosphère chaleureuse, lundi, à l'évêché. Plusieurs employés de Tricofil étaient allés rencontrer leur évêque, qui n'a jamais caché ses sympathies pour le mouvement ouvrier. Il s'est dit enthousiasmé par l'expérience vécue à la grande filature. Rappelons que les ouvriers de Tricofil ont lancé une vaste campagne de souscription en vue de recueillir auprès du public quelque \$100.000 en capital-actions. LE JOUR s'associera bientôt à cette campagne en publiant régulièrement, dans ses pages, des nouvelles à ce sujet.

### Le JOUR

LE JOUR est publié par la société SODEP INC. qui a son bureau principal au 387 Lebeau, Ville Saint-Laurent, Montréal 379. Lithographié par Journal Offset Inc., 254 Benjamin-Hudon, à Ville Saint-Laurent.

La Presse Canadienne et l'Agence France Presse sont autorisées à publier les informations du JOUR. Abonnement: édition quotidienne, livrée à domicile par porteur: \$1.50 par semaine; par la poste: \$60.00 par année \$32. par six mois et \$18.00 par trois mois. Édition du samedi: \$15.00. Tarif de l'abonnement servi par la poste aérienne sur demande. Courrier de deuxième classe: enregistrement numéro 3299. Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec.

TELEPHONE: 331-8961 (lignes groupées)

Rédacteur en chef: Yves Michaud

Rédacteur en chef adjoint: Laurent Laplante

Editorialistes: Yves Michaud, Laurent Laplante, Jacques Parizeau

Chef de pupitre: Roch Côté; adjoints: Jean-Noël Bilodeau, Henri Jalbert,

Politique: Jacques Guay, Evelyn Dumas, Gil Courtemanche, Maurice Giroux, Jean Charrier, Pierre Sormany, Jacques Keable, Antoine K. Char.

Informations générales: Paule Beaugrand-Champagne, Alain Duhamel, Louis Fournier, Pierre Tanguay et Gisèle Tremblay.

Culture populaire: Alain Pontaut, Jean-Marc Desjardins, Jean-Pierre Tadros, Bruno Dostie, Christian Nobert, Kathleen Francoeur.

Photographie: Antoine Désilets, Claire Beaugrand-Champagne, Pierre Boisclair.

Caricature: Berthio

### ADMINISTRATION

Président du conseil d'administration: Jacques Parizeau

Contrôleur: Jean-Pierre Nepveu

Comptable: Ginette Roy

Assistante comptable: Johanne Marier

Tirage: Michel Gagné Roland Legault

Publicité: Directeur, publicité locale et nationale: Marcel Pinsonnault Représentants: Jacqueline Avril, Jean-Normand Senay, Robert Pépin, Armand Lavigne, Francine Tremblay. Carrières: Suzanne Asselin, Margot Reddy. Petites annonces et avis légaux: Hélène Lespérance

# A l'enquête sur le crime organisé Le sceau "Canada Approved" n'est plus une garantie

par Pierre Tanguay  
Les audiences publiques de la commission d'enquête sur le crime organisé (CECO) auront vu hier la fin d'un mythe, celui de la garantie à toute épreuve du sceau "Canada Approved" et un triste portrait, celui du service d'hygiène de la Communauté urbaine de Montréal (CUM).

Après le récent scandale qui a miné la confiance des consommateurs dans la qualité des produits marqués "Québec approuvé", c'est maintenant au tour du dernier bastion de la qualité des viandes, le sceau fédéral, d'en prendre un sérieux coup avec les révélations choc faites hier devant la CECO par deux employés gouvernementaux, un classificateur de carcasses du ministère fédéral de l'Agriculture et un inspecteur des viandes du ministère québécois.

Ainsi il a été clairement démontré que des abatteurs peu scrupuleux ont utilisé frauduleusement le sceau fédéral ou encore en ont fabriqué des faux. Ces révélations ont ceci de particulier, le Canada tout entier peut être victime de fraudes semblables.

Cette fraude a servi à mettre sur le marché de la viande de troisième ordre qu'on faisait passer pour du boeuf de première catégorie A-1 et a permis à des abatteurs de vendre en toute quiétude de la charogne à des bouchers qui n'y ont vu que du feu.

Le classificateur fédéral, M. René Laflamme, a affirmé que rien dans la législation actuelle ne prévient l'utilisation frauduleuse du sceau "Canada Approved".

Les compagnies possédant le sceau "Canada Approved" peuvent en effet se procurer des marteaux et des rouleaux servant à marquer la viande sans prévenir les premiers intéressés, les inspecteurs et les classificateurs, pour ensuite marquer eux-mêmes la viande. On imagine alors ce qui peut se produire, on prend de la viande de basse qualité ou de qualité douteuse, ou identifie comme

de la viande de première qualité que l'on peut vendre beaucoup plus cher sur le marché.

M. Laflamme affirme qu'une seule compagnie a été accusée d'une fraude semblable, elle est d'ailleurs devant les tribunaux. D'autres abatteurs sont allés jusqu'à fabriquer de faux sceaux ou de fausses étiquettes.

Deux propriétaires d'abattoirs de catégorie "B" (cette catégorie n'est pas inspectée et ne peut donc pas offrir de viande portant un sceau d'approbation qui ont reçu la visite d'inspecteur québécois en 74, se sont livrés à une telle pratique. M. Eugène Nadeau de Ste-Marguerite de Beauce-Nord a marqué sa viande pendant un an avec des sceaux qu'il avait lui-même forgé à partir de... poignées de porte. Le plus "drôle" dans cette histoire c'est qu'il a fait des fautes d'orthographe en écrivant le mot anglais "approved" sur ses sceaux. Une fois il a écrit "Canada Approved" et l'autre "Canada Approuvé". M. Nadeau a été poursuivi et a dû payer \$3,000 d'amende et faire un jour de prison.

Il en a été autrement dans le deuxième cas. M. Bruno St-Louis a vendu de la charogne pendant un an, charogne qu'il mettait dans des boîtes portant de fausses étiquettes du ministère de l'Agriculture canadien. Bien que ces étiquettes ne soient pas l'équivalent du sceau, le mot "Canada" semble avoir impressionné favorablement les bouchers qui se sont fait prendre à ce jeu. M. St-Louis a acheté de 72 à 74, au moins 792 animaux morts ou malades qu'il a revendus. Pourtant il n'a eu à subir aucune poursuites en cour.

Un long témoignage de plus de deux heures d'un médecin-vétérinaire, M. Maurice Mercure, surintendant de l'inspection des viandes et des aliments à la CUM, a permis de se faire une idée de l'état déplorable de ce service.

M. Mercure s'est plaint du manque d'effectifs humains à ce service. Il y a

présentement 46 inspecteurs et quatre chefs de groupes qu'il y en avait 49. Avant la préparation du budget de la CUM pour 74, M. Mercure a demandé aux autorités de créer six nouveaux postes. On lui a refusé.

Ce manque d'effectifs cause de graves problèmes surtout que les inspecteurs ont 17,000 établissements sous leur juridiction qu'il leur faut visiter. Ce manque d'effectifs expliquerait aussi que rien n'a été fait

après que des inspecteurs montréalais aient trouvé de la viande "collante et dégagée de fortes odeurs" chez Reggio Food en juillet 74. Rien n'a été fait parce que le rapport des inspecteurs ne s'est jamais rendu jusqu'au bureau du responsable.

Mais le dessert fut la révélation qu'une compagnie opérant à Montréal s'est fait saisir de 8,000 à 9,000 livres de viande de cheval putréfiés qui "commençait à sentir pour écoeurer" d'affirmer M. Mercure. Cette compagnie est accusée de possession illégale de viande chevaline, de possession de viande avariée et de viande non-inspectée. Elle sera condamnée à payer trois amendes totalisant... \$200.

Selon M. Mercure la situation de la charogne à Montréal est "raisonnable" ses services n'ayant eu à tenter que 12 poursuites en deux ans dont quatre seulement pour possession ou vente de charogne.

## Malgré son rejet de certaines parties de chapitres La CEQ se ravise et donne son "accord général" au rapport Cliche

par Paule Beaugrand-Champagne

Le conseil général de la Centrale de l'enseignement du Québec (CEQ) est revenu, dans une certaine mesure, sur la position qu'il avait prise en mai à Sherbrooke au sujet du rapport Cliche. Il a exprimé hier, par un vote majoritaire, son "accord général" sur les orientations énoncées dans 16 des 18 chapitres du rapport. Il émet cependant des réserves face à certaines parties de ces chapitres.

C'est cependant après avoir dénoncé et accusé le gouvernement de

négligence, omission, patronage, collusion avec des bandits ou en général, d'espionnage électronique à des fins politiques et anti-syndicales, de campagne anti-travailleurs et d'illégalité, et après avoir réclamé la démission du ministre Cournoyer, que la centaine de délégués a adopté cette attitude positive face au rapport Cliche.

Dans l'étude qu'il a déposée devant les membres et sur laquelle ils ont voté, le Bureau national (exécutif élargi) a surtout insisté sur le point suivant: "Bien plus que le rapport Cliche, c'est le rapport

## Transport en commun à Montréal Réduction de \$0.08 aux personnes âgées

Les personnes âgées de 65 ans et plus profiteront à compter du 1er août d'une nouvelle réduction du prix du transport en commun à Montréal. De \$0.20, les billets passeront à \$0.12 chacun et 8 pour \$1. Le nouveau tarif s'appliquera à toutes les personnes qui sont âgées de 65 ans, soit environ 137,400 personnes et il sera en vigueur à toutes les heures de la journée.

La nouvelle a été annoncée simultanément hier par le bureau du premier ministre à Québec et par un communiqué émis par le cabinet du président du comité exécutif de la CUM, M. Lawrence Hanigan. Québec s'est engagé à défrayer la moitié du

manque à gagner que provoquera l'adoption de cette mesure, c'est-à-dire, \$880,000.

Cette décision du Comité exécutif de la CUM fait suite à une résolution adoptée lors de la dernière réunion du Conseil, résolution qui demandait à l'exécutif d'étudier la possibilité d'accorder la gratuité complète aux personnes âgées. Plusieurs organisations ont fait campagne pour le principe de la gratuité et ce sont les représentants du RCM au Conseil de la CUM qui se sont fait les porte-paroles de ce mouvement.

M. Hanigan a annoncé que l'exécutif de la CUM recommandera l'adoption du nouveau tarif, lors de la prochaine assemblée du Conseil, le 18 juin.



C'est le président de la CEQ, Yvon Charbonneau, qui a défendu la position du Bureau national.

Fantus que ce gouvernement applique de façon rigoureuse". Le rapport Fantus est ce document secret dévoilé en 1973 qui fait état des recommandations des grandes compagnies canadiennes et américaines au gouvernement du Québec pour l'obtention d'un climat social qui favoriserait leurs investissements.

De l'avis du Bureau national, et la majorité des membres délégués se sont ralliés à ce point de vue, le rapport Cliche contient d'excellentes recommandations qui visent réellement le bien-être et la pro-

tection des droits des travailleurs. Ce qu'il faut dénoncer, ont souligné les dirigeants, c'est l'ensemble des mesures de répression que le gouvernement utilise depuis 1972: loi 19 mettant fin à la grève dans la fonction publique, loi 51 permettant les perquisitions sans mandat, le bill 89 sur les services essentiels "retiré mais l'esprit est encore là", retrait du bill anti-sabotage, utilisation des événements de la baie James pour créer la commission d'enquête sur les libertés syndicales, projet de loi 24 amendement le Code du travail, lois 29 et 30 sur les tutelles et la présomption de culpabilité dans la construction.

### Le bon du rapport

La CEQ estime que la commission Cliche a réalisé un portrait du milieu de la construction qui, "au-delà de son apparente complexité et malgré ses insuffisances, dépeint avec un relief saisissant la triple aliénation et dépossession du travailleur de la construction sous le joug d'un patronat cupide, d'un gouvernement complice et de certaines unions vicieuses".

La centrale syndicale pense qu'un redressement de la situation syndicale est encore possible à la condition que tous les syndicats des centrales unissent leurs efforts. La CEQ déclare à la FTQ-construction cependant qu'elle est bien mal placée pour s'en prendre à la commission Cliche alors qu'elle y a utilisé "la technique de la perte de mémoire" pour protéger des personnalités politiques en place.

Les délégués au conseil général n'ont pas eu le temps d'aborder hier soir deux des quatre blocs de résolutions, mais étant donné qu'ils ont accepté majoritairement les deux premiers, on peut s'attendre à ce qu'en toute logique, ils adoptent aussi les autres le 26 juin lors de leur prochaine rencontre.

Par le troisième bloc de résolutions, ils exigent que la mesure du vote au scrutin secret obligatoire ne soit que temporaire; dénonceront et décideront de combattre la loi 30 pour au moins quatre raisons principales dont la présomption de culpabilité qu'ils rejettent totalement; s'opposent à toute tentative d'étendre la loi 30 à l'ensemble des syndicats; combattront pour abréger le plus possible les tutelles.

Par le quatrième bloc de résolutions, la CEQ s'engagera à travailler de concert avec les autres travailleurs à l'obtention de réformes recommandées comme la sécurité d'emploi, la sécurité physique, la qualification des entrepreneurs et l'abrogation de la loi 201 (qui accorde de larges pouvoirs au ministre du Travail).

### CSN: malhonnête

Le commissaire Guy Chevrette, premier vice-président de la CEQ, n'a pas été tendre envers la CSN et la FTQ. "Nous avons donné à la CSN tout ce qu'elle demandait. En s'opposant à notre rapport, elle a adopté une position de maraudage; j'appelle ça de la malhonnêteté intellectuelle". Quant à la FTQ, elle est inconsciente: "Depuis des années, Louis Laberge annonce qu'il dénoncera la pourriture patronale. Il ne nous en a apporté aucune preuve à la Commission. Nous ne pouvions tout de même pas inventer. Devant la commission Cliche, la FTQ a préféré taire le nom des patrons crapuleux et elle parle maintenant d'une attaque contre le syndicalisme".

"Je trouve très inquietant, a-t-il dit, que la FTQ ait accepté les tutelles après une rencontre avec Bourassa et Cournoyer. Cela devrait nous inquiéter tous et nous forcer à nous demander quel type de négociation a alors pris place, entre eux".

## Maternelles d'accueil à Jérôme-LeRoyer Les enfants devront ensuite fréquenter le secteur français

(par P. B.-C.) — A la commission scolaire Jérôme-LeRoyer dans l'Est de Montréal, les enfants qui dorénavant seront inscrits dans les pré-maternelles et maternelles d'accueil pour immigrants devront ensuite automatiquement fréquenter le secteur français.

C'est la décision qu'ont prise les commissaires mercredi soir; elle prend toute son importance quand on réalise que ce territoire de l'île de Montréal est probablement celui qui reçoit le plus d'immigrants proportionnellement à sa population totale. Cette commission scolaire couvre en effet les villes

de Saint-Léonard et d'Anjou.

### Les tests

A Jérôme-LeRoyer, des tests linguistiques sont administrés à tous les enfants dont les parents demandent l'inscription au secteur anglophone tout en déclarant qu'ils sont de langue maternelle autre qu'anglaise ou qu'ils parlent habituellement une autre langue que l'anglais à la maison.

Face à certaines difficultés à faire administrer ces tests par les fonctionnaires du MEQ, il a été proposé mercredi soir que tous les enfants n'ayant pas passé de tests au 30 juin soient automatiquement

inscrits au secteur français. Le mécanisme d'appel au ministre aurait ensuite joué.

Cette proposition a été rejetée mais seulement grâce au vote prépondérant du président Rafael Iadaluca. Une autre proposition visant à faire subir les tests, en 76-77, à tous les enfants s'inscrivant pour la première fois au secteur anglais indistinctement, a été retirée et sera représentée en octobre prochain.

### Locaux communautaires

Un Comité régional sur l'utilisation communautaire des écoles (CRUCE), porte-parole de

38 associations communautaires Jérôme-LeRoyer, réclamait lors de l'assemblée des commissaires l'utilisation de l'école Eusebe-Gagnon (Pointe-aux-Trembles) à des fins communautaires.

Ce fut refusé par les commissaires qui ont décidé que cette école serait utilisée en septembre pour l'éducation des adultes. Les groupes communautaires en réclamaient l'utilisation parce qu'elle était devenue cette année un entrepôt.

Les groupes n'ont pu gagner aucune autre école pour leurs fins (dont une garderie). Ils ont cependant obtenu une réponse positive à leur deuxième demande: un de leurs représentants siègera sur un comité conjoint avec la commission scolaire pour faire un inventaire des locaux scolaires qui pourraient devenir disponibles. En septembre, après compilation des dernières inscriptions, on avisera face à la demande des groupes communautaires.

## A Montréal on supprimerait le serment à la Reine

par Evelyn Dumas

Le maire et les conseillers municipaux de Montréal n'auront plus à prêter le serment d'allégeance à la reine si Québec modifie la charte de la ville selon le vœu unanime du Conseil.

Au cours de sa séance d'hier après-midi, le Conseil a approuvé un projet d'amendement à la charte qui changerait à l'article 62 la disposition voulant que "nul ne peut exercer les fonctions de maire ou de conseiller avant d'avoir prêté devant le greffier de la Ville le serment d'allégeance à Sa Majesté, ses vérifiés et ses successeurs" pour le remplacer par un

serment d'allégeance "à l'autorité constituée selon la loi".

Le Conseil a aussi étudié une modification touchant la majorité requise pour décider des questions et matières qui lui sont soumises. Le projet de l'équipe Drapeau, à ce chapitre, prévoit que dans la plupart des cas une majorité simple des membres présents suffit. Les exceptions prévoient qu'il faut une majorité simple de tous les membres du Conseil (pas seulement des membres présents) pour renverser le veto du maire et nommer, suspendre ou destituer un directeur de service. Enfin

deux tiers de tous les membres du Conseil pour suspendre ou destituer le vérificateur de la Ville.

Il faudrait une majorité des

## Le service d'urgence est paralysé à l'hôpital Notre-Dame

par Alain Duhamel

"Jusqu'à nouvel ordre" le service d'urgence de l'hôpital Notre-Dame, à Montréal, ne recevra que les cas les plus graves.

Les autres se heurteront à une porte fermée et seront renvoyés à d'autres hôpitaux de la région métropolitaine.

M. Lucien Lacoste, directeur de l'hôpital Notre-Dame, justifie cette initiative par l'affluence des patients conjuguée à une pénurie de personnel infirmier. Une situation qui tend à se répéter de plus en plus fréquemment dans plusieurs hôpitaux de Montréal et d'ailleurs au Québec.

Chaque jour, de 250 à 300 personnes se présentent au service d'urgence alors que, selon M. Lacoste, une vingtaine de cas constituent de réelles urgences. A défaut d'un véritable réseau de cliniques externes, le public confond service d'urgence et service externe.

En février dernier, le ministre des Affaires sociales, M. Claude Forget, invitait les responsables des services de santé à multiplier les initiatives afin de soulager les services d'urgence notamment en mettant sur pied des services de première ligne. La

région de Montréal ne compte qu'une quinzaine de Centres locaux de services communautaires installés ou en voie d'établissement. Les plans du ministère des Affaires sociales prévoient 27 CLSC pour la région métropolitaine mais en reconnaît déjà qu'il en faudra plus.

Par ailleurs, alors que le service d'urgence et les autres services de l'Hôpital Notre-Dame sont remplis "à pleine capacité", la direction a de plus en plus de difficulté à recruter des infirmières.

"La journée où l'on cessera de contourner les CEGEP, déclare M. Lacoste, les choses pourront changer. La demande se chiffre au-delà de 2,500 et on en gradue 500". Au problème du nombre de candidats promus, s'ajoute celui des candidats fraîchement diplômés des écoles et insuffisamment préparés aux dures réalités du métier. "On les a entraînés à travailler de neuf à cinq".

L'automne dernier, le ministre d'état aux Affaires sociales, Madame Lise Bacon, refusait de parler de pénurie d'infirmières mais parlait plutôt de mauvaise répartition du personnel. La réalité dépasserait-elle la fiction?

**DEVALT** LAJEUNESSE DECOR ENR'G  
PEINTURE - TAPISERIE - TAPIS PRELART  
PEINTURE DE LUXE

5,000 motifs de tapisserie 20% d'escompte  
1,800 couleurs de peinture  
200 modèles d'encadrement

DELUXE PAINT

8981 Rue Lajeunesse MONTREAL, Tel. 389-2612

**CLINIQUE D'ÉPILEPSIE  
DE MONTRÉAL**

L'épilepsie, un phénomène naturel qui peut se contrôler

Tél.: LAN-3000  
822 est, Sherbrooke, Suite 400  
Montréal, Québec

un bon coup  
d'pouce!

**Labatt**  
Bière  
50  
Ale

Brassée au Québec  
par la Brasserie Labatt Limitée

# québec

## Al'ombre du Hilton

par Jacques Guay



### Délivrez-nous du mal

Il paraît que le "kit" de personnalités qui s'est formé pour faire le recensement à la United Aircraft n'est pas très content, justement, d'avoir été qualifié de "kit", mercredi, par le ministre du Travail!

Rappelons que le "kit" est formé du directeur du Devoir, M. Claude Ryan (à ne pas confondre avec Yves le tuteur de la construction), de Mgr Bernard Hubert, évêque de Saint-Jérôme, de l'abbé Jean-Guy Bissonnette, secrétaire de l'évêque de Saint-Jean, de M. Jules Saint-Pierre, secrétaire général de l'U.P.Q., du sénateur H. Goldenberg et de M. Vincent Prince, éditorialiste à La Presse.

On peut penser ce qu'on veut de ces personnes, notamment de M. Claude Ryan, mais de là, lorsqu'on est ministre, à lancer: "un comité de citoyens neutres, formés de personnes avec ceinturons rouges et avec la réputation, le "kit" au complet".

C'est, pour le moins, disgracieux. Surtout quand le chef de l'Etat a donné sa sanction et mis tous ses espoirs dans les bons offices du groupe en question. Et surtout, ajouterai-je, quand on a été aussi inefficace que le ministre lui-même dans un conflit qui pourrait durer depuis plus d'un an.

Mais ces messieurs auront là l'occasion de prendre, une fois de plus, la véritable mesure de M. Cournoyer et du premier ministre qui s'amuse de ses facéties dans ce mauvais théâtre de vaudeville qu'est devenue peu à peu depuis avril 1970 notre Assemblée dite nationale.

L'un des plus grands pitres est M. Jean Cournoyer. On connaît son numéro par coeur. Après avoir subi, avec son stoïcisme et beaucoup d'absence, les retombées du rapport de la Commission Cliche. Il est en meilleure forme que jamais pour jouer avec désinvolture le rôle du bon gars qui n'est, après tout, que le ministre du Travail. Un ministre qui ne peut pas tout savoir, y compris les règlements d'une Chambre dans laquelle il siège, par intermittence, depuis six ans. (Il refait cette blague à toutes les deux ou trois séances auxquelles il assiste).

Ces jours-ci il est particulièrement là, lui qui d'habitude ne fréquente que son bureau de Montréal. On l'a assez vu. Seigneur délivrez-nous du mal!

Le parlementarisme n'a rien à gagner de sa présence.

## Fibres d'amiante Les règlements seront connus dans "quelques" mois

QUEBEC (par J.G.) — Même si l'Association des mines elle-même presse le gouvernement de légiférer dans les plus brefs délais, le gouvernement ne fera pas connaître avant quelques mois ses nouveaux règlements concernant le nombre de fibres d'amiante toléré par cm<sup>3</sup> d'air.

C'est ce qu'a répondu hier le ministre des Richesses naturelles, M. Jean-Gilles Massé, qui a déclaré, par ailleurs, que la situation dénoncée par la C.S.N. aux mines d'amiante de Asbestos Hill dans l'Ungava est "en très grande partie exacte".

Il a cependant souligné que quand on parle de 728 fibres par cm<sup>3</sup> (les nouvelles normes acceptées depuis deux ans par les compagnies en prévision 5), "c'est dans des endroits où il n'existe pas de travailleurs". (Le ministre a bien dit pas et non plus!)

Il a ajouté que des recommandations ont été transmises à la compagnie et que plusieurs vérifications de son ministère indiquent que, dans la plupart des cas, il y a eu des changements.

M. Massé n'a pas donné d'exemples, mais il a précisé qu'il a demandé à ses fonctionnaires et aux inspecteurs tant de son ministère, que de celui de l'Environnement ou que "de tout autre organisme" d'effectuer d'ici la fin juin "une inspection plus sévère de la Asbestos Hill".

Par ailleurs, répondant lui aussi aux questions du député péquiste Lucien Lessard, le ministre du Travail Jean Cournoyer a promis de présenter une loi d'ici l'ajournement de la session afin d'indemniser à la pleine compensation de leurs salaires, jusqu'à leur retraite, les mineurs trouvés inaptes à travailler à cause de l'amiante.



## L'affaire des "tuteurs" nommés illégalement

# Cournoyer demande un avis juridique à Choquette, "par le truchement" de Burns

par Jacques Guay

QUEBEC — Le ministre du Travail a demandé, hier, au ministre de la Justice de lui donner un avis juridique sur la façon dont a agi le tuteur de la construction, M. Yves Ryan, en nommant des administrateurs de trois des quatre syndicats mis en tutelle.

En fait M. Cournoyer n'a pas formulé directement sa demande mais il est passé par "le truchement" du leader de l'Opposition, Robert Burns.

L'Opposition affirme que M. Ryan a agi illégalement puisque le pouvoir qu'il a exercé n'appartient qu'aux conseils d'administration de chacun des candidats, conseils formés d'un président et de deux autres membres nommés par le conseil des ministres.

M. Cournoyer a commencé par lire le texte de la loi qui prévoit que l'absence ou l'incapacité d'agir du président ou d'un autre

membre du conseil d'administration n'empêche pas les autres membres d'exercer leurs fonctions et qui ajoute qu'il en est de même en cas de vacances.

"Il est formé le conseil, a déclaré le ministre. Il n'y a qu'une personne de nommée actuellement c'est le président. Les deux autres postes sont considérés comme des vacances qui doivent être remplies. En conséquence le président a agi comme il croyait bon de le faire en interprétant son propre mandat".

Burns a bondi: "C'est la fin du monde! Est-ce que le ministre a demandé à l'avocat en chef du gouvernement, le ministre de la Justice, si cette interprétation peut être soutenue par le gouvernement si jamais il y a poursuite ou contestation à l'encontre des gestes qui vont être posés par le tuteur". Il a souligné que pour être incapable d'agir, il faut avoir été nommé et qu'il n'y a personne de nommé.

M. Cournoyer a répondu: "le deuxième paragraphe parle de vacances et ce ne sont pas les vacances d'été".

"Ce n'est pas fort

voire affaire" a rétorqué M. Burns et M. Cournoyer a répliqué qu'il n'avait pas à être fort puisqu'il s'agissait de l'interprétation faite par le tuteur dont il pro-

nonce le nom à la française, riant au lieu de Ryan.

M. Cournoyer aurait pu souligner que M. Yves Ryan, le maire de Montréal-Nord, a été nommé tuteur

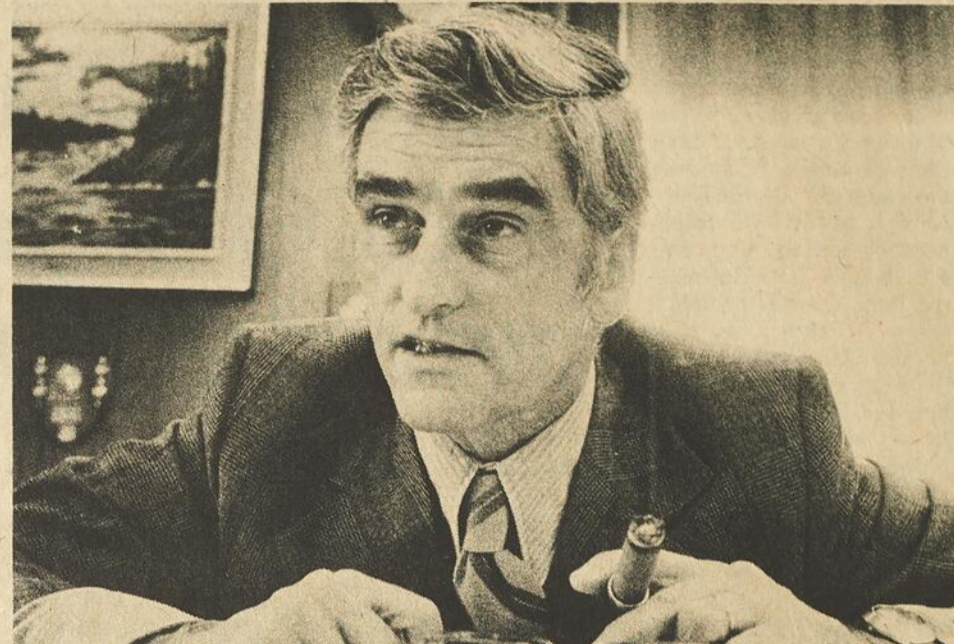
des quatre syndicats et M. Gilles Guévremont secrétaire des quatre syndicats également ainsi qu'en fait foi le communiqué émis le 20 mai dernier par le premier ministre.

M. Cournoyer aurait pu conclure lors que les deux tiers de chacun des conseils sont déjà nommés et que deux personnes comptant pour huit ont la majorité requise pour agir, soit huit sur douze.

Il a préféré demander au ministre de la Justice d'étudier la question en déclarant qu'il intervenait "par le truchement" de Robert Burns.

Et comme on lui demandait quels sont les gestes qu'il avait l'intention de poser auprès de M. Ryan, il a répondu: "Vous ne le saurez pas, je ne le sais pas."

Il a enfin promis de se venger un jour de Maurice Bellemare qui venait de le qualifier de ministre "irresponsable".



Le tuteur Yves Ryan

(Photo Antoine Désilets)

## Subventions aux universités du Québec: \$311 millions

# Les universités anglophones sont encore privilégiées

par Jacques Keable

QUEBEC — Les universités anglophones, du Québec, de Montréal plus particulièrement, continuent d'être, s'il faut en croire les chiffres fournis hier, des privilégiées de l'Etat québécois dont la langue officielle, selon la loi 22, est le français.

Pour l'année 1975-76, les universités du Québec recevront, en subventions, un total de \$311,800,000. Elles sont ainsi réparties:

- \* Laval: 56.3 millions;
- \* Montréal: 62.3 millions;
- \* H.E.C.: 4.2 millions;
- \* Poly: 8.5 millions;
- \* Sherbrooke: 22.8 millions;
- \* du Québec: 60.4 millions;
- \* Bishop's: 2.3 millions;
- \* McGill: 49.4 millions;
- \* Concordia: 28.9 millions.

En plus de ces sommes, il y a un résidu de \$16 millions qui sera distribué à divers chapitres des statistiques qui permettront à l'Etat de procéder à ce partage.

### Hausse de 3%

Si l'on calcule la proportion des sommes accordées aux universités francophones par rapport aux anglophones, on constate qu'elle augmente, par rapport aux années antérieures, à l'avantage des universités anglaises.

En 1974-75, les subventions étaient accordées aux universités francophones dans une proportion de 75%. Cette année, cette proportion diminue à 72%. Par contre, la part des universités anglophones est haussée de 3%, passant de 25 à 28%.

### Etudiants et subventions

A partir des chiffres rendus disponibles hier, il est aussi possible de faire des comparaisons entre les

subventions accordées et le nombre d'étudiants.

Ainsi, si l'on compare l'évolution du nombre d'étudiants et des subventions, sur une période de deux ans, soit en comparant l'année 1973-74 avec l'année 1975-76, on découvre que pour une hausse de 2,931 étudiants, à Laval, soit une proportion de 21.5%, les subventions, pour la même période ont été haussées de 36.5%. Pour Montréal, les étudiants ont vu leur nombre haussé de 2,581, soit une hausse de 17%, et les subventions ont été haussées dans une proportion de 30%. L'Université du Québec, en plein développement, a vu ses subventions haussées de 35%, alors que sa population étudiante augmentait de 11.5%. A Sherbrooke, hausse de 13% des étudiants et de 26% des subventions.

si cher, qu'il serve à 2,000 ou à 2,500 étudiants.

Cependant, on peut voir, en faisant le calcul incomplet qui suit, que la stagnation d'une université comme McGill au moins en terme de popularité auprès des étudiants québécois, n'en bénéficie pas moins d'avantages énormes, compte tenu de son passé et des établissements qu'elle doit continuer de faire vivre.

Le calcul est le suivant: si l'on fait porter uniquement sur le nombre de nouveaux étudiants les subventions accordées par l'Etat, en 73-74 et en 75-76, on en arrive à un résultat stupéfiant.

Il y aura, par exemple, en 1975-76, à Laval, 2,931 étudiants de plus qu'en 1973-74. Or, les subventions, en chiffres absolus, ont été haussées, sur ces deux ans, de quelque \$15 millions. Ce qui veut dire, en ce sens, que l'on accorde un peu plus de \$5,125 pour chaque nouvel étudiant.

Si on fait le même calcul, dans le cas de McGill, où il y a eu une hausse de 334 nouveaux étudiants seulement et une hausse des subventions de plus de \$10 millions, on trouve que chacun de ces nouveaux étudiants coûte, si on fait porter sur eux la totalité de ces frais nouveaux, la somme de \$30,000, soit six fois plus que le nouvel étudiant de Laval...

C'est à McGill, cette vieille université appuyée sur des fondations importantes, que la situation semble à première vue la plus insolite. Alors qu'en deux ans, sa population n'a augmenté que de 2%, les subventions ont pourtant été haussées de 28%.

A Bishop's, dans les Cantons de l'est, la population étudiante a été haussée de 15%, et les subventions de 35%.

C'est à McGill, cette vieille université appuyée sur des fondations importantes, que la situation semble à première vue la plus insolite. Alors qu'en deux ans, sa population n'a augmenté que de 2%, les subventions ont pourtant été haussées de 28%.

### Peu d'explications

Un bref communiqué de presse accompagnait une série de documents et de tableaux chiffrés, remis aux journalistes, à Québec, hier. Le ministre de l'Education n'a pas donné de conférence de presse, pour expliquer cette pluie de chiffres et de méthodes de calculs qu'il faisait déverser sur les bureaux des journalistes.

### Un curieux calcul

Tout ça, pris autrement, donne de curieux résultats. Il est bien évident que les hausses dans les subventions ne sont pas strictement fonction du nombre d'étudiants. D'autres facteurs entrent en ligne de compte: un laboratoire de chimie coûte aus-

si cher, qu'il serve à 2,000 ou à 2,500 étudiants.

Cependant, on peut voir, en faisant le calcul incomplet qui suit, que la stagnation d'une université comme McGill au moins en terme de popularité auprès des étudiants québécois, n'en bénéficie pas moins d'avantages énormes, compte tenu de son passé et des établissements qu'elle doit continuer de faire vivre.

Le calcul est le suivant: si l'on fait porter uniquement sur le nombre de nouveaux étudiants les subventions accordées par l'Etat, en 73-74 et en 75-76, on en arrive à un résultat stupéfiant.

Il y aura, par exemple, en 1975-76, à Laval, 2,931 étudiants de plus qu'en 1973-74. Or, les subventions, en chiffres absolus, ont été haussées, sur ces deux ans, de quelque \$15 millions. Ce qui veut dire, en ce sens, que l'on accorde un peu plus de \$5,125 pour chaque nouvel étudiant.

Si on fait le même calcul, dans le cas de McGill, où il y a eu une hausse de 334 nouveaux étudiants seulement et une hausse des subventions de plus de \$10 millions, on trouve que chacun de ces nouveaux étudiants coûte, si on fait porter sur eux la totalité de ces frais nouveaux, la somme de \$30,000, soit six fois plus que le nouvel étudiant de Laval...

C'est à McGill, cette vieille université appuyée sur des fondations importantes, que la situation semble à première vue la plus insolite. Alors qu'en deux ans, sa population n'a augmenté que de 2%, les subventions ont pourtant été haussées de 28%.

A Bishop's, dans les Cantons de l'est, la population étudiante a été haussée de 15%, et les subventions de 35%.

C'est à McGill, cette vieille université appuyée sur des fondations importantes, que la situation semble à première vue la plus insolite. Alors qu'en deux ans, sa population n'a augmenté que de 2%, les subventions ont pourtant été haussées de 28%.

## Des bons sentiments à la dictature...

# La FTQ parle à des muets

Québec (J.K.) —

Muets comme des carpes, sages comme des écoliers qui reçoivent de la grande visite en classe, les députés libéraux, MM. Choquette et Cournoyer en tête, ont écouté pendant deux heures la lecture du percutant document de la FTQ intitulé "Des bons sentiments à la dictature", document dont LE JOUR, dans son édition d'hier, présentait un résumé.

La FTQ, Fernand Daoust en tête, accompagné notamment de M. Guy Dumoulin, vice-président du Conseil provincial des métiers de la construction, et de MM. Jacques Savage, des chaudronniers, Maurice Pouliot, des plombiers, Roméo Nadeau, frigoriste, ainsi que d'une vingtaine d'officiers syndicaux, présentait son mémoire devant la Commission parlementaire du travail et de la main-d'oeuvre qui étudie le rapport Cliche.

Stoïque comme aux grands moments, air grave et préoccupé, le ministre de la Justice entendait M. Fernand Daoust le mettre sur la sellette et déclarer: "la tactique gouvernementale est toujours la même: laisser pourrir, provoquer des affrontements graves et répliquer par des mesures répressives qui lui donnent l'allure du législateur énergique".

Le ministre du Travail, Jean Cournoyer, gardait, lui, les yeux rivés sur la copie du document que les représentants de la centrale syndicale lisaient.

Même le ministre Choquette, pris à partie, n'a pas émis un son. Comme il fallait bien que quelqu'un parle, le ministre Cournoyer a dit, à l'ouverture, qu'il céda la parole à la FTQ, et deux heures plus tard, il a remercié la FTQ en disant que certains passages du mémoire l'avaient fait sursauter et qu'il s'engageait à tenir compte de ce document dans la rédaction des lois, inspirées par le rapport Cliche, qu'il entend faire voter d'ici la fin de la session. Il a ajouté qu'il n'avait pas de questions à poser puisque le document de la FTQ, très précis et complet, comportait en lui-même les réponses qu'il aurait pu vouloir obtenir.

Y a-t-il des questions? a demandé le président de la Commission, M. Art. Séguin. Ce fut un long silence et le président déclara l'ajournement. Et tout le monde partit manger... il était une heure.

Y a-t-il des questions? a demandé le président de la Commission, M. Art. Séguin. Ce fut un long silence et le président déclara l'ajournement. Et tout le monde partit manger... il était une heure.

Y a-t-il des questions? a demandé le président de la Commission, M. Art. Séguin. Ce fut un long silence et le président déclara l'ajournement. Et tout le monde partit manger... il était une heure.

### Commission boycottée

Commission parlementaire boycottée par les partis d'opposition, parce que le gouvernement a refusé d'y inviter les membres de la Commission Cliche, on n'y retrouve donc que des députés libéraux. De toute évidence, de tous ces députés

tés, le ministre Cournoyer seul connaît le dossier dont il est question. Les autres députés sont là pour faire le nombre, pour que la Commission atteigne le quorum nécessaire pour qu'elle siège légalement.

La conséquence est que les députés n'ont rien à dire et n'osent rien risquer. Les quelques-uns qui ont tenté la chose à la compuration de la Centrale des syndicats démocratiques (CSD), ont soulevé tout au plus un sourire de désarroi chez les observateurs, à cause de l'infantilisme de leurs questions. A la compuration de la CSN, seul le ministre Cournoyer est sérieusement intervenu.

Hier, devant la FTQ, pas un mot. Le silence est d'or, a-t-on dû expliquer aux quelques députés plus hardis qui auraient pu être tentés d'intervenir...

Même le ministre Choquette, pris à partie, n'a pas émis un son. Comme il fallait bien que quelqu'un parle, le ministre Cournoyer a dit, à l'ouverture, qu'il céda la parole à la FTQ, et deux heures plus tard, il a remercié la FTQ en disant que certains passages du mémoire l'avaient fait sursauter et qu'il s'engageait à tenir compte de ce document dans la rédaction des lois, inspirées par le rapport Cliche, qu'il entend faire voter d'ici la fin de la session. Il a ajouté qu'il n'avait pas de questions à poser puisque le document de la FTQ, très précis et complet, comportait en lui-même les réponses qu'il aurait pu vouloir obtenir.

Y a-t-il des questions? a demandé le président de la Commission, M. Art. Séguin. Ce fut un long silence et le président déclara l'ajournement. Et tout le monde partit manger... il était une heure.

Y a-t-il des questions? a demandé le président de la Commission, M. Art. Séguin. Ce fut un long silence et le président déclara l'ajournement. Et tout le monde partit manger... il était une heure.

Y a-t-il des questions? a demandé le président de la Commission, M. Art. Séguin. Ce fut un long silence et le président déclara l'ajournement. Et tout le monde partit manger... il était une heure.

## Cas de patronage impliquant Phaneuf

# Bourassa a promis de vérifier

QUEBEC (LE JOUR) — Le premier ministre a promis, hier, de vérifier ce qui en est du cas de patronage impliquant le ministre Paul Phaneuf et dénoncé par LE JOUR lundi dernier.

La question a été

soulevée par le député péquiste Marcel Léger qui a résumé ce que publiait LE JOUR, à savoir que le ministre responsable du Haut-Commissariat et député de Vaudreuil aurait fait disparaître le Conseil régional

de Valleyfield par un service régional favorisant un projet de centre de ski situé dans son comté plutôt qu'une base de plein air familial au Mont Saint-Agathe.

M. Bourassa a pris

avis de la question et promis de répondre à la prochaine séance après avoir vérifié exactement ce qui en est. Il n'a même pas voulu confirmer avoir reçu un dossier sur la question.

**A BESOIN DE CAMELOTS DANS QUEBEC**

**COMPOSEZ: 658-8920**

### Un collègue astucieux

C'est un collègue astucieux, méfiant comme l'enseigne l'expérience, qui déjoue la fraude: la hausse réelle n'est pas de 22%, mais de 9.9%. La différence est de taille. L'attaché de presse se soucie peu du détail: il faut fouiller dans l'un des nombreux documents pour découvrir, en bas de page, que la hausse dite de 22% inclut l'indexation et les prévisions de hausses des salaires, suite aux prochaines négociations.

Cet anecdote, qui illustre bien comment le gouvernement actuel a une notion bien élastique de la vérité, figurerait fort bien dans le "dossier noir" qu'il y a peu de temps les courriéristes parlementaires présentaient à leurs collègues des autres secteurs de l'information.

# Une enquête chez les mineurs CSD L'amiantose apparaît bien avant que les radiographies ne la détectent

par Gisèle Tremblay  
D'après l'expérience directe des mineurs, les premiers symptômes de l'amiantose apparaissent beaucoup plus tôt que ne l'indiquent les radiographies pulmonaires: en deça de dix ans et même de cinq ans d'exposition à la poussière d'amiante.

C'est ce que révèle une enquête que la CSD a réalisée auprès de ses syndiqués d'Asbestos. Les radiographies pulmonaires ne dénotent la maladie qu'après plus de dix ans de travail dans les mines.

Les conclusions de l'enquête sont divulguées dans le document de travail remis aux 600 délégués de la CSD, réunis en congrès présentement à Québec. Les délégués ont débattu ce dossier hier en atelier et y reviendront en assemblée plénière aujourd'hui.

Bien que le dossier s'arrête surtout au problème de l'amiantose, c'est toute la question de la santé au travail qui est sou-

mise à la réflexion des délégués. La CSD propose d'ailleurs à ce sujet la création d'un organisme d'Etat entièrement voué à la santé au travail et responsable: de l'assistance et de la recherche médicales, de l'indemnisation aux victimes, de l'application des normes d'hygiène, ainsi que de la prévention.

## La médecine des autres

Interrogés sur la confiance qu'ils accordaient à la clinique de la compagnie, les travailleurs de la John's Manville ne se font plus guère d'illusion: 80% croient que la clinique sert avant tout les intérêts de la compagnie; 85% croient qu'on y utilise les dossiers médicaux pour exploiter les travailleurs au-delà de leur santé et à leur insu; 86% voudraient qu'on lui retire le contrôle de leurs dossiers.

La norme légalement permise de poussière d'amiante dans l'atmosphère est de 5 millions de particules par pied cube d'air;

or, à Asbestos, on a détecté 23,5 millions de particules. Dans les mines, aux Etats-Unis ou en Angleterre, la norme est fixée à 2 fibres d'amiante par centimètre cube (cc) d'air; le Québec propose 5 fibres pour 1977!

## L'avenir est à la CSD Dalpé annonce la fin de la CSN

QUEBEC (PC) — Prédissant un avenir précaire à la CSN, le président de la CSD, M. R.E. Dalpé, s'est insurgé mercredi contre la campagne de dénigrement dont fait l'objet sa centrale syndicale.

C'est sur cette dénonciation que s'est ouvert le 2e congrès biennal de la centrale.

M. Dalpé s'en est pris à la CSN qui aurait entrepris, selon lui, une campagne systématique pour éliminer la CSD.

Quebec propose 5 fibres pour 1977! En fait, les études scientifiques démontrent que même en très faible quantité, la poussière d'amiante n'est jamais inoffensive: la seule norme compatible avec la santé des travailleurs serait le plus près possible de zéro et seule la technologie pourrait permettre d'y arriver.

La poussière d'amiante provoque d'abord l'irritation des poumons, qui se traduit par des toux persistantes et des crachats réguliers. Puis, la respiration devient difficile et douloureuse, provoque une surcharge de travail pour le cœur et conduit souvent à l'insuffisance cardiaque.

La CSD craint que les compagnies ne se préparent à transformer l'amiante au Québec seulement pour y exploiter à leur avantage la largesse des normes, en évitant les législations étrangères plus strictes. Il est plus économique pour elles en effet, de payer leurs contributions à la Commission des accidents du Travail, qui indemnise les victimes, que d'installer l'équipement nécessaire à l'application de normes rigoureuses: une analyse faite en Ontario le démontre.

Cette campagne, qui durerait depuis plusieurs mois, cache la misère dans laquelle baigne la CSN depuis la fondation de la CSD, estime M. Dalpé qui prévoit d'importantes défécations à la centrale rivale. La CSN ne comptera plus bientôt 170.000 membres, poursuit-il: "Vous serez surpris de ce qui reste", annonce M. Dalpé qui se dit convaincu que l'avenir appartient maintenant à la CSD. (34.750 membres).



Le premier ministre réélu en Saskatchewan, Allan Blakeney, fut le premier "surpris" du résultat des élections.

(Téléphoto PC)

## Elections en Saskatchewan Percée spectaculaire des conservateurs

(LE JOUR) — Serait-ce la fin du bipartisme en Saskatchewan? Telle est la question que se posent les observateurs à la suite du résultat des élections de mercredi qui ont reporté au pouvoir le gouvernement néo-démocrate de M. Allan Blakeney.

En effet, les conservateurs qui ont été tout compte fait inexistant dans l'ensemble de la vie politique provinciale, ont fait à l'occasion de ces élections une rentrée spectaculaire. On prévoyait que les conservateurs augmentent leur pourcentage du vote populaire et on leur accordait même quelques sièges. Jamais on n'avait prévu cependant qu'ils puissent remporter sept sièges et qu'ils recueillent environ 20% des suffrages exprimés.

Le NPD a perdu sept sièges, mais sa majorité avec 38 députés est encore confortable. Les libéraux, pour leur part conservent le même nombre de circonscriptions, soit 15. Cette stabilité est interprétée comme une défaite personnelle pour le leader libéral, Dave Stewart et déjà on parle d'un possible Congrès à la chefferie dans un proche avenir.

Quant au premier ministre Allan Blakeney, il a déclaré que la victoire du Nouveau parti démocratique lors de l'élection provinciale constituait une invitation à "continuer sur la voie du progrès".

M. Blakeney, qui n'a pas obtenu le mandat écartant dont il disait avoir besoin pour combattre Ottawa sur la question d'abandonner certaines lignes ferroviai-

res et sur celles de la distribution des revenus des ressources naturelles, a avoué sa déception de voir que certains de ses hommes avaient été vaincus. Mais il est content de compter sur une marge de "12 ou 13 sièges... assez pour continuer à gouverner la province durant quatre autres années."

Quant aux échecs connus, il a déclaré: "C'est peut-être là le signe... que nous n'avons pas suffisamment expliqué notre programme."

Pour lui, peu de gouvernements socialistes au Canada ont remporté deux élections consécutives, et il est convaincu que le NPD tirera des leçons de cette campagne et renforcera sa popularité dans les années à venir.

# Deux mois de grève pour maintenir le minimum Coléco: c'est la fin

par Gisèle Tremblay

Les 275 travailleurs de Coléco (Métallos, FTQ), en grève depuis le 16 avril dernier, ont accepté par 102 voix contre 86 les dernières offres patronales malgré la recommandation contraire de leurs dirigeants syndicaux, mais le retour au travail n'a pas encore été fixé et le piquetage se poursuivait hier.

L'assemblée générale des grévistes, réunie mercredi soir, a en effet lié le retour au travail au retrait des poursuites judiciaires que la compagnie a intentées contre une vingtaine de grévistes. La compagnie a consenti verbalement, à ce retrait, mais le syndicat attend que la chose soit faite.

Les travailleurs de

Coléco, dont les conditions de travail sont particulièrement pénibles et désuètes, mettent donc théoriquement fin à leur grève sans qu'aucune de leurs revendications n'ait été satisfaite.

Réduits pratiquement au salaire minimum, exposés plusieurs fois par année aux mises à pied, ils

se sont précipités sur les premières offres d'augmentation salariale un peu décentes, en renonçant à la sécurité d'emploi qu'ils réclamaient.

Leur salaire horaire moyen passera donc de \$2,43 à au moins \$2,80 dans l'immédiat; puis des hausses de 45 cents sont prévues pour chacune des

deux années suivantes du contrat de travail.

Mais les travailleurs de Coléco, en majorité des femmes, en étaient à leur première lutte: ils sont passés il y a trois ans d'un syndicat de boutique aux Métallos. Ils n'auront sans doute pas voulu prendre les bouchées doubles.

## Après d'importantes modifications Le PQ votera pour la loi-cadre sur le cinéma

QUEBEC (PC) — Après les modifications qu'a subies en commission le projet de loi-cadre sur le cinéma, le Parti québécois va voter pour son adoption en troisième lecture, a annoncé hier M. Claude Charbon, député de St-Jacques.

La commission parlementaire a terminé hier l'étude article par article du projet de loi auquel le ministre des Affaires culturelles a apporté une cinquantaine de modifications, changeant notamment au complet une section de 15 articles.

Le ministre Denis Hardy s'est déclaré d'accord avec un principe mis de l'avant par M. Charbon: qu'on ne devait pas permettre aux entreprises cinématographiques étrangères d'occuper sans restrictions le domaine du cinéma au Québec. M. Charbon a proposé l'imposition d'une taxe de 10 pour cent sur le prix d'entrée aux projections de films étrangers, le produit de cette taxe devant être versé à l'Institut de Québec que le bill 1 va créer.

Sur ce point, comme

sur plusieurs autres par la suite, M. Hardy était d'accord avec M. Charbon et a déclaré:

"Il est anormal que des étrangers viennent chercher au Québec des sommes d'argent importantes avec la distribution des films étrangers.

"Il serait éminemment juste et raisonnable que la collectivité québécoise retire sa juste part des bénéfices plantureux que ces entreprises font au Québec", a dit le ministre.

M. Hardy a avoué qu'il avait discuté des mé-

canismes à établir pour aller chercher une part des profits de ces entreprises. Mais après en avoir discuté avec des spécialistes du cabinet, il a conclu que la façon la plus rationnelle et la plus efficace était de ne pas agir au niveau de la loi du cinéma, mais des lois fiscales.

Le ministère des Affaires culturelles n'est pas équipé pour appliquer semblable mesure, a dit M. Hardy qui a ajouté qu'il n'existait pas de mécanisme plus valable et plus ré-

gulier que celui de recourir au ministère du Revenu qui pourra agir en connaissance de cause, étant donné qu'il possède une idée précise de la situation.

"L'Italie, a souligné M. Hardy, a aboli une taxe qu'elle avait imposée sur les films étrangers et la Suède, qui en a une actuellement, se prépare aussi à s'en débarrasser parce qu'elle trouve le système trop compliqué à appliquer".

Le bill doit maintenant être débattu en troisième lecture à l'Assemblée nationale.

# FORCES

en pleine forme

grâce à la  
«Société d'édition  
de la revue FORCES»

**FORCES**  
la revue d'un Québec  
de pointe dans un  
environnement-photo

<p>FORCES 75, boul. Dorchester ouest Montréal, Québec, H2Z 1A4 Téléphone: 875-4311, poste 784</p>	<p>Abonnement (4 numéros) Québec, Canada, Etats-Unis \$6 Autres pays \$8 L'extérieur \$2</p>
---	--

Nom \_\_\_\_\_ Prénom \_\_\_\_\_  
Adresse \_\_\_\_\_ Ville \_\_\_\_\_ Code \_\_\_\_\_  
Ci-joint le paiement, soit \$ \_\_\_\_\_ (Faire chèque ou mandat-poste au nom de FORCES)  
Numero specimen envoyé sur demande (antérieur au numéro 17)

**Le numéro 29 est maintenant en vente dans les kiosques  
Abonnez-vous: FORCES est encore à l'ancien prix**



LA CONFERENCE INTERNATIONALE DE SOLIDARITE OUVRIERE  
invite tous les travailleurs du Québec à une

## SOIREE CULTURELLE

le 14 juin 1975  
à 20.00 heures  
au Cégep Maisonneuve  
3800, est, rue Sherbrooke  
Montréal

**Au programme:**

- d'Amérique Latine:** Le groupe la Llegua  
Les Hermanos Venegas
- d'Afrique:** L'ensemble culturel de l'Union  
Générale des Etudiants Africains
- du Monde Arabe:** Ouass Nasra, musicien  
Troupe de folklore Karavan arabe
- du Québec:** Troupethéâtre Les Clandestins  
Théâtre des travailleurs de Beauharnois  
GILLES VIGNEAULT.

# L'économie

L'ombre de Jean-Louis Lévesque réapparaît

## Marc Carrière est forcé de vendre Dupuis Frères

(Le JOUR) — Dupuis, Lévesque, Desmarais, Carrière... puis à nouveau Lévesque. Tel est la liste des directions successives qu'a connues, depuis quelques années, le magasin à rayons bien connu Dupuis Frères Ltée.

En effet, on apprend hier à Montréal que le financier québécois Jean-Louis Lévesque venait de prendre la tête d'un groupe ayant décidé d'investir \$1 million dans le "sauvetage" de ce magasin à rayons. Du même coup, M. Lévesque en reprend la direction, poste qu'il détenait jusqu'en 1965, alors qu'il cédait à M. Paul Desmarais le contrôle de la Corporation Trans-Canada (Blue Bonnets, Télémedia, Dupuis Frères etc...). Quelques mois après, Paul Desmarais avait procédé à une restructuration des avoirs de cette compagnie, et c'est alors que Dupuis Frères avait été cédé à Marc Carrière (Sogéna).

### Difficultés

Les premières années de la nouvelle administration ont été satisfaisantes. Mais depuis 5 ans, Dupuis Frères rapporte des pertes.

Selon toutes les indications, les difficultés auraient commencé lors de la modernisation du magasin, à la fin des années 1960. Les travaux alors en cours ont fait perdre à Dupuis Frères une clientèle qu'il n'a jamais su retrouver, avec son magasin souvent jugé "trop beau", trop luxueux... En outre, les vastes espaces dans ce magasin, la présence d'un syn-

dicat auprès du personnel, et les largesses des administrateurs au moment de la rénovation font que les coûts d'administration de Dupuis dépasseraient ceux de ses concurrents.

Or, cette année, des obligations émises pour financer la modernisation du magasin, il y a quelques années, arrivaient à échéance. Dupuis Frères devait ainsi rembourser, le premier juin dernier, des obligations de \$3.2 millions, auxquelles s'ajoutait un em-

prunt bancaire spécial de \$3 millions, qui viendra à échéance en décembre prochain.

### Jean-Louis Lévesque

Dans ces conditions difficiles, de gros détenteurs des obligations échues auraient accepté de renouveler leur prêt en achetant de nouvelles obligations (\$3.5 millions, à 11.5% d'intérêt, pour 5 ans seulement) à la condition expresse que

l'on effectue un changement majeur dans la direction de ce commerce.

Parmi ces créanciers exigeants, l'on trouverait notamment, selon un article du journal La Presse, les compagnies d'assurances L'Industrielle et La Prévoyance, contrôlées par Jean-Louis Lévesque lui-même. Cela explique donc en partie le retour de cet homme fort à la direction de Dupuis alors que le million investi donnera au groupe d'hommes d'affaires qu'il

dirige un contrôle réel sur 200,000 actions (deux tiers des actions ordinaires).

Le premier passage de Jean-Louis Lévesque à la tête de Dupuis Frères avait été très bénéfique pour la compagnie, qui avait alors connu ses années les plus profitables. D'ailleurs, dans l'ensemble des entreprises qu'il contrôlait alors, le financier montréalais avait connu des succès qui peuvent aujourd'hui laisser de bons espoirs pour le rétablissement de Dupuis.

## \$100 millions de ventes pour les magasins Coop

(L.F.) — Le chiffre d'affaires de la Fédération des magasins Coop a été de \$98 millions pour l'exercice terminé le 28 février, a-t-on rappelé hier, à Québec, à la veille du congrès de trois jours que le mouvement coopératif de la consommation tient dans la Capitale, au début de la semaine. Le cap des \$100 millions de vente sera donc franchi cette année. On attend quelque 400 délégués à ce congrès qui réunira les représentants de quelque 200 magasins Coop et Cooprix — dont ceux de la Coopérative des consommateurs de Montréal —, d'une quinzaine de clubs de consommation et d'environ 140 institutions affiliées comme des hôpitaux

et des établissements scolaires.

Le plat de résistance au menu, cette année, sera le choix entre diverses formules de développement du mouvement coopératif de la consommation au Québec et, plus précisément, l'expansion des magasins Cooprix. C'est surtout là-dessus qu'auront à se pencher les délégués au congrès de la Fédération dont le président, le chanoine Henri Pichette, ancien aumônier de la CSN, sera sans aucun doute réélu.

Mardi matin, une table-ronde réunira quatre militants du mouvement coopératif qui ont participé récemment à un voyage d'étude en Europe, notamment en Suède et en France. Il s'agit de MM. Adrien Rioux, un des artisans du concept des magasins Cooprix, aujourd'hui directeur du Service des associations coopératives à Québec; Gilles Ares, directeur général du Conseil de la coopération du Québec; Jean-Jacques Chagnon, président de la Coop des consommateurs de Montréal, propriétaire de deux Cooprix et,

enfin, Gilles Châtillon, un spécialiste de la gestion des coopératives.

Le congrès de la

Fédération des magasins Coop débute dimanche au Centre municipal des congrès, à Québec.

## Drummond reporte à l'automne la création d'une régie forestière

### par Bernard Racine

QUEBEC (PC) — Le ministre des Terres et Forêts Kevin Drummond croit être en mesure de présenter à l'automne un projet de loi sur la création d'une Régie des produits forestiers.

Pour appliquer vraiment une politique globale d'aménagement des forêts, il faut une régie des produits forestiers, a-t-il déclaré hier devant la commission parlementaire qui étudie le projet de loi 11, sur le crédit forestier.

Son ministère, a-t-il ajouté, étudie actuellement la question et doit recevoir la semaine prochaine un mémoire sur cette question

de la part de l'Association des manufacturiers de bois de sciage. Le ministère étudiera ensuite la question avec l'Union des producteurs agricoles et "tirera ses conclusions".

"Cela ne va pas résoudre tous les problèmes parce que certains problèmes vont toujours exister, tout comme le crédit forestier ne va pas résoudre tous les problèmes de l'aménagement de la forêt", a-t-il dit.

Le bill 11 permettra au gouvernement d'établir des facilités de crédit pour la mise en valeur des forêts privées. L'administration des prêts sera confiée à l'Office du crédit agricole. Des prêts pourront être



De l'artisanat avec des diamants et de l'or

Ce bijou a obtenu un prix lors du concours canadien sur les diamants qui a été tenu hier. Il a été ciselé par le joaillier Georges Delrue de Montréal qui a exposé aux pavillons du Québec lors de l'Expo 67 à Montréal et de l'Expo 70 à Osaka. Ce bijou est composé d'une rangée de diamants et est serti dans l'or jaune. Plusieurs pendants en métaux précieux sont maintenant portés comme broches; certains joailliers s'inspirent maintenant du pop art. Il va sans dire que ces bijoux ne sont pas à la portée de toutes les bourses. Ils se vendent jusqu'à \$1500.

**Avec le Petit Robert, on trouve toujours ses mots.**

No 390 PAR GERMAIN

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
1											
2											
3											
4											
5											
6											
7											
8											
9											
10											
11											
12											

**HORIZONTELEMENT**

- Dans certains pays, se dit d'une femme qui se fait avorter: évidemment c'est une question de latitude morale et géographique.
- En bas de la ceinture. — Qui a des frissons et la chair de poule.
- Mi, myself et moi, en jargon de psychanalyste. — C'est un bonhomme qui ne fait pas comme tout le monde, qui ne marche pas dans les sentiers battus, dans le jargon des sociologues, cette fois.
- Seule une femme mariée peut faire ça à son mari, mais voilà, elle ne peut pas le faire toute seule... lui faut de la coopération... — Bugle à fleurs jaunes.
- Faire la chouette. — Ouvert.
- Who les moteurs! doucement, prends ton temps! en italien de pianiste. — Prép. — Qui l'a trop fait a souvent des troubles de vision.
- Disciples fanatiques. — Lettre grecque.
- Qualifie beaucoup de femmes qui portent des brassières...
- Lettre doublée. — Article étranger. — Au pays des aveugles, le borgne est... (Qui c'est qui a dit ça?) — Guidi-guidi!
- Elles constituent vraiment la guerre et finissent parfois après elle, comme au Vietnam.
- Oui, dans le Sud. — Note. — Prêtre, astrologue dans la Babylon antique.
- Travaille à toute vapeur, un peut trop fort pour ses moyens. (v. pr.) — Est tout pour lui.

**VERTICALEMENT**

- Fait partie du gros intestin. — Nous parviennent parfois au travers des branches...
- Amusants, légèrement bouffons. (fr.) — Tiens! voici notre mari de tantôt (cf. H-4), content pas content, c'est pareil!
- Communiquée.
- Pronom. — Sert à placer l'autre au pied du mur.
- Régime politique et social des siècles passés.
- S'oppose au zénith. — Prép.
- Son fil a décousu plus d'un galant gentilhomme! — Sport aujourd'hui bien pacifique.
- Pas besoin d'être sourd pour comprendre leur langage... — Petite chose insignifiante.
- Pronom. — Il est tendu pour quelqu'un d'attendu.
- Qualifie souvent la voix d'un ardent sportif spectateur, le lendemain. — Aide l'eau à bouillir.
- Ensorcèler.
- Célébrés. — De race jaune.

**Solution No 389**

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
F	R	A	T	E	R	N	I	S	E	T	
E	U	N	U	Q	U	E	E	L	L	U	E
L	A	F	U	T	U	R	I	N			
O	D	E	F	E	F	H	M	E	S		
N	E	V	E	U	X	V	I	E			
I	E	N	T	E	R	R					
E	C	R	I	E	R	L	A	C	E	T	
O	T	E	E	T	R	A	G	E	T		
B	R	U	M	E	S	T	E	I	L		
I	D	E	S	R	E	S	I	D	E		
S	E	S	P	O	U	R	E	G			
I	E	S	S	I	O	C	R	E	E		

N.B. Les mots croisés sont plus difficiles le jeudi, le vendredi et le samedi.

## Malgré la baisse des mises en chantier Croissance exceptionnelle des prêts hypothécaires alloués par les banques

Une progression exceptionnelle au secteur des prêts hypothécaires à l'habitation constitue l'un des points saillants de la croissance bancaire au Québec,

selon J. Allan Boyle, président de l'Association des banquiers canadiens.

Il a souligné à ce propos que les prêts hypothécaires consentis par les

banques augmentent à un degré plus rapide dans cette province que dans l'ensemble du pays.

La revue des tendances bancaires au Québec en 1974, basée sur les statistiques disponibles les plus récentes de la Banque du Canada, a été publiée à l'occasion de l'assemblée annuelle de l'Association ici.

M. Boyle, qui est également vice-président exécutif et directeur général principal de La Banque Toronto Dominion a précisé que les prêts hypothécaires à l'habitation dans la province de Québec atteignaient le chiffre de \$1.1 milliards en circulation à la fin de 1974, ce qui représente une augmentation de plus de 39 pour cent durant cette année. L'augmentation pour l'ensemble des provinces fut de 32 pour cent.

Le total de fin d'année comprenait \$681 millions en prêts hypothécaires garantis aux termes de la loi nationale sur l'habitation et \$426 millions en prêts hypothécaires ordinaires, chiffres qui se traduisent en augmentations respectives, de 23 pour cent et de 78 pour cent. Ces gains dépassent aussi les taux d'accroissement nationaux correspondants, de 15 pour cent et de 62 pour cent.

Les dix banques à charte sont devenues une source très importante de crédit hypothécaire depuis la levée des restrictions sur

les prêts effectuée lors de la révision de la loi sur les banques en 1967. Leurs prêts hypothécaires en circulation ont plus que sextuplé depuis.

Les petites entreprises et les entreprises indépendantes continuent de jouir d'un égard spécial de la part des banquiers dans leurs programmes de prêts. Au 31 décembre 1974, ce secteur comptait pas moins de \$1.1 milliards en prêts en circulation — une aug-

mentation de près de 12 pour cent en l'espace d'un an. Il s'agit ici de prêts commerciaux sujets à des limites autorisées de moins de \$200,000.

Les prêts bancaires agricoles atteignaient le chiffre de \$106 millions en circulation à la fin de l'année, une augmentation de plus de dix pour cent durant 1974.

Les entrées au débit dans les comptes bancaires

des particuliers déclarées par les dix centres de compensation du Québec constituent un indice utile du volume de l'activité bancaire dans la province et de la vitalité économique dans le secteur privé. Elles ont atteint le chiffre de \$442 milliards en 1974, une augmentation de 32 pour cent durant l'année. L'augmentation pour les 50 centres de compensation dans l'ensemble du Canada a été de 24 pour cent.

## Les prêts à l'habitation Goldbloom intercédera auprès d'Ottawa pour les caisses pop

QUEBEC (PC) — Le ministre des Affaires municipales Victor C. Goldbloom a bon espoir de réussir à faire reconnaître les caisses populaires par le fédéral comme prêteurs dans le domaine de l'habitation.

Mais "cela ne veut pas dire que nous pourrions baisser les taux d'intérêt", a dit le ministre, en répondant à l'Assemblée nationale aux questions de M. Fabien Roy (PC — Beauce-Sud).

"Le gouvernement, a-t-il expliqué, est obligé de suivre le marché ou de combler la différence et il y a des limites aux sommes qu'il peut consacrer à chaque domaine".

M. Roy avait demandé au ministre

quelles mesures le gouvernement comptait prendre pour pallier à la crise du logement qu'on prévoit au Québec. Il avait souligné qu'il y a trois ans, 8.2 pour cent des logements de Montréal et 8.4 p.c. des logements de Québec étaient vacants alors qu'en avril dernier, ces pourcentages étaient devenus respectivement de 1.5 p.c. et 1.6 p.c.

M. Goldbloom a dit qu'il pourrait annoncer bientôt le nombre d'unités de logements sociaux que le gouvernement compte ajouter à son stock cette année.

"Il y aura augmentation du stock de logements au cours de l'année", a-t-il dit.

# l'économie

Reprenant à son compte les arguments du BAC

## Tetley défend la hausse de 25 p. cent des primes d'assurance-automobile

Par PIERRE BELLEMARE

QUEBEC (PC) — Faisant un constat d'impudence gouvernementale totale, le ministre William Tetley doit reprendre à son compte la position du Bureau des assurances du Canada pour tenter de justifier les hausses considérables des primes d'assurance-automobile en 1975.

Il a été impossible toutefois de savoir précisément, ni auprès du titulaire des Institutions financières, ni auprès du surintendant des assurances du Québec, ni même auprès du BAC, de quel ordre seront les hausses.

Cependant, il appert que l'augmentation minimum que devront subir tous les assurés sera de 25% et, pour les "mauvais risques" que certaines compagnies refusent ces temps derniers, la hausse pourra atteindre 50%.

Le ministre Tetley a donné lecture hier, à l'Assemblée nationale, du télégramme que lui avait fait parvenir en matinée M. Charles Moreau, directeur du BAC. C'est dans ce télégramme que l'on peut trouver les raisons expli-

quant les différentes augmentations décrétées par les compagnies, en janvier ou en mars dernier, ou encore en juillet prochain: "Les résultats techniques des assureurs, en 1974 et au début 1975, sont très défavorables partout au Canada et aux États-Unis, à cause de l'inflation des dernières années, dont l'effet s'est fait sentir antérieurement en 1974".

M. Moreau indique notamment que le coût de la main-d'œuvre pour la réparation des voitures au Canada a augmenté de 23 pour cent depuis six mois. Au Québec, la hausse a été de 40%, en un an, passant de \$13 l'heure à \$18 dans certaines villes. L'augmentation du prix des matériaux est un autre élément: peinture, 22%, métal en feuilles, 75%, matière plastique, 83%.

"Vu les résultats désastreux, bon nombre d'assureurs révisent la composition de leur portefeuille et doivent temporairement ralentir l'augmentation de leurs affaires tout en continuant de servir les courtiers et le public, afin de satisfaire aux exigences du gouvernement et contrôler l'ampleur des pertes techniques."

Ces pertes techniques ont été évaluées à \$250 millions par le BAC tout l'année 1974, au Québec. Dans son télégramme, M. Moreau observe d'ailleurs que "la situation devrait s'améliorer graduellement, lorsque les augmentations de tarifs faites en janvier, mars ou juillet 1975 se feront sentir et le marché devrait se stabiliser".

### Menteur

Le ministre Tetley avait néanmoins soutenu, vendredi dernier, en Chambre, que les hausses de tarifs ne devraient pas excéder 15% pour chaque assuré.

Le député Léger, ayant réussi à mettre la main sur un bulletin du BAC confirmant l'annonce d'augmentation de 25 à 32 pour cent, a donc blâmé le ministre, mercredi, "d'avoir trompé la Chambre" la semaine dernière.

M. Tetley a alors admis son incapacité de mettre le député Léger au défi de prouver son accusation, en lui disant simplement qu'il lui répondrait à une séance ultérieure, documents en main.

C'est ce qu'il a fait au début de la séance d'hier, en lisant le télégramme signé par M. Moreau, sans faire aucun commentaire.

Il a aussi vaguement fait état d'une enquête menée par son ministère, sans donner l'assurance qu'il fera rapport de cette enquête à la Chambre.

### Aucun pouvoir

De toute façon, le gouvernement n'a strictement aucun pouvoir actuellement lui permettant de s'opposer à une hausse décrétée par les compagnies.

Celles-ci brosent un tableau général de la situation devant le surintendant des assurances, mais elles ne sont pas obligées d'effectuer cette démarche annuelle, elles ne le font que par "courtoisie", selon l'expression de M. Moreau.

Un porte-parole du surintendant a également confié qu'il devait considérer le "livre vert" des compagnies d'assurances comme une parole d'évangile et que les collaborateurs de M. Roger Camarai- re n'avaient pas même les outils et le personnel nécessaires pour vérifier les tonnes de statistiques que fournissent annuellement les compagnies d'assurances.

La nouvelle loi-cadre des assurances adoptée en décembre 1974 et non encore appliquée - ne prévoit pas non plus de dispositions ou de pouvoirs à ce sujet.

Le porte-parole du surintendant M. Camarai- re est présentement en vacances a souligné que les 160 compagnies en assurances automobile pourront hausser leurs tarifs à leur gui-

se, tant qu'il n'existera pas au Québec une Régie des tarifs, un organisme quasi-judiciaire qui ressemblerait à la Régie des services publics et au Tribunal des transports.

Entre-temps, le comité Desjardins continue d'étudier les recommandations de l'équipe de Jean-Louis Gauvin en vue de rédiger un avant-projet à l'intention du cabinet Bourassa.

Le ministre Tetley a reçu le rapport Gauvin il y a plus d'un an.

Il l'a soumis pour étude à une vingtaine de séances en commission parlementaire, mais il s'est engagé à appliquer la réforme promise d'ici la fin de l'année en cours.

### Rapport annuel

Par ailleurs, M. Tetley a déposé hier le rapport annuel du ministère pour l'année 1974-75 et il se vante dans sa présentation écrite "d'avoir opéré des changements importants dans l'administration de l'assurance-automobile et la sécurité routière".

Au chapitre des "réussites importantes" en 1974-75, il est fait mention du rapport Gauvin et d'un projet sur la protection des acheteurs de maisons neuves et de terrains.

Au chapitre des projets législatifs pour l'année 1975-76, il est également question d'une loi sur la protection des acheteurs de maisons neuves et de terrains ainsi que d'une étude d'un projet de loi en matière d'assurance-automobile.

M. Tetley dénonce cependant "certaines maisons d'affaires qui sont encore tournées vers les profits et leurs propres intérêts", en insistant sur les responsabilités sociales et morales du monde des affaires envers la société. Il invite les dirigeants d'entreprise à s'autodiscipliner, "sans quoi le gouvernement interviendra".

Il faut quand même souligner que le rapport des Institutions financières est bien présenté et qu'il est rendu public par M. Tetley moins de 90 jours après la fin de l'exercice financier 1974-75.

# monde

Menace de destitution pour corruption...

## Indira Gandhi ira en appel

Le premier ministre indien, Mme Indira Gandhi, a été reconnue coupable, hier, d'avoir eu recours à des pratiques illégales pour remporter son élection de 1971 au parlement et a été écartée de toute charge publique jusqu'en 1981. Le verdict,

NEW DELHI (d'après l'AFP et PA) — Mme Indira Gandhi ne démissionnera pas avant la décision de la cour suprême devant laquelle elle a fait appel, indiquait-on hier dans les milieux proches du premier ministre indien après l'arrêt de la haute cour d'Allahabad annulant son élection de 1975 à la Chambre basse. On estime cependant dans ces mêmes milieux que les opposants au premier ministre indien vont mener une intense campagne pour amener Mme Gandhi à démissionner.

L'instance introduite par M. Raj Narain, leader socialiste et adversaire malheureux du premier ministre aux élections de 1971, faisait état de "pratiques corrompues" de la part de Mme Gandhi. Il accusait notamment le premier ministre indien d'avoir utilisé des hélicoptères et des appareils militaires au cours de la campagne électorale et d'avoir pris des arrangements avec la police pour la construction de tribunes et l'utilisation de haut-parleurs. Autres pratiques "corrompues" retenues par la haute cour: la distribution gratuite de vêtements, de couvertures et d'alcool ainsi que le transport gratuit des électeurs vers les bureaux de vote.

Mme Gandhi est en outre accusée d'avoir dépassé le montant des dépenses légalement autorisées pour couvrir les frais d'une campagne électorale. Plusieurs ministres du cabinet indien ont réaffirmé par ailleurs hier dans un communiqué leur confiance à Mme Indira Gandhi, soulignant qu'elle "continue à exercer ses fonctions de

premier ministre" pour "l'intégrité, la stabilité et le progrès du pays".

Le communiqué, publié après la décision de la haute cour d'Allahabad d'annuler l'élection de Mme Gandhi au Parlement, est signé par le ministre des Affaires étrangères, M. Y. B. Chavan, le ministre de l'Intérieur, M. Brahmanan-

rendu par le juge Jag Mohanlal Sinha dans la ville septentrionale d'Allahabad, stipule que Mme Gandhi a un délai de 20 jours avant de devoir abandonner son poste de premier ministre.

dict de la haute cour a été connu, près de 200 personnes, en majorité des militants du parti du Congrès, se sont rassemblées devant la résidence de Mme Gandhi pour exprimer leur soutien. Après un incident mineur, la police a entouré la résidence du premier ministre pour tenir la foule à distance.

Née en 1917, Indira Gandhi est la fille du Pandit Nehru, lui-même disciple du grand mahatma Gandhi, le "libérateur" de l'Inde.

De 1947 à 1967, elle avait vécu à l'ombre de son père qu'elle accompagnait dans tous ses voyages officiels.

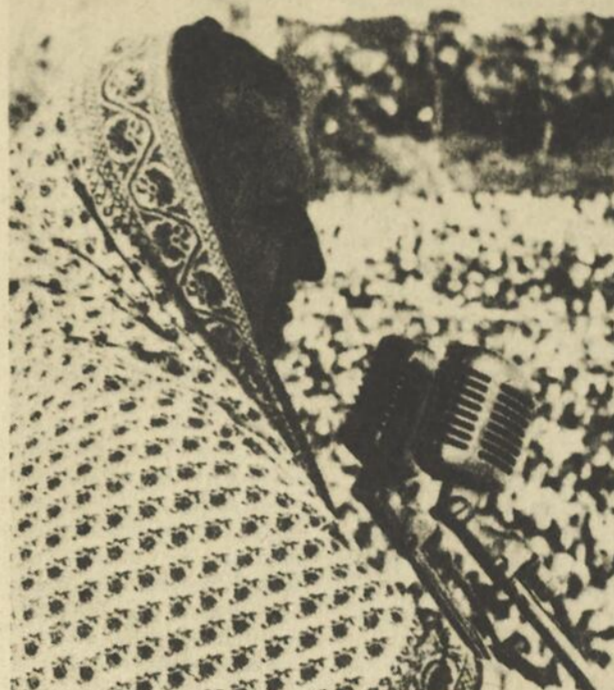
Elle doit à son mariage avec Uptute Feroze Gandhi, (sans aucun lien avec le mahatma) de porter le nom illustre du "libérateur". Bénéficiant de l'aura qui s'attachait au nom de son père et de l'expérience politique qu'elle avait acquise à ses côtés, elle s'était lancée dans la vie politique active à la mort de Nehru en 1964.

Au cabinet du premier ministre Shastri, elle est à 47 ans, à la tête du ministère de l'Information, le plus jeune ministre indien. Deux ans plus tard, à la mort de Shastri en 1966, elle devient premier ministre. Elle cumule cette fonction avec celles de ministre du Plan et de l'Énergie dès 1967.

Les élections législatives de février 1967 sont un échec relatif pour le parti du congrès et l'autorité de madame Gandhi en sort affaiblie.

En 1969, elle brise la résistance de la vieille garde conservatrice du Congrès et se lance dans une politique de réforme audacieuse qui lui donne une éclatante victoire aux élections de mars 1971.

A partir de cette date, elle détient pratiquement tous les pouvoirs et contrôle jusqu'à la police secrète pourtant traditionnellement rattachée au ministère de l'Intérieur.



Indira Gandhi durant les élections de 1971 "un grand homme politique"

(Téléphoto: PA)

### "Un grand homme politique"

La décision de la haute cour d'Allahabad qui, pour la première fois, en Inde, prononce l'annulation d'une élection devant la chambre basse, frappe la plus éminente personnalité indienne de ces dix dernières années.

da Reddy, le président du Parti du congrès, M.D.K. Borroah, ainsi que par les ministres de l'Agriculture, des Transports, de la Justice et des Communications. Le communiqué ajoute que "le parti tout entier a la foi et la confiance la plus totale dans l'action de Mme Indira Gandhi". Aussitôt que le ver-

Malgré le "oui" au YF-16

## Il n'y aura pas de crise politique en Belgique

BRUXELLES, (AFP) — Avant même que les députés belges aient voté, le gouvernement de M. Léo Tindemans a obtenu la certitude qu'il demeurerait en place. Le président du rassemblement wallon, Paul-Henry Gendebien, qui mercredi encore semblait décidé à voter contre le gouvernement, a annoncé que son mouvement renouvellerait la confiance à l'équipe du premier ministre.

Pour obtenir la confiance, dans l'hypothèse où

le rassemblement wallon aurait maintenu son opposition le gouvernement avait besoin de trois abstentions. Le parti libéral bruxellois (3 députés) ayant annoncé mercredi qu'il s'abstiendrait, les jeux étaient, semble-t-il, déjà faits. Cependant, le revirement du rassemblement wallon constitue une péripétie inattendue, d'autant plus, estiment les observateurs politiques belges, qu'il n'était pas nécessaire au maintien du gouvernement.

Quand M. Paul-Henry Gendebien a annoncé que son groupe avait décidé de renouveler sa confiance au gouvernement, un tonnerre d'applaudissements a éclaté sur les bancs de la majorité mais a provoqué un éclat de rire sur les bancs socialistes.

Le président du rassemblement wallon a déclaré à la Chambre que son groupe "continuait à re-

gretter l'achat de l'avion américain YF. 16 et les conditions dans lesquelles le gouvernement avait été amené à faire ce choix".

Tout le reste de son intervention a concerné les relations entre les communautés francophones et néerlandophones de Belgique et les "espoirs" de M. Gendebien de "voir le gouvernement poursuivre sa tâche".

## Les sommaires des bourses

### New York: General Dynamics cède 13/4

NEW YORK (AFP, AP) — Les cours se sont mollement repliés, jeudi, à Wall Street où l'activité est retombée à son niveau le plus bas depuis deux mois. L'indice des industrielles a clôturé en baisse de plus de cinq points.

Les cours avaient commencé la journée sur une légère hausse mais celle-ci s'est lentement estompée au cours de la matinée, puis le marché a continué de dériver au cours de l'après-midi.

Peu de nouvelles étaient à signaler, mais le marché devient de plus en plus sensible à la multiplication des articles de presse et déclarations d'économistes estimant que la reprise économique sera plus tardive et plus lente qu'on ne le croyait encore récemment.

Bon nombre de compartiments sont en baisse, en particulier les aéropatiales où General Dynamics cède 13/4, ainsi que les matériaux de construction, les machines-outils, les pharmaceutiques, les cinémas et les pneumatiques. Les papiers et alimentaires ont terminé en hausse, et le reste du marché de façon très irrégulière.

L'indice Dow Jones a chuté de 5.24 points et a clôturé à 819.31.

### Montréal: 54 gains, 92 pertes

MONTREAL (PC) — La cote a fléchi, jeudi, à la Bourse de Montréal à l'issue d'une séance modérément active.

Le volume a atteint 658,400 actions comparativement à 570,000 actions transigées mercredi.

L'indice composé a reculé de 0.30, à 187.59. Les industrielles ont baissé de 0.35, à 193.37, les services publics de 0.33, à 130.04 et les papiers de 0.21, à 109.25, tandis que les banques ont grimpé de 0.15, à 259.14. En tout, 54 gains, 92 pertes, 58 valeurs inchangées.

Commonwealth Holiday Inns venait en tête des industrielles, en hausse de cinq cents, à \$3.25 après un virement de 50,000 actions. Silver Stack était la mine la plus active, en baisse d'un cent, à 62 cents après un virement de 99,800 actions. Les prix des pétroles étaient variés. Gulf Oil Canada a avancé de 3-8, à 31 1-8 et Dome Petroleum a reculé de 1-4, à \$28 1-8.

### MAISON BEAUDET INC.

8723 10e Avenue

Ville St-Michel.

Montréal 729-5217

Climatiseur

Pourquoi acheter maintenant?

Parce que vous épargnez \$\$\$\$

RCA

Fermé mercredi

Toutes grandeurs en stock

### Pour la fête

Les grévistes de la United Aircraft de Longueuil, afin de pouvoir subvenir à leurs besoins élémentaires, offrent en retour d'un don minimum de \$3.50 "La fleur de lys" fabriquées avec des clous de fer à cheval. (plaquée or, argent ou antique.



Ces œuvres artistiques sont fabriquées individuellement par des grévistes. Le profit réalisé est versé au fonds de dépannage de la grève. On peut s'en procurer en s'adressant:

Local "510" T.U.A. (travailleurs unis de l'automobile)  
125-B rue St-Charles ouest, à Longueuil P.Q.  
Téléphone: code 514-No: 679-2070  
adressez vos chèques et mandats poste  
adressez vos chèques et mandats poste  
à/s M. Claude Rheault

UNE INFORMATION LIBRE,  
DES ANALYSES SÉRIEUSES,  
DES CHOIX PRÉCIS...  
C'EST ÇA, LA DIFFÉRENCE!

### ABONNEMENTS PAR LA POSTE

CI-joint mon chèque d'abonnement

de \$18.00 pour 3 mois   
de \$32.00 pour 6 mois   
de \$60.00 pour 12 mois   
Edition du samedi seulement \$15.00 pour 12 mois

NOM  
ADRESSE  
VILLE  
TÉL:

POUR RENSEIGNEMENTS

COMPOSEZ - 331-8961

IMPORTANT: Aucun abonnement n'est remboursable.

LE JOUR, 387 Boul. LEBEAU, VILLE ST-LAURENT

Lire...

LE JOUR

chaque matin

# Conférence internationale de solidarité ouvrière

Selon un représentant de la gauche chrétienne chilienne

## Un parti fasciste sera créé pour mieux exploiter les travailleurs

"Il y a une muraille de silence entre le Québec et l'Amérique latine", nous déclarait hier matin au cours d'une conférence de presse M. Andrés Mercau, secrétaire général de la Fédération des travailleurs vénézuéliens.

"En effet, dans le sous-continent latino-américain, nous ne sommes pas du tout au courant des problèmes spécifiques du mouvement ouvrier québécois."

Invités à la Conférence internationale de la solidarité ouvrière (C.I.S.O.), qui a lieu à Montréal du 12 au 15 juin, les délégués latino-américains se sont déclarés en général mal informés de la lutte des travailleurs québécois face aux multinationales. "Nous sommes tellement mal informés de ce qui se passe au Canada en général, et au Québec en particulier, soulignait le délégué mexicain M. Rodolfo Escamilla, que la plupart des ouvriers latino-américains se demandent si le Canada ne fait pas

partie économiquement des Etats-Unis et s'il est même représenté à l'O.N.U..." Durant les quatorze heures en ateliers de travaux restreints qui auront lieu au Cégep Maisonneuve, les délégués latino-américains chercheront à ouvrir le dialogue entre les syndicats des pays riches et ceux des pays pauvres. De plus, les délégués à la C.I.S.O. essaieront de jeter un pont entre les travailleurs québécois et ceux du Tiers-Monde.

"La C.I.S.O. nous offre les possibilités d'un tel dialogue, nous diront MM. Escamilla et Mercau. Nous luttons contre le même impérialisme. Nos intérêts et notre lutte sont donc les mêmes... Même si ce sont les ouvriers du Tiers-Monde qui, pour l'instant, luttent le plus contre les sociétés multinationales. Car nos revendications ont dépassé les simples critères économiques pour s'engager dans le combat politique..."

**Travaux forcés**  
M. Rafael Gumucio,

ancien sénateur chilien sous l'Unité populaire, vit en France avec 4.000 autres réfugiés chiliens. M. Gumucio est l'un des représentants de la gauche chrétienne. Invité à la C.I.S.O., il nous a brossé un bref panorama de la situation des travailleurs chiliens qui étouffent sous le poids des militaires.

Cette conférence internationale de solidarité ouvrière, nous déclarait M. Gumucio, est très importante pour nous et devra nous permettre de créer un véritable dialogue ouvrier, au niveau continental, contre l'impérialisme et le fascisme. La question chilienne sera débattue sur la table de la C.I.S.O. car, la solidarité internationale envers le peuple chilien est, de jour en jour, de plus en plus forte. Non seulement de la part des organismes internationaux comme l'O.I.T. (Organisation internationale des travailleurs) ou la Commission des droits de l'homme des Nations unies, mais aussi des autres organismes...

"Dernièrement, les délégués de la junte fasciste ont été expulsés de l'O.I.T. Car le dernier rapport de cet organisme confirme que plus de 70 dirigeants syndicaux chiliens ont été assassinés. Ces chiffres sont encore très conservateurs. De plus, 120 dirigeants syndicaux sont détenus en ce moment sans procès. L'un des auteurs de ce rapport de l'O.I.T. est l'ex-président péruvien, M. Buztamante, que personne ne peut accuser de communiste. Au contraire. De plus l'O.I.T. a accepté la présence de la C.U.T. (Centrale unique des travailleurs chiliens). Tout ceci confirme que la lutte de solidarité avec le peuple chilien est des plus importante..."

"Nous avons par ailleurs appris dernièrement, que la junte cherchait à former un parti fasciste chi-

lien, parti qui sera parrainé par le général Leigh. En effet, selon les informations que j'ai reçues, il serait de plus en plus question que chaque travailleur chilien devrait avoir une carte de travail donné de façon arbitraire par ce futur parti.

Les travailleurs n'ayant pas de carte feront des travaux forcés. La classe ouvrière chilienne sera donc contrôlée par un parti fasciste. Si devait arriver, la répression de la classe ouvrière chilienne sera encore plus dure qu'aujourd'hui. Une des raisons de la formation d'un tel parti se trouve dans le fait que la junte est de plus en plus isolée. Aussi bien sur le plan national, la junte n'ayant aucun appui des masses, que sur le plan international..."

propos recueillis  
par Antoine K. Char  
et Alberto Rabilota

## Pour le représentant des enseignants palestiniens

### La libération de notre classe ouvrière passe par la lutte armée

(A.K.C.) — Quel est le rôle des syndicats palestiniens chez les travailleurs palestiniens vivant dans les territoires occupés par Israël (Cisjordanie, Gaza)? A cette question, M. Salim Kazak de la fédération des enseignants palestiniens invité à la C.I.S.O. avec MM. Sabri Badr et Mohammed Abou Rafih de la Fédération générale des travailleurs palestiniens, nous plonge dans un recul historique pour mieux nous faire comprendre le combat que mènent les différentes organisations palestiniennes de libération.

"La révolution palestinienne, nous déclare M. Kazak, a commencé en 1965, avec la lutte armée dans les territoires occupés. La lutte armée est pour nous une réponse au mouvement sioniste qui a essayé pendant 25 ans d'étouffer la personnalité palestinienne. Souvenez-vous des phrases de Dayan, Ben Gourion et Golda Meir qui répétaient sans cesse que le peuple palestinien n'était pas une entité, qu'il n'existait pas..."

"La fédération des enseignants palestiniens regroupe tous les enseignants palestiniens à l'intérieur comme à l'extérieur des territoires occupés. Il y a 50.000 enseignants palestiniens un peu partout dans le monde. A l'intérieur des territoires occupés nous avons formé des comités régionaux.

Mais la répression qui dans les territoires occupés donnent à ces co-

mités un cachet de clandestinité. Les enseignants palestiniens subissent donc toutes sortes de répression. Les programmes d'éducation sont à chaque fois changés. Il nous est par ailleurs, interdit d'ouvrir de nouvelles écoles. C'est pour ces raisons, et pour

peuple; notre classe ouvrière.

**Pillage**  
Au cours de cette conférence de presse donnée hier après-midi, à l'édifice de la C.S.N., les délégués palestiniens, irakiens, algériens et égyptiens ont tour à tour cher-

librement. Les délégués arabes, leurs confrères latino-américains, ont fait aussi ressortir les problèmes communs qu'affrontaient les travailleurs de leur pays et ceux du Québec.

Par ailleurs, M. Mohammed Ayesh, de la

création de cette centrale est une orientation qu'ont prise ces différents syndicats pour mieux rapprocher les pays arabes. La C.S.A. a pour tâche, d'améliorer les conditions de vie et d'unifier le système de sécurité sociale de tous les travailleurs du monde



M. Salim Kazak, (à gauche sur la photo): la personnalité palestinienne étouffée...

(Photo: Claire Beaugrand-Champagne)

d'autres, que l'U.N.E.S.C.O. a condamné et expulsé Israël de cette organisation onusienne. Nous croyons donc que la lutte armée est absolument nécessaire pour libérer notre

ché à montrer qu'ils luttent pour récupérer leurs richesses naturelles pillées par les sociétés multinationales. Sociétés qui ne permettaient pas à leur peuple de se développer

Fédération des travailleurs des professeurs d'Irak, nous a dressé un tableau sur la "Centrale syndicale arabe" qui regroupe 15 syndicats et 14 millions de travailleurs arabes. La

arabe. Chaque centrale syndicale est représentée par deux membres de la C.I.S.A. (Centrale internationale des syndicats arabes) qui se tient tous les 3 ans dans un pays arabe.

## Washington menace le monde de plusieurs autres "Chili"

Au moment de mettre sous presse, Le Jour ne disposait pas des autres communications entendues hier soir: les représentants du monde arabe et de l'Afrique, les chefs syndicaux de la CSN et de la CEQ, ont présenté aux participants des messages dont on trouvera un compte rendu demain dans cette page.

par Gisèle Tremblay

L'intervention américaine au Chili contre le régime Allende n'est pas un cas isolé: la même politique a été brandie contre le monde arabe au moment de la crise du pétrole et vise même aujourd'hui l'Europe occidentale où, peu avant la défaite américaine en Indochine, le Portugal et l'Italie ont reçu des menaces directes d'intervention.

Si les travailleurs et les milieux progressistes des pays menacés ne font pas front commun contre ce danger impérialiste, ils se retrouveront ensemble, trop tard, comme victimes.

Tel est l'essentiel du message que M. Rafael Augustin Gumucio, coordonnateur de l'Unité populaire sous Allende, a livré à la deuxième Conférence internationale de solidarité ouvrière, qui s'ouvrait hier soir à Montréal.

**Le Québec à sa place**

La première Conférence s'est déroulée précisément dans la capitale chilienne, en 1973, quatre mois avant le renversement de l'Unité populaire. Et M. Gumucio a illustré son propos du tragique exemple chilien en rappelant, documents américains à l'appui, les étapes de l'intervention qui a conduit à la dictature.

Le secrétaire de la Conférence, M. Robert Quevillon, qui a lui-même séjourné longuement au Chili, a déclaré pour sa part que si l'impérialisme paraît au Québec plus civilisé, c'est que les travailleurs y sont généralement plus soumis que dans les pays en lutte.

Mais dès qu'ils se mettent à défendre leurs intérêts, a-t-il poursuivi, le capitalisme même ici montre son vrai visage: on l'a vu à La Presse en 1970, dans la fonction publique en 1972, à la United Aircraft récemment, et dans la législation anti-ouvrière qui menace maintenant tous les syndicats.

Puisque l'impérialisme des multinationales et des gouvernements qui les représentent prend aujourd'hui un caractère commun à tous les continents, a indiqué M. Gumucio, il faut étudier une stratégie continentale pour défendre l'accès des travailleurs.

Pour y arriver, il faut vaincre notamment l'obstacle d'un certain syndicalisme qui limite son action aux seules luttes "de revendication ou d'assistance sociale": il n'y a pas de syndicalisme efficace si celui-ci ne participe pas à une certaine politique. La démocratie bourgeoise respecte ses propres valeurs seulement quand elle est au pouvoir: elle les

piétine dès que les travailleurs accèdent à leur tour au pouvoir.

**L'intervention au Chili**

Et M. Gumucio de rappeler les manœuvres subtiles qui visèrent à renverser Allende dès son arrivée au pouvoir.

• L'élection d'Allende devait être ratifiée par le parlement: la compagnie ITT et la CIA offrirent plusieurs centaines de milliers de dollars aux parlementaires, particulièrement à ceux de la Démocratie chrétienne, pour acheter leurs votes contre Allende.

• Ces faits, confirmés par les documents d'ITT livrés au Sénat américain, ont été suivis, après l'échec de la tentative, de contacts d'ITT avec la droite pour inciter les militaires à tenter un putsch.

• Une campagne psychologique fut ensuite organisée, marquée par l'exode des capitaux et la multiplication d'actes de terrorisme, pour faire croire que l'accession de la gauche au pouvoir signifiait l'anarchie.

• Une autre campagne, faite avec la participation de la Démocratie chrétienne, visait ensuite à surprendre l'Unité populaire dans des situations illégales, pour la déclarer ensuite illégitime. Nouvel échec: le gouvernement fit la réforme agraire et nationalisa les grands monopoles dans le respect des lois adoptées sous l'ancien régime.

• La CIA consacra des sommes importantes à financer ensuite des grèves, pour désorganiser l'économie, à aider les candidats de l'opposition aux élections municipales, à subventionner le journal le plus réactionnaire du pays.

• En mars 1973, les élections parlementaires augmentent la majorité de l'Unité populaire: devant ce dernier échec, le coup d'Etat militaire est décidé.

• En septembre 1973, c'est le putsch: aide logistique directe des Américains, présence de la flotte américaine Unitas dans les eaux territoriales chiliennes, vente d'armements américains à bas prix, aide d'experts militaires et civils américains.

Même le président Ford, de conclure M. Gumucio, a reconnu l'intervention américaine et l'a déclarée conforme aux intérêts américains. Le monde arabe, diverses régions du tiers monde, le Portugal et l'Italie ont reçu par la suite des menaces verbales du même type: "Les Etats-Unis sont prêts à intervenir là où leurs intérêts sont menacés".

## monde

En Argentine

### Découverte d'un camp de guérilleros chiliens...

SANTIAGO - DU CHILI, (AFP) — Les autorités argentines ont découvert dans la région de Tucuman, un camp d'entraînement où quelque deux mille guérilleros chiliens se préparent à "envahir" le Chili, affirme-t-on hier à Santiago - du Chili de sources autorisées.

Selon ces sources, le camp serait dirigé par Dagoberto Perez, ancien chef du Mouvement de la gauche révolutionnaire (MIR) interdit par la junte chilienne,

qui avait été porté disparu l'année dernière tant par les organismes internationaux que par sa propre organisation d'autres dirigeants "extrémistes" chiliens, qui avaient aussi été portés disparus, seraient également entraînés dans ce camp. L'objectif de ces guérilleros, indique-t-on toujours de mêmes sources est d'"envahir" le Chili et d'entreprendre une guérilla urbaine" sans doute au mois de septembre prochain. On annonce par ail-

leurs, de source officielle à Santiago du Chili, l'arrestation mercredi de quatorze "extrémistes" chiliens à Talca-ville située à 253 km au sud de la capitale chilienne. Ces personnes, ajoute-t-on, seraient mêlées à l'assassinat d'un officier de l'armée chilienne la semaine dernière à Talca. Le groupe, estime-t-on de sources autorisées, aurait suivi un entraînement à Tucuman avant de franchir la cordillère des Andes pour se rendre au Chili.

En Espagne

### Front commun contre Franco

BRUXELLES (Reuters) — Un membre du Parti socialiste ouvrier espagnol — mouvement clandestin — a déclaré hier que 16 partis politiques d'Espagne aux conceptions diverses ont fait front commun pour s'opposer au régime du général Franco.

Refusant de décliner son identité pour raisons

de sécurité, il a déclaré aux journalistes, à l'issue d'un entretien avec une délégation de groupe socialiste du Parlement européen, que les 16 partis ont signé mercredi soir à Madrid un pacte constituant une plate-forme commune antifranquiste.

Parmi les personnalités constituant le front

commun figurent des chrétiens-démocrates-socialistes, des séparatistes basques et catalans, ainsi que des communistes, a-t-il dit.

Un dirigeant du groupe socialiste du Parlement européen, M. Ludwig Felbermaier, a déclaré que l'entretien a porté sur l'évolution politique future de l'Espagne.

## L'OLP est admise à la conférence internationale du travail à Genève

NATIONS UNIES (Genève), (AFP) — La conférence internationale du travail réunissant à Genève des délégués gouvernementaux, patrons et syndicats de 118 pays, a admis hier l'Organisation de libération de la Palestine et les mouvements africains de libération.

Cette décision a en-

traîné le départ presque immédiat des délégations des Etats-Unis et d'Israël. Le représentant du gouvernement américain a précisé qu'il reviendrait pour la suite de la conférence, tandis que le syndicaliste a affirmé qu'il ne reviendrait pas.

Après le départ des Israéliens et des Améri-

cains, un représentant de l'OLP. a été admis à la séance, M. Abdelaziz Al Wajih, membre du Conseil exécutif de l'OLP. Ce dernier a remercié l'assistance et traité de la situation sociale en Palestine. L'admission des mouvements de libération arabe et africains a été acquise par 266 voix pour,

14 contre et 73 abstentions. Les mouvements africains de libération admis hier à la conférence internationale du travail sont ceux d'Afrique du Sud, Namibie (Sud-Ouest africain sous mandat sud-africain) et Zimbabwé (Rhodésie).

Les délégués des anciennes colonies portu-

gaises d'Afrique étaient déjà admis comme observateurs en vertu de décisions antérieures. Contrairement à l'OLP, dont le délégué a été immédiatement invité à la conférence, il n'y avait pas hier soir de représentant des mouvements africains, semble-t-il, parce qu'ils n'étaient pas à Genève.

# petites annonces

**AVIS A TOUS LES ANNONCEURS**  
Le service des annonces classées du Jour, adopte une nouvelle politique de fonctionnement.  
A partir de lundi, le 19 mai 1975, nous vous demandons de nous faire parvenir vos annonces accompagnées d'un chèque ou mandat poste.  
Pour en connaître le tarif vous n'avez qu'à composer 331-8961 poste 21 et la responsable vous donnera tous les renseignements nécessaires pour vos publications.  
Hélène Lespérance responsable du service

**126** maisons mobiles  
Maison mobile à vendre 1974. Entièrement meublée 64' x 14 pieds. \$2,200, comptant: \$10,500 à la banque. Appeler: 473-4570.

**130** chalets à vendre  
**POMPELIER:** lac Vert, bungalow, 6 1/2 pièces, hiver - été - foyer - chauffage électrique, bord de l'eau, abri pour autos, qual. plage privée, snowmobile 12 passagers, proximité de terrain de golf. \$21,000. 622-4489.

**147** terrains à vendre  
**CHANCE EXCEPTIONNELLE** grand terrain disponible pour

**CENTRE D'ACHAT** situé à l'entrée (sortie) d'une ville touristique près de

**MIRABEL** petit comptant. Valeur totale à discuter.

**BIENTÔT** De nouveaux plans d'aménagement d'approche et d'entrée de la ville seront approuvés. Pour plus amples renseignements (514) 661-2193.

**150** terres à vendre  
**BELLE PETITE TERRE A VENDRE EN TOTALITE OU EN PARTIE AVEC MAISON-MOBILE DEJA CULTIVEE SACRIFICE - TRES BONNES CONDITIONS DE PaiEMENTS STE-JULIENNE TEL.: 831-2428**

**214** logements à louer  
Logement de 3 pièces à louer dont le salaire ne dépasse pas \$7,200/année. 6820 St-Dominique, après 6h. 663-5885.

**224** logements demandés  
Cherche 4 ou 5 pièces fermées, quartier Ahuntsic ou Villieray. 331-8961 jour, 382-6300 soir, demandez Uelle.

**263** maisons de campagne  
Vaste maison de campagne, très beau site, 1h du centre ville. Partagé avec jeune femme libre. Pierre ou Jean 589-6988.

**BOIS-FRANC.** Ferme à vendre 30 acres, beau site, maison ancienne en très bon état. Grand, étable, remise, garage. Prix à discuter. Pour information: Denis Martineau R. 161, St-Paul de Chester, Comté Artabaska. Tél.: 819-383-2690.

**271** hôtels villégiature  
**MOTEL A VENDRE** sur la route No 11, très beau terrain, piscine, foyer, TV couleur. Rapporte plus de \$50,000 par année pour plus amples renseignements: 661-2193.

**302** ameublement  
Lit-d'eau pins ou finis merisier ou capitonnés, velours coté ou borg, bingbags et coussins. Décor Plus, 1203 Crescent, 871-8008.

**305** antiquités à vendre  
Deux lits en cuivre, 54", très propre. \$375 - \$500. 272-3454.

**ANTIQUITE:** maison privée. 5 chaises Louis XV originales. 2 tables rondes Victoria, 3 miroirs, coffre-chêne, meubles, bibelots, porcelaines, vaisselles, vases, 2 lits capitaine simple ou double, disques classiques et livres collections. 1-348-8443.

Lustres, armoires Québécoises, tables, commodes, lits cuivre ou fer, piano - table, bibliothèque, coffres, livres Portneuf, Crumlin, St-Jean, Dion, collection d'oiseaux ampailleurs. Pierre Richer, Antiquaire, 1116 Bernard, Mt.

Cause déménagement, 1 table, 2 armoires en pin, 659-2673. Après 7h p.m. et fin de semaine.

Armoire en pin, couleur d'origine \$350.00. Petite table à traverser \$175.00. Lit en cuivre \$225.00. Rouet \$100.00. Boîte à bois, berceuse, miroirs, huche à pain, glacière. Particulier, 687-2861.

**314** articles camping caravanning - tentes  
**ACHETERAIS** matériel de camping: poêle, lampe, chauffe-eau fonctionnant au gaz, ainsi que bombonne contenant 20 lbs. usagés mais en bonne condition. Tél. (jour): 381-6983, sur semaine.

**379** divers à vendre  
Robe de mariée, grandeur 12 ans, voile. Tél. sur semaine (après 9h. p.m.) à 381-6983.

**413** entrepreneur  
**RENOVATION** - réparation, foyer, pierre, brique, menuiserie générale, galerie, escalier, redressons plancher, réparation de solage, assurance incl. Tél.: 642-4077.

**PROMOTION VENTE.** Revêtement de maison aluminium, portes et fenêtres première qualité, détaillant autorisé Alcan. 256-1627.

**435** planchers  
Sablage, finition plastique, varathane, nettoyage tapis. Tél.: 721-7738.

**438** déménagements - transport - camionnage  
Accepterai déménagement à prix modique, local ou longue distance. Tél.: 737-8009.

**440** service divers  
**AMASO** No. 4096 Add to item 160 ALCOHOLIC BEVERAGES, Viz: Liquors. From: Montreal, Quebec To: Amherstburg, Ontario Rate: 2.54 Minimum 24,000 lbs 2.33 Minimum 30,000 lbs 2.28 Minimum 40,000 lbs DECISION - MS-1530TF

**444** lavage - nettoyage  
Lavage de murs, plafonds, planchers, vitres, tapis. Estimation gratuite. M. Roger, 676-3332.

**455** impôts - tenue de livres  
**DÉCLARATIONS D'IMPÔT** Formule depuis 1968, tenue de livre. Tél.: 381-5425.

**720** éducation  
**CARREFOUR ST-ARESENE INC.** 7321 CHRISTOPHE-COLOMB, MONTREAL

Institution privée, reconnue d'intérêt public par le ministère de l'Éducation. (cours général). Externat pour garçons et filles, 6e année à secondaire IV inclusivement. Bureau d'admission 274-5523 - 274-9945.

**810** hommes demandés  
Pourquoi dépenser vos énergies ailleurs? Joignez les rangs d'une compagnie 100% québécoise. Une carrière dans la vente, salaire plus bon et avantages sociaux. Formation à nos frais, très sévère. Analyse de caractère personnalisée. Communiqué avec Michel Roussy - 381-8548.

**999** autos à vendre  
**RENAULT 12** - 1975, neuves - à partir de \$3,498. Echange accepté - financement bancaire sur place.  
**RENAULT LONGUEUIL** 465 Curé-Poirier ouest, 677-6361  
Le plus important concessionnaire Renault au Québec.  
**AUSTIN M.G. Triumph** - Vente - pièces - service - FORD CHAMBLY 658-6623.

**VOLVO**, station-wagon, air conditionné, FORD CHAMBLY, 658-6623.

**M.G.B.** 1974, bas millage, AM - FM, FORD CHAMBLY, 658-6623.

**630** Avis légaux - soumissions - appels d'offres  
**AVIS EST DONNE** QUE Bélanger & Frères Engr. s'adressera à la Commission des Transports du Québec afin d'obtenir un permis spécial l'autorisant à donner le service suivant: classe: transport restreint, longue distance, route restreinte, contrat véhicules isothermes.

Services: De Montréal à la frontière Québec Ontario (port d'entrée: Pointe-Fortune) à destination d'Ottawa et retour pour le transport par véhicule isotherme de produits laitiers périssables en contenant pour le compte de Dominion Dairies Ltd. En donnant ces services la détentrice aura droit de tirer les remorques appartenant à Dominion Dairies Ltd.

Toute personne intéressée à s'opposer à la présente requête devra le faire dans les quatre (4) jours suivant la première parution de cet avis.

Corbell & Baillargeon, Procureur, Première parution, 13 juin 1975. Deuxième parution, 14 juin 1975. Troisième parution, 16 juin 1975.

Me Raymond Proulx, 176 ouest, rue St-Charles, suite 300, Longueuil, P.Q. Procureur du requérant.

**AVIS** première publication  
**COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUEBEC**

Modification de certains tarifs suivant les articles 2.64 et suivants du Règlement 2 sur les Règles de pratique et de régie interne de la Commission, dans le cas de concurrence tarifaire avec le transport ferroviaire.

Requérants: Canadian Transport Bureau Association 555 Dixon Road, Rexdale, Ontario M9W 1H8

Prenez avis que le requérant susmentionné a obtenu de la Commission la modification de ses tarifs comme suit:

**COMMODITY TARIFF no.15-L, Q.T.C.**  
No. 4096 Add to item 160 ALCOHOLIC BEVERAGES, Viz: Liquors. From: Montreal, Quebec To: Amherstburg, Ontario Rate: 2.54 Minimum 24,000 lbs 2.33 Minimum 30,000 lbs 2.28 Minimum 40,000 lbs DECISION - MS-1530TF

Cette modification entrera en vigueur le 4 juin 1975 et demeurera en vigueur jusqu'au 3 décembre 1975.

Tout intéressé peut s'opposer à cette modification dans les 4 jours de la première publication en formulant à la Commission une opposition à cette fin.

**CANADA** PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTREAL GREFFE DES DIVORCES DU DISTRICT DE MONTREAL No. 500-12-051896-755

**COUR SUPERIEURE** (Division des Divorces)  
VICTOR SEMINICK, résident et domicilié à Longueuil, district de Montréal; requérant -VS- DAME COLLEEN JOHNSTON adresse inconnue, Intimée

**PAR ORDRE DE LA COUR** L'intimée DAME COLLEEN JOHNSTON est par les présentes requise de comparaître dans un délai de 60 jours de la dernière publication. Une copie de la requête en divorce a été laissée à la Division des Divorces à son intention. Prenez de plus avis qu'à défaut par voie de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, le requérant procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'il sollicite contre vous.

Longueuil, le 4 juin 1975  
Claude Dufour registraire

**CANADA** PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTREAL No. 12-051569-758

**COUR SUPERIEURE** PHAM VAN THI, résident et domicilié au 830 rue Forget, à Longueuil, district de Montréal, requérant, vs DAME TRAN THI ANH TUYET, autrefois domiciliée au 95 C rue Pasteur, à Saïgon, Sud Vietnam, intimée.

**ORDONNANCE DE LA COUR** L'intimée DAME TRAN THI ANH TUYET est par les présentes requise de comparaître dans un délai de soixante (60) jours de la dernière publication. Une copie de la requête en divorce a été laissée à la Division des Divorces de Montréal à son intention.

Prenez de plus avis, qu'à défaut par vous de signifier ou de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, le requérant procédera à obtenir contre vous par défaut, un jugement de divorce qu'il sollicite contre vous.

MONTREAL, le 6 juin 1975  
(S) A. Beaulieu registraire-adjoint

Me Raymond Proulx, 176 ouest, rue St-Charles, suite 300, Longueuil, P.Q. Procureur du requérant.

**AVIS** première publication  
**COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUEBEC** Modification de certains tarifs suivant les articles 2.64 et suivants du Règlement 2 sur les Règles de pratique et de régie interne de la Commission, dans le cas de concurrence tarifaire avec le transport ferroviaire.

Requérants: Canadian Transport Bureau Association, 555 Dixon Road, Rexdale, Ontario, M9W 1H8

Prenez avis que le requérant susmentionné a obtenu de la Commission la modification de ses tarifs comme suit:

**COMMODITY TARIFF 15-L.Q.T.C. No. 4096** (Item 7350, Iron & Steel Section)

From	To	Rate	Minimum
Montreal	Toronto	(T) 69	76,000 lbs
Toronto	Montreal	(T) 73	76,000 lbs
Between	And		
Montreal	Hamilton	(T) 73	87,000 lbs
		(T) 81	176,000 lbs
		(T) 89	%76,000 lbs

&NOTE: Rate includes one pick-up from one consignor and one delivery per trailer train.  
†NOTE: Rate includes one pick-up from one consignor and two deliveries per trailer train.  
&NOTE: Rate includes two pick-ups from one consignor and one delivery per trailer train.  
%NOTE: Rate includes one pick-up from one consignor and three deliveries per trailer train. DECISION - MS-1526TF

Cette modification entrera en vigueur le 30 mai 1975 et demeurera en vigueur jusqu'au 28 novembre 1975.

Tout intéressé peut s'opposer à cette modification dans les 4 jours de la première publication en formulant à la Commission une opposition à cette fin.

## Concordia a toujours l'oeil sur le couvent des Soeurs Grises, mais...

par Guy Rochette  
Pendant qu'à Montréal, hier, les responsables de l'Université Concordia réitéraient l'espoir de devenir les usagers et les gardiens du patrimoine public que constitue le couvent des Soeurs Grises, à Québec le ministre de l'Éducation François Cloutier rendait public un échange de lettres entre son ministre et l'Université d'où il ressort que l'avenir du couvent des Soeurs Grises est encore incertain. Et le projet de l'Université Concordia aussi.

M. Cloutier a en effet révélé que toute cette question de la prise en main par l'Université Concordia du couvent des Soeurs Grises faisait encore l'objet d'études de la part des ministères intéressés. D'une part, ces ministères n'en sont pas encore venus à la conclusion que ce serait là la meilleure utilisation à faire du couvent. D'autre part, bien que le ministre ait reconnu que l'Université devra acquiescer ou construire de nouveaux locaux d'ici 1979 pour son campus du centre-ville, il ne semble pas que le gouvernement envisage cette expansion, du moins pour l'instant, dans les mêmes dimensions que l'Université.

De fait, il apparaît selon les déclarations du ministre Cloutier que les études de projection sur les besoins et la clientèle de l'Université ne sont pas complétées et que le mi-

nistère attende en plus l'avis du Conseil des Universités. Quant aux coûts qu'entraîneraient la transformation du couvent, le ministre, qui devra en assumer les frais, n'est pas du tout certain qu'il n'y aurait pas avantage à construire à neuf et sur un autre site.

L'affaire en est là, pour l'instant. Cependant, en conférence de presse hier, les responsables de l'Université Concordia rappelaient que l'aménagement du couvent des Soeurs Grises, tout en voulant conserver le plus possible intégrité, poserait des problèmes de normes. En raison, soulignait-on, des limites que fixe le ministère de l'Éducation quant à la taille des salles de cours, des bureaux, etc. L'Université concluait en affirmant que le ministre devrait faire preuve de souplesse dans l'application de ces normes si l'on voulait que ce projet se réalise. Or, rien n'indique dans l'échange de correspondance rendue publique, hier, par le ministre Cloutier, que le ministre ait envisagé une plus grande souplesse dans l'application de ces normes.

L'Université Concordia a par ailleurs révélé qu'elle envisageait de construire sa bibliothèque à l'intérieur des murs du couvent, ce qui ne déparait nullement, dit-on, l'aspect de cette construction. (le couvent a la forme d'un H)

## Par une mince majorité Les médecins refusent de se prononcer sur l'avortement

(LE JOUR) - Les médecins du Québec refusent encore de prendre position publiquement au sujet de l'avortement, mais tout indique qu'ils devront s'impliquer bientôt dans le débat, s'il faut en croire le Dr Augustin Roy, président de la Corporation professionnelle des médecins.

Par une infime majorité (36 voix contre 34 et 6 abstentions), une proposition à ce sujet a été rejetée, mercredi soir, par les 76 médecins présents lors de l'assemblée annuelle de leur Corporation - qui compte plusieurs milliers de membres. Plus précisément, les participants ont rejeté une proposition qui réclamait que leur Corporation se prononce, officiellement, en faveur du retrait immédiat de l'avortement du code criminel.

La résolution était soumise par le Dr Pierre Viens de Montréal, l'un des signataires de la "déclaration des 116" médecins qui révélaient avoir contribué à un ou des avortements. Les "116" sont devenus 160 depuis lors.

Le président de la Corporation, le Dr Roy, considéré comme favorable au retrait de l'avortement du code pénal, a déclaré à ce sujet: "Les médecins ont l'obligation d'étudier ce qui se passe au Québec et de suggérer des remèdes au chaos actuel. Nous sommes divisés, on le voit bien, mais ce n'est pas une excuse pour ne rien faire".

Non seulement les médecins présents l'autre soir ont refusé de se prononcer publiquement, mais ils n'ont même pas voulu confier l'étude de la question au bureau de la Corporation avant toute prise de position, ainsi que le demandait la résolution présentée.

**CANADA** PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTREAL No. 500-05-009265-750

Aide Juridique  
**COUR SUPERIEURE** SYLVAIN JANSSEN, gentilhomme, domicilié et résidant au 443, appartement 5, de la rue Talbot, à Longueuil, district de Montréal; Partie Demanderesse C. DAME ELISABETH DE BURGER, adresse inconnue; Partie Défenderesse

**PAR ORDRE DE LA COUR** La partie DAME ELISABETH DE BURGER est par les présentes, requise de comparaître dans un délai de trente jours suivant la dernière publication. Une copie du bref d'assignation et de la déclaration a été laissée à son intention au Greffe de la Cour.

Longueuil, le 10 juin 1975  
S. Bouvier Protonotaire, C.S.M. Adjoint  
Pilon, Lapierre, Lamarre et Ass. Procureurs du demandeur

**Bureau à louer**  
3 pièces.  
De préférence, organisme culturel ou social.  
45 est, rue Jarry, 387-2486

**À PRIX D'ESCOMTE**  
**MATELAS**  
de toutes marques - grandeurs et qualités  
MANUFACTURIER  
**MEUBLES NON PEINTS**  
Le plus grand choix de meubles non peints au Canada  
Tout pour le foyer

CUISINE - SALON - CHAMBRE  
- ANTIQUE - DIVERS  
7573 St-Hubert 276-5507  
10192 boul. St-Michel 384-3044  
207 Beaubien est 276-9067  
790 Atwater 935-6716

**LE MATELAS C'EST NOUS**

**NOUS ACCEPTONS**

**CHARGEX**

**master charge**

**POUR VOS PETITES ANNONCES**

## carrières

**AUBERGE DES JEUNES TRAVAILLEURS**  
recherche  
**CUISINIER POUR LA PÉRIODE D'ÉTÉ**  
SALAIRE: \$115.00 par semaine, nourri, logé.  
Pour informations: 849-5434 288-4782

**Université du Québec**

**CONCEPTEUR PÉDAGOGIQUE**  
Au programme PERMAMA (Perfectionnement des maîtres en mathématiques) de la Télé-université.

**Fonction:**  
Sommaire de la fonction: Sous la responsabilité du responsable de l'équipe pédagogique, il participe à l'élaboration des cours du programme PERMAMA.

**Tâches et responsabilités principales:**  
Le titulaire participe, en collégialité avec les autres membres de l'équipe à la planification et à la préparation de tous les documents audio-scripto visuels constituant le dossier pédagogique d'un cours.

Il collabore, lorsqu'il en est requis, à la production matérielle des documents.  
Il collabore à l'implantation des cours.  
Il participe aux activités d'animation organisées.  
Il participe aux diverses activités d'évaluation liées aux cours.

**Principaux défis:**  
- Concevoir et produire des cours ou des modules répondants aux exigences d'un système pédagogique original.  
- Travailler constamment en étroite collaboration avec les membres d'une équipe.  
- Intégrer harmonieusement divers média dans un contexte d'enseignement à distance.  
- Avoir un souci constant de perfection dans toutes les tâches de conception.  
- Connaître plusieurs branches de la mathématique et pouvoir assimiler des connaissances liées à leur enseignement.

**Profil de qualifications:**  
● Maîtrise en sciences (mathématiques) ou maîtrise en mathématiques  
● Maîtrise en sciences de l'éducation ou tout autre qualification jugée équivalente.  
● Expérience de l'enseignement de la mathématique aux niveaux universitaire, secondaire ou collégial.  
● Expérience de la formation des maîtres.  
● Goût de l'innovation pédagogique.  
● Goût pour les relations humaines.  
● Aptitude au travail en équipe.  
● Initiative et créativité.

**Lieu de travail:**  
Montréal, avec déplacements occasionnels dans la province.

**Traitement:**  
Dépendant des qualifications et de l'expérience.

**Modalités d'engagements:**  
● La période d'engagement s'étend du 01-09-75 au 30-06-76.  
● Deux modalités d'engagement sont possibles:  
1- engagement directement par la Télé-université.  
2- déchargement de la maison d'enseignement où le postulat travaille actuellement.

Les candidats intéressés à ce poste doivent faire parvenir leur application avant 17 heures, le 30 juin 1975.  
**Monsieur Roger Bédard**  
Directeur du programme PERMAMA  
Télé-université  
2875 boul. Laurier  
Ste-Foy, Québec 10  
G1V 2M3

## L'HÔPITAL JEAN-TALON À MONTRÉAL

recherche les services de personnel professionnel suivant en vue de procéder à l'ouverture de sa

## CLINIQUE EXTERNE EN PSYCHIATRIE

Fonctionnement prévu en horaire comprimé

**1) INFIRMIÈRE PSYCHIATRIQUE**  
Exigences: Baccalauréat en nursing ou post scolaire psychiatrique en adulte et expérience de quelques années avec psychotiques en post cure externe.

**2) INFIRMIÈRES PSYCHIATRIQUES**  
Exigences: post scolaire psychiatrique en adulte et/ou en infantile et expérience si possible dans ces domaines.

**SALAIRE ET AVANTAGES D'EMPLOI:**  
Selon la convention collective en vigueur.  
Prière d'adresser les candidatures avant le 30 juin 1975 à:

Service du Personnel  
Hôpital Jean-Talon  
1385 est, rue Jean-Talon  
Montréal

Seules les candidatures accompagnées d'un curriculum vitae seront considérées.

**CENTRE LOCAL DE SERVICES COMMUNAUTAIRES DE HULL**  
205, rue NOTRE-DAME HULL (QUEBEC) 770-6900

## RECHERCHE

**DIRECTEUR(TRICE) GÉNÉRAL(E) (1)**

**FONCTIONS:**  
- Sous l'autorité du Conseil d'Administration, voit à l'administration générale du C.L.S.C.  
- Il est responsable de la planification et de la conception des programmes, tels que définis par les citoyens du milieu.  
- Il voit au contrôle et à l'évaluation de ces programmes.  
- Il coordonne et anime l'équipe de travail du centre.  
- Il voit à établir et maintenir des relations avec les groupes du milieu et les établissements du réseau et le Ministère des Affaires Sociales.

**EXIGENCES:**  
- A une expérience de travail avec les groupes populaires.  
- Connaît le milieu.  
- Connaît la loi 65 et ses implications, particulièrement le rôle du C.L.S.C.  
- A déjà eu à coordonner et/ou diriger les activités d'un groupe de travail ou d'un organisme.  
- A des intérêts et aptitudes pour le travail d'équipe.

**SALAIRE:**  
- Echelle actuellement en négociation, selon la compétence et l'expérience du candidat.

Veuillez faire parvenir votre curriculum vitae avant le 20 juin 1975 à:  
Président du Conseil d'Administration  
C.L.S.C. de Hull  
205, rue Notre-Dame  
Hull, Québec

# éditorial

## Presse électronique et relations de travail

Parmi les problèmes auxquels devront s'attaquer le CRTC et éventuellement la Régie des services publics, celui des relations de travail mérite une attention particulière. A maintes reprises déjà, à l'occasion de conflits de travail frappant des postes de radio ou de télévision, on a pu constater, en effet, que les entreprises de presse électronique jouissaient, plus peut-être que tout autre employeur, du pouvoir d'ignorer les arrêts de travail déclenchés par leur personnel. On a pu constater en effet, surtout dans le cas des réseaux, que les cordons de piqueteurs pouvaient ceinturer librement postes de radio et de télévision sans parvenir pour autant à empêcher la diffusion. Accorder des permis de diffusion et permettre la création de réseaux de diffusion électronique sans tenir compte du sort qu'on fait ainsi subir aux travailleurs syndiqués, c'est, qu'on le veuille ou non, instaurer un certain mode de relations de travail. Et pas le meilleur.

Qu'on prenne ses exemples au Saguenay-Lac-Saint-Jean ou à Montréal, qu'on mette en cause Radio-Canada ou le réseau TVA, la description ne varie guère. Dès lors qu'un poste frappé par la grève est un maillon de la "chaîne", il devient possible de diffuser par-dessus la tête des grévistes. La programmation change quelque peu. Peut-être vient-elle, par exemple, en plus forte proportion de la tête du réseau. Un fait demeure: ce qui fait l'activité essentielle du poste, c'est-à-dire la diffusion, se maintient. Même dans les cas où ce sont les salles de nouvelles les plus importantes de la société Radio-Canada qui se vident, la diffusion continue. Dans ce cas de Radio-Canada, l'employeur a eu au moins la décence d'aviser constamment les auditeurs qu'il était "dans l'impossibilité de diffuser le bulletin d'information prévu à l'heure en raison d'un conflit de travail entre la société et ses journalistes". Dans d'autres cas, l'entreprise a tout bonnement sauté à pieds joints par-dessus les émissions dont la grève la privait et elle a diffusé comme si de rien n'était.

Dans un tel contexte, on imagine aisément la frustration des grévistes. N'importe quel arrêt de travail, du plus légitime au plus primesautier, vise à frapper l'employeur au niveau de sa production et donc de ses revenus. Quand l'employeur réussit, à force de "scabs" ou grâce à ses cadres, à maintenir son rythme de production, il affaiblit d'autant la force de frappe syndicale. On en a la preuve flagrante à la United Aircraft où diverses connivences permettent à une entreprise de poursuivre ses activités sous le nez des grévistes. Le drame, c'est que le comportement inadmissible qu'on peut reprocher à la United Aircraft devient presque une règle et une façon de vivre dans le cas des réseaux de la presse électronique. Pendant que les grévistes arpentent misérablement les trottoirs, MM. les diffuseurs puisent dans leurs "conserves" et leurs ressources de réseaux pour maintenir leurs divers services. Au besoin, un télédiffuseur comme Télé-Métropole fait produire une émission dans les studios de Télé-4 à Québec et le diffuse à la grandeur du réseau TVA sans que ses employés en grève y puissent mais.

Un organisme comme le CRTC a toujours refusé d'intervenir dans les conflits qui secouaient les media électroniques. Cette prudence s'explique aisément. A compter du moment où l'organisme appelé à distribuer les permis de diffusion s'immisce dans la régulation d'un medium, on peut redouter les pires formes de censure ou de chantage. Ce n'est pas à dire, cependant, que les radiodiffuseurs puissent arguer de cette "liberté de presse" pour adopter en matière de relations de travail des comportements par trop rétrogrades. On ne permet pas à une entreprise de presse d'ignorer les lois de l'impôt et on ne voit pas pourquoi on permettrait aux media électroniques de contourner, grâce aux réseaux que leur accorde le CRTC, les règles minimales du savoir-vivre patronal.

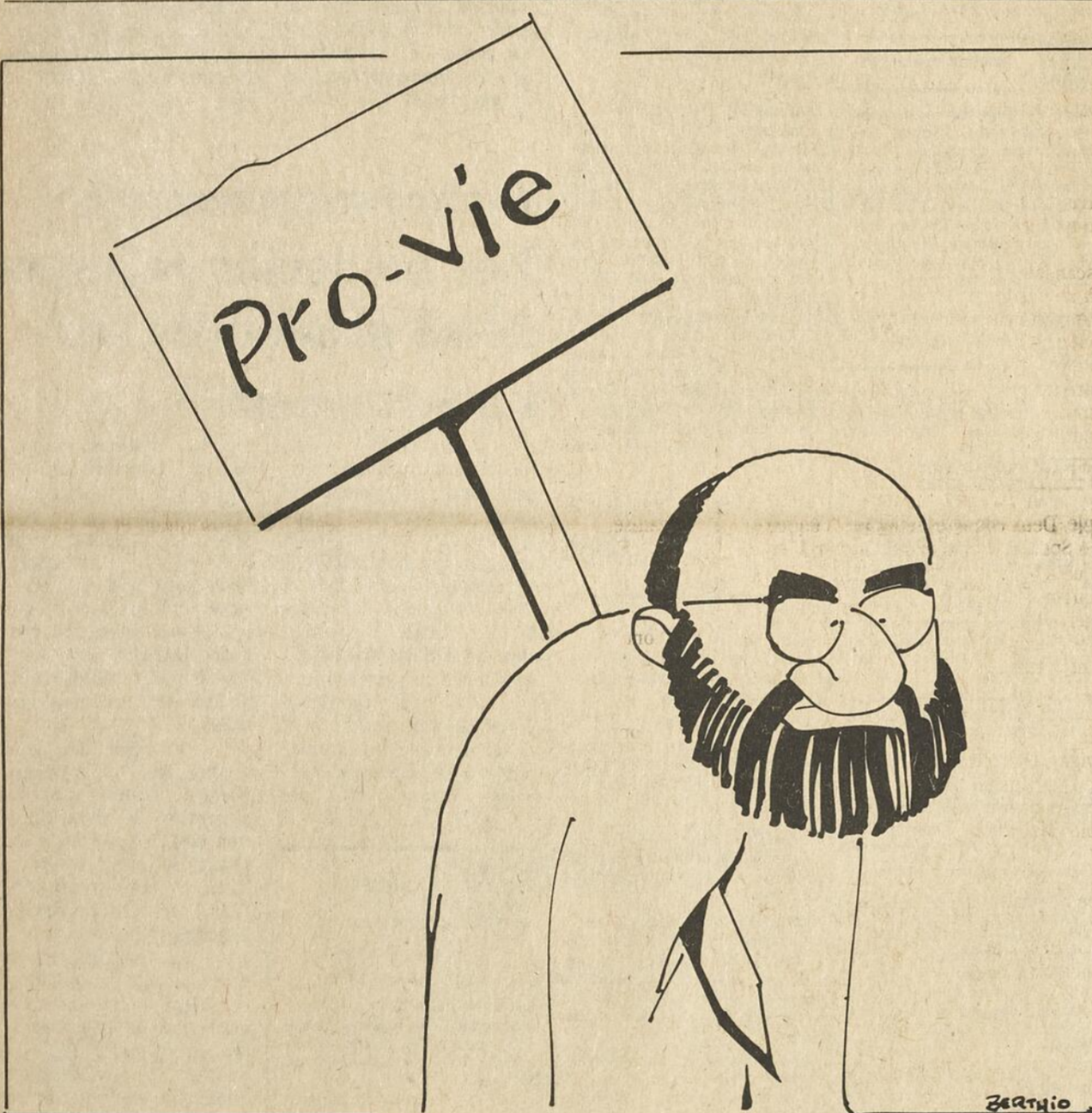
On souhaiterait évidemment, pour éviter le recours aux briseurs de grève et pour diminuer les risques d'affrontements violents, qu'une entreprise frappée par un arrêt de travail de ses em-

ployés réguliers suspende immédiatement sa production. On équilibrerait de cette manière les pressions en présence: le travailleur privé de son gagne-pain et l'entreprise amputée de sa production auraient tous deux avantage à chercher d'urgence un terrain d'entente. Cependant, en attendant que les lois québécoises arrivent enfin à interdire le recours aux briseurs de grève — ce que M. Cournoyer a déjà promis —, le CRTC doit assumer sa part de responsabilité. Le Conseil devrait d'ailleurs le faire même si les lois du travail devaient un jour mieux protéger les travailleurs en grève.

Le CRTC ne peut, en effet, oublier sa responsabilité en matière de communication. Quand un poste diminue ou édulcore ses émissions d'affaires publiques ou d'information, il triture le permis que lui a donné le CRTC. De même, quand il produit en dehors du centre où se situent normalement ses activités, il intervient économiquement là où le CRTC ne lui a donné aucun mandat. Globalement, toute diffusion, dans un contexte comme le nôtre, constitue un équilibre précaire entre le pouvoir du capital et les aspirations des journalistes et autres salariés. Laisser le capital rompre cet équilibre aux dépens des employés, c'est, au fond, consentir à une diffusion différente. A cet égard, il n'est certes pas indifférent que le CRTC favorise l'entreprise capitaliste prête à casser son syndicat, qu'il donne plutôt l'antenne à des coopératives ou qu'il interdise la diffusion aux entreprises en grève.

On ne souhaite pas que le CRTC tripote l'information. On ne voudrait pas non plus que le CRTC permette aux radio-télédiffuseurs d'utiliser les arrêts de travail pour triturer leurs permis. Ce n'est pas parce que la "loi Cournoyer anti-scabs" se fait attendre que la diffusion doit désormais se faire selon le plus rentable des caprices capitalistes.

Laurent Laplante



### vous avez la parole

#### La fluoruration de l'eau

#### A propos d'une ancienne promesse du maire Drapeau

M. Jean Drapeau,  
Maire de Montréal.

Vous ne pouvez pas, bien sûr, avoir en filière toutes les lettres que vous avez reçues au cours des années depuis que vous assumez vos fonctions de maire, même les plus élogieuses.

Je me permettrai donc de vous rappeler que lorsque je vous ai écrit à l'été de 1969 pour vous assurer l'appui des montréalais "informés" dans la lutte énergique que vous meniez à l'époque contre le funeste projet du Gouvernement Provincial de fluorurer l'eau de notre aqueduc, et pour vous dire surtout ma vive admiration pour le courage que vous aviez de la soutenir avec tant de vigueur et de détermination, les mots appropriés pour vous l'exprimer me sont venus tout seuls, sans effort, parce que ce témoignage qui vous était dû et que je tenais à vous rendre était si spontané et si sincèrement senti.

Aujourd'hui de même, pour vous dire mon indescriptible étonnement de votre nouvelle attitude devant cette seconde tentative du Ministère de la Santé... (?) de nous imposer malgré nous ce terrible poison, les mots encore me viennent tout aussi facilement, aussi nombreux et significatifs pour vous exprimer cette fois le sentiment pas joli du tout que vous m'inspirez pour avoir ainsi si brusquement changé votre opinion et votre prise de position sur ce projet de loi qui viole si effrontément le principe le plus élémentaire de la saine démocratie; mais si ces mots peuvent se penser, s'ils peuvent même oser se dire, ils ne peuvent, hélas, s'écrire.

Je devrai donc forcément me borner à les traduire et à vous les résumer en vous disant tout simplement que vous êtes un bien grand déappointement, une bien amère déception pour tous ceux qui se sont cru déjà justifiés de vous honorer de leur respect pour la prise de position que vous aviez eue pour avoir retiré ainsi tout bonnement votre gracieuse opposition d'alors à ce funeste projet. Je suis certain que vous vous demanderez tout le reste de votre vie, avec un cuisant remords, si elle en valait vraiment le prix. Car dans la vie de tout homme, de celui surtout qui, comme vous, évolue constamment sous les feux de la rampe; de celui qui a assumé librement la responsabilité sacrée du "mieux-être" des citoyens de la ville qu'il s'est donné d'administrer en visant de louable et généreux objectif il y a des valeurs impalpables tellement précieuses que de vouloir y mettre un prix serait honteux.

Il aura sans doute fallu néanmoins qu'elle fusse bien bonne cette raison pour avoir pu vous faire céder aussi facilement devant des pressions assez fortes ou à des impératifs assez puissants pour vous mener à renier cet engagement que vous aviez pris de défendre le droit démocratique et la liberté individuelle de vos concitoyens et la promesse que vous aviez faite que l'eau de votre ville ne serait jamais fluorée aussi louablement que vous en seriez le maire; plus puissants ces impératifs que votre souci de rester digne et méritoire du respect et du sentiment d'admiration sans bornes que vous vouliez tous ceux qui ne pouvaient compter que sur vous pour empêcher ce centiment ni bien beau ni très flatteur que vous nous inspirez aujourd'hui pour l'espoir que vous re-

présentiez pour nous d'être épargnés des irréparables effets pathologiques de cet affreux poison que Monsieur Forget va maintenant pouvoir nous obliger à boire tous les jours de notre vie raccourcie par la force d'une loi arbitraire qu'il aura enfin réussi à faire adopter avec votre consentement tacite, sinon avec votre bénédiction... inconditionnelle.

Vous avez certes, monsieur le maire, réalisé de grandes et belles oeuvres pour le prestige et la renommée de votre ville et la nôtre et pour lesquelles nous vous en sommes infiniment reconnaissants, mais le souvenir que nous en garderons ne pourra jamais, je le crains, avoir le pouvoir de vous faire remonter dans l'estime de ceux qui avaient mis en vous toute leur confiance, toute leur foi et tous leurs espoirs.

J'avais ressenti quelque chose d'infiniment en vous priant, à la fin de ma première lettre, d'agréer l'expression de mes sentiments respectueux et de ma très vive admiration; je ne pouvais pas prévoir à ce moment-là que je pourrais vous écrire de nouveau sans me sentir capable et heureux de vous la réitérer... et pourtant, voici comment elle se terminait:

"Vous avez, monsieur le maire, l'appui le plus total de tous les citoyens "renseignés" de cette ville (comme de ceux de tout le Canada)

qui ont les yeux sur vous et souhaitent ardemment que vous ne vous laissiez pas fléchir comme ce fut, hélas, le cas pour un si grand nombre de maires d'autres municipalités; de tous les naturalistes qui connaissent et prévoient avec une mortelle appréhension les funestes conséquences qu'aura la fluoruration de l'eau sur la santé de ceux qui seraient forcés d'en boire"..... peut-être bien avais-je prévu? Mais qui aurait pu le croire?

Vous nous avez douloureusement trompés, monsieur le maire, et ça fait si mal que même le temps qui guérit tout ne saura jamais atténuer notre douleur. Votre subit revirement est inqualifiable et inexcusable, voire même méprisante aux yeux de certains qui affirment déjà publiquement, quoique peut-être gratuitement, qu'ils en connaissent le motif; personnellement, comme le sage qui répugne au jugement téméraire ou trop hâtif je veux bien encore vous accorder le bénéfice du doute; et pour rester aussi charitable que le commande l'esprit chrétien qui nous anime je formule au nom de tous ceux que vous avez trompés le voeu très sincère que vous ne souffrirez pas vous-même ni trop ni trop longtemps du regret qui vous obsédait pour nous avoir ainsi abandonnés et trahi notre confiance en vous.

Antonio Courtemanche,  
Saint-Léonard

### GRC-CSN: mise au point de Pierre Breton

Dans un premier temps je tiens à admettre publiquement qu'en août 1969, à mon retour d'un voyage de l'OFQJ en France j'ai eu une rencontre avec des gens de la GRC et leur ai donné certaines informations sur ce voyage.

Par la suite (en automne 1969) me rendant compte du danger de ce geste, étant loin d'en être fier, et afin de prévenir la population, j'ai mis au courant (janvier 1970) deux journalistes du fait que la GRC s'intéressait à ce genre de voyages.

Depuis ce temps, je n'ai absolument rien d'autre à me reprocher. D'ailleurs le comité des 5 de la CSN peut témoigner qu'il ne fut d'aucune façon question de relier la disparition de documents à la FNSBB ou autres choses du genre à cet incident. Seule mon erreur de 1969 fut mise en cause et c'est sur ce seul écart de conduite que j'accepte le blâme.

Quant à d'autres faits qu'on voudrait me reprocher, allant même jusqu'à faire de moi un informateur attiré de la GRC depuis 1969, je nie toute activité de ce genre en dehors de l'incident dont il est question ci-haut. Quand, à la fin de mon engagement comme employé temporaire à la FNSBB-CSN, un comité de responsables m'a demandé de m'éloigner du mouvement syndical, j'ai compris et partagé leur point de vue et leur ai d'ailleurs dit. Je suis convaincu que

ce genre d'interventions policières est organisé systématiquement par des gens bien gradés dans les corps policiers et non par quelques policiers zélés.

Si maintenant la population est mieux informée sur ce système de surveillance et de provocation policières que je réprovoque, mon expérience, malgré la difficulté énorme que j'ai à la vivre, aura rendu service, je l'espère bien.

PIERRE BRETON

### Le français à Air Canada...

M. Keith Spicer  
Commissaire aux Langues officielles  
Nous recevions récemment une demande de renseignements additionnels de la compagnie Air Canada relativement à une facture que nous leur avions fait parvenir.

Nous trouvons pour le moins curieux qu'une compagnie de la couronne préjuge de la langue de travail de notre entreprise qui est à 100% francophone même si nous avons choisi un nom "bilinguiste" pour faciliter les communications.

Il aurait été admissible qu'un formulaire rédigé dans les deux langues nous soit envoyé, si toutefois quelque doute persistait encore chez les employés d'Air Canada.

Electrocom Limitée  
Michèle Vermette

c/c La Presse  
Le Jour

### opinion

Les pensions de vieillesse

## Pour tous les citoyens éligibles, les pensions devraient être identiques

Marc Lalonde,  
Ministre de la Santé et  
du Bien-Être Social.

Je reviens de nouveau vous entretenir d'un sujet qui me tient à coeur, celui de la sécurité des citoyens assujettis au régime de la pension de vieillesse, dont les prestations (dites de base) sont versées à tous les Canadiens âgés de 65 ans et plus, sans tenir compte de leur situation financière, et possessions illimitées, alors pourquoi ne pas employer le même ordre d'idées en accordant à tous les citoyens éligibles, le montant global des prestations, incluant les montants de base et du supplément du revenu garanti. "Pour ce faire" quitte bien sûr à réajuster l'échelle des taux d'impôts fédéral et provinciaux, dont le réajustement sera devenu nécessaire et compensable, afin de récupérer la différence des argents du supplément garanti versés à tous les pensionnés de l'état, ce dernier item représentant les argents que le gouvernement retient à ceux qui reçoivent des revenus provenant de différentes sources (pension, placement, etc.)

Pourquoi cette modification de la présente loi de la sécurité de vieillesse; quoiqu'en les mécontentant dans le concept politique, dont la tendance socialisante s'affirme de plus en plus, l'impôt sur le revenu demeurera le système le plus acceptable pour le partage des richesses des individus.

Cette modification est souhaitable, car en plus d'être socialement importante, la loi deviendra simple d'opération puisque tout le monde recevra des prestations identiques, dont le coût administratif sera réduit à son minimum.

"Socialement", comme le maximum des prestations globales perçues se constitueront insuffisantes pour ceux pour qui ce sera leur unique revenu, eux demeureront sous le seuil de la pauvreté, cependant cette situation déplorable motivera les autres (les travailleurs en particulier) à adhérer à un régime supplémentaire de rentes de retraite, sans pour autant se voir au moment de la retraite et ça après y avoir dispendieusement contribué, se voir dis-je privés d'une partie des argents versés et provenant du supplément de revenu garanti à ceux qui ont négligé d'être prévoyants, en tout cas sûrement pour quelques-uns qu'ils l'ont été intentionnellement, à cause justement de cette anomalie qui crée des embêtements à la classe moyenne, cette classe d'individus qui payent pour les indigents et est en même temps exploitée par les riches, surtout les dominateurs, même les lois sociales les négligent. N'en avons-nous pas la preuve par cette condition punitive, en leur retenue (selon leur revenu) une partie et même tout, des prestations du supplément de revenu garanti, n'y a-t-il pas matière à inciter les antisociaux à être davantage EGOISTES.

Je déplore aussi que vous ayez décidé d'agir dans le même ordre d'idée pour les conjoints qui deviendront à l'âge de 60 ans admissibles aux prestations versées par le régime des pensions de vieillesse et ça à partir du premier octobre 1975. Ce conditionnement restrictif nous donne l'impression, Monsieur Le Ministre, que vous les admettez dans ce régime, mais avec amertume en les traitant eux aussi comme un groupe qualitatif négligeable.

Tout comme vous, Monsieur le Ministre, je raisonne dans le même ordre d'idée, mais à l'inverse du vôtre, puisque je soutiens que la seule impartialité, c'est de verser à tout le monde éligible des prestations identiques, si vous rétorquez que pour ce faire, vous devez augmenter les impôts qui dans le fond seront minimes, et si parfois vous tenez que les particuliers ne soient pas affectés, par ces hausses, c'est simple, augmentez les impôts versés par les multinationales, en leur réduisant les exemptions injustifiables que vous leur accordez, car s'il y en a qui sont avec les gouvernements les maîtres de notre situation économique, c'est à n'en pas douter les multinationales à qui on pernet le meilleur intérêt de tous. J'espère que vous analyserez objectivement cette situation, pour la rendre plus sociale.

Antonin Laberge, Militant syndical  
Beaufort,

# le fond des choses

Une entrevue du criminologue Guy Tardif

## Les enquêtes sur le crime organisé ont des effets surtout... politiques

par Pierre Tanguay

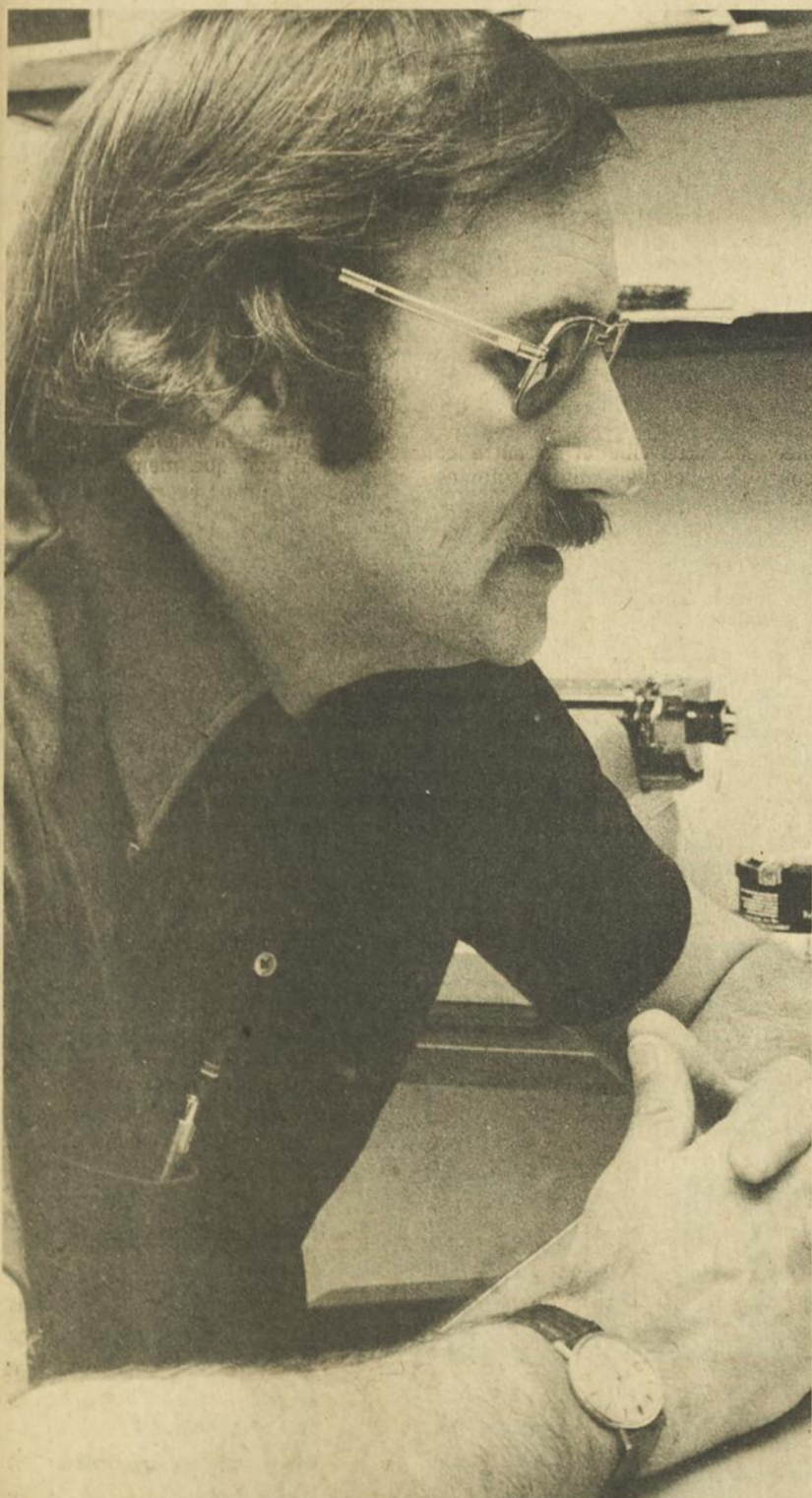
Les enquêtes sur le crime organisé ou la corruption publique n'ont que très peu d'effets positifs dans la lutte contre ces fléaux. Au contraire elles finiraient même par servir la cause de ceux qu'elles combattent en favorisant soit un regroupement des entreprises du crime ou dans le cas des scandales publics en limitant les retombés aux agissements de certains individus et en ignorant la situation générale.

Les effets politiques de ces enquêtes sont certains. Elles permettent aux gouvernements de se sortir de crises en déclenchant un mécanisme aux effets limités et contrôlés. Elles ne menacent en rien les fondements du système puisque gouvernement et opposition ne sont nullement intéressés à détruire ces bases mais tiennent plutôt, dépendant du côté qu'ils occupent en chambre, à prendre la place de l'autre.

C'est du moins l'avis d'un criminologue montréalais, Guy Tardif, professeur à l'Université de Montréal. LE JOUR l'a rencontré cette semaine pour connaître son opinion sur l'efficacité des commissions d'enquête sur le crime à l'heure de la CECO.

Guy Tardif qui a travaillé lui-même pendant des années à la Gendarmerie Royale du Canada et à la police de Montréal affirme en prenant pour preuve les autres enquêtes sur le crime qui ont lieu au Québec depuis 1909, que c'est presque toujours les policiers qui ont écopé des blâmes dans les rapports d'enquête tout simplement parce que ce sont toujours eux qui ont fait l'objet de telles enquêtes.

L'actuelle CECO ne trouve pas grâce à ses yeux. Il est plutôt porté à la considérer comme le cheval de Troie utilisé par le gouvernement libéral pour faire entrer dans la loi la possibilité de déclencher des enquêtes sur le terrorisme et la subversion en cas de nouvel "état d'insurrection appréhendée".



...un Cheval de Troie utilisé par le gouvernement libéral...

(Guy Tardif)

## vous avez la parole

### Une génération d'insatisfaits et de révoltés sur la Côte Nord...

#### Au Député de Duplessis

La montée en spirale de l'impôt, des taux d'intérêts, de l'inflation, du logement, de la nourriture, du transport etc..., de même que le refus du gouvernement du Québec d'aligner les exemptions de base à l'impôt au coût de la vie, rend de plus en plus la tâche difficile, au "Cochon de payeur de taxes" que je suis, de respecter ses engagements.

Car même si mon salaire a augmenté substantiellement au cours des quatre (4) dernières années, il n'a pas proportionnellement suivi le même courbe que les impôts et taxes directs et déguisés, qui ont augmenté sans cesse; en fait, si on compare mon salaire et mon pouvoir d'achat de 1969 versus ceux de 1975, le niveau de vie de ma famille, malgré tous les efforts que j'ai pu faire, s'est détérioré gravement et de façon constante sous l'administration du gouvernement actuel. De plus, l'avenir ne promet guère mieux que le passé dans le contexte actuel des

affaires et devant l'inertie de ceux qui nous administrent.

Cette inertie d'ailleurs dans la région que j'habite, soit la Côte Nord, où tout ce qu'on entend ou devrais-je dire ce que nous semblons comprendre est que, comme "Tireur de balles" le Gouvernement actuel aiderait beaucoup plus les "Expos" que les citoyens du Québec.

Le nombre croissant et quasi-effarant d'organismes régionaux, aux pouvoirs de décisions inexistantes et aux responsabilités ambiguës, créés et/ou encouragés par le Gouvernement, nous démontre bien l'état "d'espérance suspendue" de jours meilleurs, dans lequel la "Clique Bourassa" maintient les populations de notre région. Les revenus considérables tirés de notre région n'y reviennent pas; le manque presque total de service hospitaliers, routiers, dentaires, sécuritaires etc... le prouve amplement.

Le gouvernement actuel est à

"Le bill 51 qui a modifié la loi de police a donné à cette commission (la commission de police du Québec) le pouvoir de faire enquête sur le crime organisé, le terrorisme et la subversion. Evidemment c'était au lendemain des événements d'octobre. Le gouvernement Bourassa traumatisé encore par ce qui venait de se passer, pouvait songer qu'il serait intéressant de se doter d'un instrument qui rendrait plus légitime le genre de razzia qui ont été effectuées en octobre 70 avec les arrestations massives et tout ça.

"Pour cela il suffisait d'avoir une commission d'enquête sur le terrorisme et la subversion. Evidemment un projet de la loi portant uniquement sur cet aspect eut risqué d'indisposer bien du monde.

"Au contraire si l'on met sur pied une commission d'enquête sur le crime organisé, on n'a pas tellement besoin de la justifier. Cela répond au contraire aux vœux de gens intentionnés. Alors on met dans la loi le mécanisme créant la CECO et on y ajoute les précisions quant au terrorisme et à la subversion.

#### Les animaux et le terrorisme

"La commission d'enquête s'est mise à l'oeuvre dès le lendemain mais elle a tergiversé pendant quelque temps. A un moment donné c'était rendu au point où la crédibilité commençait à baisser dans la CECO. Alors on a nommé le juge Dutil avec pour mission peut-être de réhabiliter un peu la commission. Son mandat finira en beauté, la question de la viande avariée aura été utile.

Après on n'entendra plus parler de l'enquête sur le crime organisé sauf que l'on aura toujours la loi qui a servi plus ou moins de prétexte et advenant un nouvel état dit d'insurrection appréhendée, par ordre du lieutenant-gouverneur en conseil, on donne mandat à la commission de siéger maintenant sur le terrorisme et la subversion. On trouve ça peut-être drôle d'entendre M. Bérard parler d'animaux qui ont eu des malchances, des animaux malades, mais bientôt ça pourrait être vous et moi qui devrez témoigner sur ce que l'on sait du terrorisme et de la subversion.

"Je pense que la plupart des gens qui sont à la CECO sont de très bonne foi, on peut se demander quels seront les résultats de cela. Ce qui c'est passé avant à la CECO n'a rien donné. C'est peut-être la première fois (le dossier de la viande) qu'on a l'impression qu'on sait où on s'en va avec la CECO. Jusqu'à maintenant on avait touché à peu près à tout et à rien.

#### Le spectacle

"J'ai regardé quelques-unes des émissions le soir à la télévision. J'ai l'impression que les pauvres individus qui défilent devant nous sont des quantités quand même assez négligeables. Deuxièmement même si je trouve certains passages de certains témoignages, drôles, je trouve ça triste en fin de compte d'assister à un spectacle aussi coûteux avec trois juges qui siègent, avec tout un appareil alors qu'on a déjà entendu ces gens-là à huis clos. Alors que les policiers ont des dossiers sur ces questions-là depuis des années et qu'on a rien fait.

"Quel est donc le sens du spectacle que l'on nous sert. C'est vraiment un spectacle. On a tous les éléments pour aller à la Cour et traduire

ces gens. Les Romains disaient du pain et des jeux. Maintenant c'est de la viande et des Jeux. Les Jeux olympiques et la viande avariée, ça occupe les gens.

#### Scandale et corruption

"Je pense que le spectacle lui-même a des visées politiques et à ce moment-là je me dis qu'est-ce qu'il y a de différent avec toutes les enquêtes qui ont eu lieu avant. La différence c'est peut-être que jusqu'à maintenant les spectacles étaient commandés par l'opposition. Là c'est le gouvernement qui se permet de faire des spectacles. Se permet entendons-nous, il n'a pas grand choix mais exploite ce fait à sa façon.

"Je pense que l'équipe au pouvoir a une arme qui est la corruption alors que l'opposition, son arme, c'est le scandale mais dans un cas comme dans l'autre il y a une stratégie de la corruption et du scandale. C'est un peu comme pour les Américains et les Russes, chacun sait qu'il a le pouvoir de détruire l'autre. Dans la corruption et le scandale c'est identique, chacun sait qu'il peut détruire l'autre et ne le fait pas. Il ne le fait pas parce que ce faisant il se détruirait lui-même. Ce qu'on veut c'est la place que l'autre occupe. On ne veut pas détruire le poste on veut détruire celui qui l'occupe.

"Alors si on fait éclater un scandale il faut le faire de manière à ne pas faire sauter toute la marmite mais seulement deux ou trois individus, assez pour éclabousser un groupe ou un parti au pouvoir de façon à prendre sa place. C'est ce qui fait que toutes ces enquêtes nous laissent sur notre faim.

#### Effets limités et contrôlés

Il y a deux enquêtes par exemple. Deux enquêtes fédérales, l'enquête Spencer et l'enquête Dorion. L'enquête Dorion sur l'affaire Rivard, l'enquête Spencer sur l'affaire Munsinger. Dans ces deux cas on peut parler d'enquêtes télécommandées à effets contrôlés, à effets limités. L'enquête Dorion a eu raison de Favreau au ministère de la Justice, l'enquête Spencer a eu raison de Pierre Sévigny. On referme le dossier.

"Quand tu lis les rapports de ces enquêtes, il y a un tas de choses bien fatigantes.

"On a tous les éléments voulus pour circonscrire le crime organisé, on a tous les éléments: policiers, avocats dans différents ministères pour porter des plaintes. Pourquoi une commission d'enquête en plus de cela?

"Je ne peux dissocier cela d'objectifs politiques. Maintenant ça ne veut pas dire que les gens qui travaillent à la Commission ne croient pas en ce qu'ils font. Je suis convaincu que les policiers et une bonne part des gens de la Commission croient qu'il est nécessaire d'entreprendre une action contre le crime organisé. Une bonne partie de la bisbille que l'on a connu au début de la CECO venait justement du fait que l'on avait affaire à des policiers qui croyaient vraiment qu'ils l'auraient enfin leur commission d'enquête sur le crime organisé. Mais cette enquête a "foiré" au début. De là certains problèmes. Maintenant le juge Dutil est venu et ajoute aux yeux des policiers un certain élément de crédibilité.

"J'aimerais bien savoir ce que les policiers pensent de ce type d'enquête".

## Le résultat des autres enquêtes

"Jusqu'à maintenant les enquêtes ont dénoncé le comportement de la police ou sa tolérance à l'endroit de certaines formes de crime. Ces enquêtes-là n'avaient donc pas la même allure et le même caractère que celles qui ont lieu présentement. L'enquête actuelle est un précédent au Québec sinon au Canada".

Installé dans la salle de conférence du siège de la Ligue des droits de l'homme, Carré St-Louis à Montréal, Guy Tardif nous dresse un tableau historique des commissions d'enquêtes sur le crime et la corruption publique au Québec avant de nous livrer ses impressions et l'analyse qu'il a faite de la commission d'enquête sur le crime organisé.

Nous remontons donc à 1909, à la première enquête portant sur la police et l'administration publique à Montréal. Présidé par un juge Cannon, cette enquête démontrera la complaisance du chef de police, M. Campeau, à l'égard d'hôteliers qui opèrent illégalement, fera la preuve d'achats de "jobs" chez les pompiers et d'achats de promotion chez les policiers.

L'échevin Proulx, président du comité de police et le chef de la police seront blâmés dans le rapport mais aucune mesure ne sera prise contre eux.

En 1925, nouvelle enquête sur la police de Montréal et sur sa tolérance à l'égard du jeu et de la prostitution. L'enquête Coderre n'établira pas de liens entre tous les éléments du crime en présence dans la métropole. A cette époque, on ne parlait pas encore de crime organisé.

Echevins et politiciens sont très peu impliqués par cette enquête; encore une fois, ce seront les policiers qui écopèrent.

"Il semble bien, affirme M. Tardif, que généralement ces enquêtes ont été l'oeuvre de l'opposition qui n'avait rien trouvé de mieux pour déloger l'équipe en place que de la dénoncer dans sa police".

#### "Small Chicago"

En 1943, à Hull, le chef de police local, M. J.-Adrien Robert, celui-là même qui deviendra plus tard directeur de la police de Montréal puis directeur général de la Sûreté du Québec, dénonce formellement le maire de la ville de même que deux échevins tous membres du comité de police.

La campagne d'assainissement commencée par Robert lors de son arrivée dans le "Small Chicago" comme on surnommait Hull à l'époque, se termine donc par l'évincement du maire et des deux échevins forcés de démissionner.

L'année suivante, en 1944, le Québec connaît sa première commission royale d'enquête sur la police. La Police provinciale et la police des liqueurs sont l'objet d'une "étude". Cette enquête déclenchée par les libéraux québécois quelque temps avant la fin de leur mandat de guerre, couvre l'époque allant de 1936 à 1944". Donc quatre ans de régime Union Nationale et quatre ans de régime libéral. Cette enquête est franchement décevante. Le rapport final est une petite plaquette de 25 à 30 pages qui dénonce quelques petites combinaisons ici et là".

"Cette enquête qui s'appelle aussi Cannon mais qui n'a rien à voir avec celle de 1909, connaît un enterrement de première classe. Je ne sais pas si l'enquêteur s'est rendu compte que les deux partis étaient plus impliqués qu'il ne paraissait à première vue. Aucune accusation n'est portée".

#### Pax Plante et Drapeau

La plus célèbre de ces enquêtes sur la moralité et la corruption si l'on excepte l'enquête Salvas sur l'Union nationale déclenchée par Jean Lesage, reste sans doute l'enquête Caron au début des années 50 à Montréal qui a vu l'émergence de deux célébrités, Jean Drapeau et Pacifique "Pax" Plante.

Cette enquête débute le 11 mai 1950 de par l'initiative d'un groupe de citoyens réunis dans le Comité de moralité publique. L'enquête a pour but de faire la lumière sur la corruption et le "vice organisé" à Montréal. L'enquête prend fin le 2 avril 1953. Dix-sept mois plus tard, soit deux mois avant les élections municipales, le juge Caron rend son jugement. Une vingtaine de policiers dont le directeur de la police, Albert Langlois et l'ancien directeur et juge à la cour municipale, Fernand Dufresne, sont condamnés à des amendes variant de \$200 à \$7,000 (dans le cas de M. Dufresne). Plusieurs officiers de police sont disqualifiés pour quelques années.

Cette enquête aura été en grande partie l'oeuvre de Pax Plante qui dans l'ombre alimentera le procureur de l'enquête Jean Drapeau de son matériel qu'il accumule depuis des années.

L'acte d'accusation qui comporte 4,000 paragraphes est très précis et identifie des "coupables". Son auteur est Pax Plante. Ce dernier a contribué au déclenchement de l'enquête par sa série d'articles dans Le Devoir; du 28 novembre 49 au 18 février 50. Ces articles sont regroupés plus tard dans une brochure intitulée Montréal sous le règne de la pègre.

Plante en a commencé la rédaction après avoir été limogé de la police où il avait travaillé un certain temps à former les policiers en vue d'une lutte efficace au crime organisé. Ses méthodes de travail ne plaisaient pas à tout le monde...

Pour la première fois on parle dans cette enquête de "réseaux" de prostitution et de bookies et on esquisse une image d'organisation du crime.

Enfin le rapport blâme exclusivement des policiers. L'acte d'accusation mentionnait pourtant au départ le président du comité exécutif de la Ville de même que les cinq membres de l'exécutif. Les hommes publics seront tous blanchis.

Quelques semaines après le jugement Caron, Jean Drapeau entouré de la célébrité et du prestige de l'enquête à laquelle il a activement participé, est élu maire de Montréal et remplace l'administration de Camilien Houde par sa Ligue d'action civique qui deviendra plus tard après maints soubresauts, le Parti Civique.

#### Organiser le crime

"Si on regarde rétrospectivement le résultat net des enquêtes précédant la CECO et surtout l'enquête Caron affirme Guy Tardif, je ne vois pas que ce soit là l'intention au départ des gens qui ont lancé ces enquêtes, je ne sais pas si on peut leur prêter des intentions aussi machiavéliques mais le résultat net n'a pas été dans le cas de l'enquête Caron de faire disparaître le crime organisé mais au contraire de l'organiser vraiment".

"S'il y a 250 bookies à Montréal ce n'est pas payant. C'est préférable de concentrer les opérations et si on veut organiser le monopole dans le domaine du jeu illégal, il y a plusieurs moyens. On peut éliminer ses concurrents gênants. On peut aussi laisser faire le travail par une commission d'enquête. A ce moment on se retrouve avec 12 bookies à Montréal au lieu de 250 qui opèrent de façon plus discrète et qui concentreront les opérations.

"C'est ce qui s'est passé après l'enquête Caron, il y a eu une concentration des entreprises de jeu à Montréal.

"On se demande alors ce qui se passera après la CECO, dans le domaine bien précis de la viande par exemple. On se dit que le seul moyen d'enrayer le problème de la viande avariée c'est d'éliminer les petits abattoirs et d'effectuer un regroupement.

"On vient d'opérer une concentration dans les mains de quelques-uns et non pas de donner une garantie nécessaire d'efficacité à la surveillance. Ça ne veut pas dire que l'on vient d'organiser le marché de la viande avariée. Non, on vient d'organiser le marché de la viande qui pourra être bonne ou avariée. Si elle est avariée et si le marché est important il y a autant plus de chance que cela passe inaperçu à l'avenir.

aura assez et le fera savoir violemment. C'est la raison qui me pousse à vous écrire et vous transmettre ce que j'en pense.

André Simard  
Sept-Iles

## Initiative à imiter

Il y a quelques semaines, me rendant à ma Caisse POP, à ma grande surprise voilà que sur la tablette je découvre un minuscule opuscule demandant notamment au public de bien vouloir remplir les feuilles de dépôt ou de retrait.

Je félicite le bureau-chef de la Caisse POP de cette initiative que toutes les banques devraient imiter.

1 - L'Employé n'aura plus ainsi la corvée de remplir les dits bordereaux et gagnera du temps.

2 - La personne suivante passera ainsi plus vite au guichet et n'attendra pas, surtout le lundi matin jour des dépôts de fin de semaine des com-

merçants qui, eux, sont capables de remplir leurs feuillets.

3 - Ainsi, employés et clients seront heureux.

4 - Je sais, hélas, qu'il se trouve des personnes qui ne savent pas, ou ne peuvent pas remplir ces bordereaux, mais c'est une minorité heureusement.

Donc, avec un peu de bonne volonté de la part du public, le service sera amélioré, en cette fin de Siècle où le mot PRESSE (pourquoi, je me le demande) est l'apanage d'à peu près tous les Citoyens du Canada et de l'Amérique du Nord.

Raphaël Bernoville  
Montréal

# Qu'est-ce qui arrive ?

## A retenir

### Télévision

Réseau-Soleil (R.C.) à 13h35: De Sherbrooke. "Mine de rien". Témoignages de mères, d'épouses et de sœurs de mineurs qui doivent subir quotidiennement ce pays de poussière et d'amiante.

Rêver en couleur (R.Q.) à 20h: "L'oeil 67". Une présentation de l'art contemporain à travers l'oeuvre de deux sculpteurs, Etienne Hadju et Eugène Dodeigne, et de deux peintres, Georges Mathieu et Brant Vanvelde.

L'école en question (R.C.) à 22h: "Quinze ans de réforme: on vient de loin" (2e de 13) - La pré-réforme: l'histoire, la fin du régime Duplessis, les 100 jours de Paul Sauvé, la Révolution tranquille, le rapport Parent (recommandations, objectifs), les grandes décisions politiques, les écoles secondaires, les polyvalentes, les Cegep et la réforme pédagogique.

Cinéma (R.C.) à minuit: "Le soleil des voyous". Drame réalisé par Jean Delannoy, avec Jean Gabin, Robert Stack et Margaret Lee. Un ancien truand flaire la possibilité d'un

grand coup à la banque qui fait face à son café. Il recrute des complices, mais une bande rivale intervient. (France-Italie 1967)

### Radio

Présent édition québécoise (cbf 690) à 9h05: "Comment interpréter les indices du coût de la vie" avec Jean Vézina, économiste. "Le tourisme dans l'Estrie" avec Gaston Bachand, directeur général du Conseil régional du développement de l'Estrie et Pierre Beaudry, linguiste. Carnets des Arts (CBF 690) à 12h20: Aujourd'hui, deux parutions récentes. "Le 100.000e exemplaire de Jacques Dufresne" et "Histoire de ma vie" de Jean Marais; ce dernier parlera lui-même de son livre.

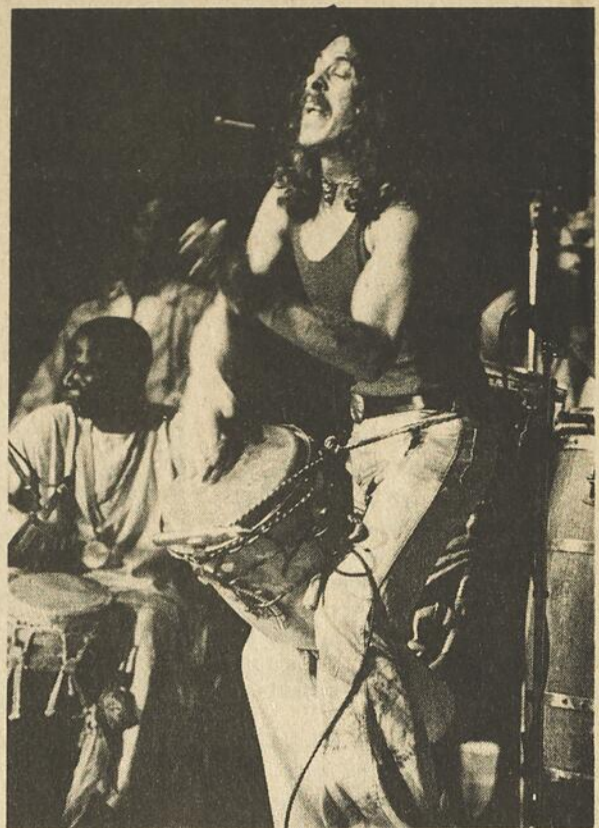
Présent à l'écoute (CBF 690) à 13h: "Le bingo est-il une nouvelle religion?" Ligne ouverte avec Réginald Martel.

### Cinéma

Outremont: "Le pays de mon corps" d'Agnès Contat et Claude Champion. Les réalisateurs auraient pu s'abriter sous des théories savantes, ils ont préféré

nous présenter simplement des enfants qui apprennent à dompter leur corps et des praticiennes qui cherchent à les aider. (France

1974) Egalement au même programme: "Et si on réinventait la mer". Essai sur la créativité de l'enfant.



A l'Évêché, à ne pas rater le spectacle de Toubabou et Michel Séguin. Si, toutefois, vous avez envie d'un autre style de "peaux", Buddy Rich et son orchestre occupent ce soir la scène de la salle Wilfrid Pelletier de la Place des Arts.

## où irons-nous ?

### Cinéma

ARLEQUIN: 1004 Ste-Catherine E., 286-2943. "Les grenouilles": 2.45, 6.05, 9.25. "Cercueil vivant": 1.10, 4.25, 7.45.  
ATWATER I: Plaza Alexis Nihon (étage mode) 931-3313. "Towerling inferno": 6.20, 9.10. Sam. et dim.: 12.40, 9.30, 6.20, 9.10.  
AVENUE: 1224 Green Av. Westmount, 937-2747. "Happy Hooker": 1.00, 2.40, 4.20, 6.00, 7.40, 9.25.  
BABBETTE: 136 est. St-Paul: "Female Chauvinists": 1.10, 4.00, 6.50, 9.40. "Split Beaver Girls": midi, 2.50, 5.40, 8.30.  
BERRI: 1280 St-Denis, 878-2424. "L'Évadé": 1.15, 3.20, 5.25, 7.35, 9.40.  
BEAVER: 5117 St-Denis, 878-4444-1932. "Young Secretaries": midi, 2.50, 5.40, 8.30. "Heads or Tails": 1.20, 4.10, 7.00, 9.50.  
CHATEAU I: 6956 St-Denis, 271-4400. "Despote cruel": 1.15, 5.05, 8.55. "Fureur de vaincre": 3.05, 6.55 samedi.  
CHATEAU II: "La papesse": 1.00, 4.25, 7.55. "7 morts dans les yeux d'un chat": 2.45, 6.15, 9.45 samedi dernier spectacle: 9.45.  
CANADIEN: 1204 Ste-Catherine E. 523-5180. "Chair pour Frankenstein": 1.00, 2.45, 4.30, 6.15, 8.00, 9.45.  
CHAMPLAIN: 1815 Ste-Catherine E. 524-1685. "Les pirates du métro": 2.05, 5.55, 9.45. "Adios Sabata": 12.10, 3.55, 7.50.  
CINE CENTRE I: 539 Ste-Catherine. 845-2000. "Mandingo": 12.45, 2.55, 5.05, 7.15, 9.25.  
CINE-CENTRE II: "Rape Squad": midi, 3.15, 6.30, 9.45. "Dirty O'Neil": 1.40, 4.55, 8.10.  
CINEMA CHEVALIER: 1590 rue St-Denis, 845-3222. "Les Ordres": 1.00, 3.00, 5.05, 7.25, 9.40.  
CINEMA 2001: 855 Décarie, 277-2001. "Jazz on a Summer's Day": 7.30, 9.30. "Homebodies": minuit.  
CINEMA 7e ART: 3180 Bélanger est. 722-0302. "Délites": 9.15. Dim.: 1.40, 5.30, 9.15. "Les noces rouges": 7.30. Dim.: 3.40, 7.30.  
CINEMA LE PIERROT: 1590 St-Denis, 845-3222. "Le moulin enragé": 1.00, 3.10, 5.20, 7.30, 9.40.  
CINEMA V: 5550 Sherbrooke O., 489-5559 SALON ROUGE. "renkenstein": 6.15, 8.00, 9.45.  
CLAREMONT: 5083 Sherbrooke O. "The day of the locust": 1.00, 3.35, 6.10, 8.45.  
CREMAZIE: 8610 St-Denis, 388-4210. "Chinatown": 7.15, 9.30 sam. et dim.: 12.15, 2.30, 4.45, 7.15, 9.30.  
DAUPHIN: (McLaren) 2396 E. Beaubien, 721-6060. "Vincent, François, Paul et les autres": 7.20, 9.30. Sam.

et dim.: 1.00, 3.10, 5.15, 7.20, 9.30.  
DAUPHIN: (Renoir): 2396 E. Beaubien, 721-6060. "Scènes de la vie conjugale": 8.00. Sam.: 1.00, 3.50, 7.00, 9.50. Dim.: 12.00, 2.50, 6.00, 9.00.  
ELECTRA: 1114 est. rue Ste-Catherine, 522-9177. "Julia et les hommes": 2.30, 5.25, 8.25 sam.: 1.00, 3.55, 6.50, 9.50. "Deux mâles pour Alexia": 1.00, 3.55, 6.50, 9.50. Sam.: 2.25, 5.20, 8.20.  
ELYSEE: 35 Milton, 842-6053. SALLE RESNAIS: "Le jeu avec le 100": 7.20, 9.30. "EINSTEIN HALL: "Stavisky": 7.30, 9.30.  
FESTIVAL: 1296 Ste-Catherine E., 525-8600. "Les violons du bal": 1.20, 3.20, 5.20, 7.20, 9.20.  
FLEUR DE LYS: 858 Ste-Catherine E., 288-3303. "Zig Zag": 1.30, 3.30, 5.30, 7.30, 9.30.  
GREENFIELD I: 519 Boul. Taschereau, 671-6129. "Taschereau": 1.15, 4.35, 8.05. "7 morts dans les yeux d'un chat": 2.55, 6.25, 9.50 sur semaine dès 6.25.  
GREENFIELD II: 519 Boul. Taschereau, 671-6229. "Le feu au dortoir": 2.40, 6.00, 9.25. "Et si on jouait au papa et à la maman": 1.00, 4.20, 7.45. Sur semaine dès 6.00.  
JEAN-TALON: 4225 Jean-Talon E., 724-7000. "Le kid de Chicago": 7.05, 10.25. "Bonjour Lunette adieu Hilette": 8.35.  
KENT: 6100 Sherbrooke O., 489-9707. "Ten little Indians": 12.30, 2.15, 4.30, 6.45, 8.55.  
LAVAL I: 1600 Le Corbusier, 888-8200. "Moto grand prix": 6.00, 9.20. sam. et dim.: 2.45, 6.00, 9.20. "Le défi des géants": 7.40, sam. et dim.: 1.05, 4.20, 7.40.  
LOEWS: 954 Ste-Catherine O., 866-5851. "Capone": 1.00, 3.00, 5.00, 7.00, 9.00 samedi dernier spectacle: 11.30.  
MAISONNEUVE: 3001 Sherbrooke E., 525-2174. "Les bidasses en guerre" et "Les aventures de Rabbi Jacob".  
MERCIER: 4260 Ste-Catherine, 255-6224. "747 en péril": 8.00, sam. et dim.: 2.35, 6.10, 9.45. "Duel": 6.15, 9.45 sam. et dim.: 12.55, 4.25, 8.00.  
MONKLAND: 5505 av., Monkland, 484-3570. "Chinatown": 12.25, 4.50, 9.30. "Longest Yard": 2.30, 7.15, samedi dernier spectacle: 9.35.  
OUTREMONT: 1248 Bernard O., 277-4145. "Le pays de mon corps": 7.15. "Si on réinventait la mer": 9.30. "Theater of Blood": minuit.  
PALACE: 698 Ste-Catherine O., 866-5959. "Elger sanctionné": 12.55, 3.50, 6.35, 9.20.  
PAPINEAU I: 4519 Papineau, 527-8635. "Ilsa, la louve des S.S.": 2.40, 6.05, 9.30. "La bête sanglante": 1.10, 4.35, 8.05.  
PAPINEAU II: 4519 Papineau, 527-8635. "Justice sauvage": 1.00, 5.05, 9.15. "Etat de siège": 3.00, 7.10.

PARC (Verdun): 730 av. de l'Église, 726-2509. "Le feu au dortoir": 6.30, 9.45 sam. et dim.: 12.00, 3.15, 6.30, 9.45. "Et si on jouait au papa et à la maman": 8.05, sam. et dim.: 1.35, 4.50, 8.05.  
PIGALLE: 318 Ste-Catherine O., 861-2807. "Rapport sur les infirmières": 1.00, 3.50, 6.45, 9.45. "Ecole d'amour pour jeunes filles": 2.25, 5.15, 8.15.  
PLACE DU CANADA: Entrée Via Hotel Château Champlain, 861-4595. "Funny Lady": 7.00, 9.30. Sam. et dim.: 1.30, 4.00, 7.00, 9.30.  
PLACE VILLE-MARIE GRAND: 577 Dorchester O., 866-2644. "The Passenger": 12.40, 2.50, 5.00, 7.10, 9.20.  
PLACE VILLE-MARIE PETIT: 577 Dorchester O., 866-2644. "Hearts and Minds": 12.30, 2.30, 4.30, 6.30, 8.30.  
PUSSYCAT: 4015 St-Laurent, 845-5215. "Weekend girls": 1.10, 4.10, 7.00, 10.00. "Very friendly neighbours": 11.45, 2.40, 5.40, 8.35.  
RIVOLI I: 6906 St-Denis, 277-4129. "Tombeau des vampires": 2.55, 6.20, 9.45. "La nuit des maléfices": 1.10, 4.35, 8.00.  
RIVOLI II: 6906 St-Denis, 277-4129. "Un amour comme le nôtre": 2.50, 6.05, 9.25. "Decameron 2": 1.10, 4.25, 7.45.  
SNOWDOWN: 5225 Boul. Décarie, 482-1322. "Janis": 1.00, 2.40, 4.25, 6.05, 7.45, 9.30.  
SEVILLE: 2155 Ste-Catherine O., 932-1139. "Monty Python and Holy Grail": 1.00, 2.45, 4.30, 6.10, 7.55, 9.40 samedi, dernier spectacle: 11.30.  
ST-DENIS: 1694 St-Denis, 849-4211. "Tu seras un homme mon fils": 1.40, 5.40, 9.45. "Les feux de la chandeleur": 12.00, 4.00, 8.05.  
VENDOME: Place Victoria, 878-1451. "Flesh Gordon": 12.15, 3.00, 5.45, 8.35. "Cry Uncle": 1.30, 4.15, 7.05, 9.50.  
VERSAILLES: 7255 Sherbrooke (SALON BLEU): "La papesse": 2.50, 6.20, 9.40. "7 morts dans les yeux d'un chat": 1.15, 4.35, 8.05, sur semaine dès 6.20. (SALON ROUGE): "Si on jouait au papa et à la maman".  
VERDUN: 3841 rue Wellington, 768-2092. "Guel-apens": 8.00, sam. et dim.: 2.35, 6.10, 9.40. "Dynamite Jones": 6.20, 9.50 sam. et dim.: 12.30, 4.10, 8.00.  
VILLERAY: 8042 St-Denis, 388-5577. "747 en péril": 8.00, sam. et dim.: 2.35, 6.10, 9.45. "Duel": 6.15, 9.45 sam. et dim.: 12.55, 4.25, 8.00.  
WESTMOUNT SQUARE: "Alice doesn't live here anymore": 12.45, 2.45, 4.45, 6.50, 9.00.  
YORK: "Return of the Pink Panther": 1.00, 2.55, 4.55, 7.00, 9.05.

CINE-PARC ODEON (route 20, sortie 60) 855-0692. Ecran no 1: "Larry le dingue, Mary la gary" et "L'Odyssée sous la mer. Ecran no 2: "747 en péril" et "Duel". Des 9.00.  
CINE-PARC ST-JEROME: atout des Laurentides (sortie 27 ouest, rue St-Nicolas) "Larry le dingue, Mary la gary" et "L'Odyssée sous la mer".  
VIDEOGRAPHE, 1604 St-Denis, 842-9786. "Les anges du St-Laurent", par le Cinéma d'Information Politique 1975. Tous les soirs à 8.00. Relâche le vendredi. Entrée libre.

### Théâtres

THEATRE DU NOUVEAU MONDE, 8, ouest, rue Ste-Catherine, 861-0563. "Citrouille", de Jean Barbeau, à 20.00.  
PLACE DES ARTS: (Théâtre Port-Royal): "Hosanna" de Michel Tremblay avec André Montmorency et Gilles Renaud, à 20.30, relâche lundi et mardi.

### Variétés

L'ATRE: 4461 St-Denis, 845-8835. "Claude Saint-Germain", poète, avec son spectacle: "Au nom du verbe". Du mardi au dimanche à 21.00 et 23.00.  
BEER GARDEN, 20 Crémazie est. "Fête de l'été". Danse discothèque à 20.00. Entrée: 99.  
CAFÉ DU PORT: 356 Berri, 845-8765. Vendredi et samedi: Gilles Lauzier, folkloriste et Chris Rawling, à 22.00 et minuit. Dimanche: "Gyros" chansonniers québécois à 22.00.  
CASANOUS: 485 Sherbrooke ouest, 844-3691. Relâche.  
HABITAT ST-CAMILLE, 11,025 Alfred (coin Charlevoix) Montréal Nord 321-4579. Samedi seulement à 20.30. "Georges Moustaki".  
IN CONCERT: 2 Le Royer, 861-5669. "Muddy Waters": 21.30, 23.30.  
L'ÉCART: (Hôtel Nelson, Place Jacques Cartier) 861-5731. "Toubadou": 21.30 et 23.30.  
FORUM DE MONTREAL, rue Ste-Catherine, Samedi seulement à 20.00: "Johnny Winter".  
PLACE DES ARTS: (Théâtre Maisonneuve) "10e concours international de musique de Montréal": vend. sam. et dim. à 20.00.  
PLACE DES ARTS: (Théâtre Wilfrid-Pelletier): "Buddy Rich" à 20.30.  
THEATRE ST-DENIS (métro Berri-Demontigny) samedi seulement, à minuit: "Raoul Luvar Yaugud Duguay, ses musiciens et ses oiseaux du paradis".

La Coopérative et LE JOUR présentent Les bandes dessinées québécoises

MONSIEUR CHOSE. PERIODICA. OFFREZ un abonnement à VIVRE: un cadeau personnalisé qui durera TOUTE L'ANNÉE! Consultez-nous pour des SUGGESTIONS-CADEAUX...

Comic strip featuring Monsieur Chose. Dialogue: "Nous, lecteurs, vous êtes en Juin '75: au SOLEIL!!", "PAS MOI.", "Ici c'est MI-ARIL '75...", "la neige et le FROID!", "avec un dessinateur qui chauffe au cognac!".

Monsieur Chose devrait se coucher, au lieu de dire des bêtises. Il est tard dans la nuit...

JAUNES D'OEUF par TANGUAY. Comic strip with dialogue: "j'vais faire une femme de toi...", "une femme? T'AS DU FRONT!!", "ca prend du front pour faire une face!".

lunambule par tibo. Comic strip with dialogue: "Chère maman il me semble que le lait est moins bon que d'habitude", "fè attention à la viande avariée quand tu manges...".

le sombre vilain. Comic strip with dialogue: "VOIS-TU, LE FUN DANS LA PÈGRE C'EST DE POUVOIR BATTRE LE MONDE, TORTURER LES HIPPIES, TIRER DU GUN UN PEU PARTOUT", "COMME DANS LA POLICE, ALORS?", "MAIS CA DOIT ÊTRE MOINS PAYANT DANS LA POLICE?", "PENSES-TU... DAS SI TU REVENDS LES TV EN COULEURS!".

## Vos communiqués

Tous les communiqués pour spectacles, projections de films, activités sociales et sportives, fêtes populaires etc, à travers le Québec, doivent parvenir au plus tard le mercredi, à l'attention de Katou, 387 Lebeau, 331-8961 posté 66.

## Horaires Télévision

2	6	11	15
CBFT (R-C) Montréal	CJPM (VA) Chicoutimi	TCQ (câble) Québec	CIVQ-TV, (R.Q.) Québec
CFCM (TVA) Québec	CHLT Sherbrooke	CFCE (CTV) Montréal	CIVM-TV, (R.Q.) Montréal
CBOT (CBC) Ottawa-Hull	CHTR (R-C), Ottawa	CKRS, Jonquières	CIVM-TV, (R.Q.) Montréal
CKMI, Québec	CFTM (TVA) Montréal	CKTM, Trois-Rivières	CFVO (TVA) Hull
CBMT (CBC) Montréal	CBVT (R-C) Québec	CJOH (CTV) Ottawa-Hull	
<b>matinée</b>	<b>1.00</b>	<b>soirée</b>	<b>10.00</b>
9.00	(9) 13 Dans la note	6.00	(9) 13 L'école en question
12 Kareen's Yoga	Jeu	6 The city at six	6 Rhoda/Comédie
9.30	6 Selkirk/Documentaire	7 10 minutes de parole, 10 minutes de musique	7 C'est mon opinion
7 Informa 7	7 Ciné-vacances	12 Pulse/information	10 Kojak/Policier
12 The Community Information	(30) En prenant le thé	6.30	10 Les protecteurs
10.00	1.30	2 Actuelles 24	Policier
6 Mon Ami/Enfant	(9) 13 Le téléjournal	(9) 13 La soeur volante	10.15
7 Les bouts d'chou	1.35	Comédie	7 Super week-end
10 Bonjour Montréal	2 (9) 13 Réseau-soleil	7.00	10.30
12 The Dick Van Dyke Show/Comédie	Magazine	2 Les animaux chez eux	2 (9) 13 Le téléjournal
10.15	2.00	Documentaire	6 Sprockets
6 The Friendly Giant	6 That Girl/Comédie	6 Man about the House	7 (10) 13 Les nouvelles TVA
Enfant	Jeu	7 Adèle/Comédie	10.50
10.30	12 What's the Good Word?	12 The Swiss Family Robinson/Aventure	2 (9) Nouvelles du sport et météo
6 Mr. Dressup/Enfant	Jeu	(9) Le 9 vous informe	13 Le 13 vous informe
7 Sans détour/Magazine	2 (9) 13 Cinéma	10 Le 10 vous informe	11.00
12 Magistrate's Court	(9) La chasse royale". Fr. 1968. Drame.	13 Le 13 vous informe	2 (9) 13 Appelez-moi Lise
10.45	6 The Edge of Night	(17) Civilisations	Variétés
2 (9) 13 En mouvement	Téléroman	12 The History of Mahomet et de l'Islam.	6 12 News
11.00	12 He Knows, She Knows	Information	7 Informa 7
2 (9) 13 La souris verte	Jeu	7.15	10 Sans pantoufes
6 Sesame Street	3.00	(17) Les touche-à-tout	7 Super week-end
Education	6 Juliette / Friends	7.30	A communiquer
7 Bonjour l'été!	12 (13) Another world	2 (9) 13 Marcus Welby, M.D./Drame	(30) Ciné 23h
Magazine	Téléroman	6 Mr. Chips	11.20
10 A votre service	3.30	7 10 Comédie musicale	8 (13) Sportline
12 Doctor's Diary	6 Take 30/Actualité	"Sous le ciel bleu d'Hawaii". E.U. 1981. Comédie.	12 Pulse/information
11.15	3.45	12 The Six Million Dollar Man/Science-fiction	11.30
2 (9) 13 Oum, le dauphin blanc/Dessins animés	7 Dessins animés	(17) A même la vie	6 Montreal Tonight
11.30	4.00	(30) Comédie musicale	11.55
2 Les Pierrelure	2 (9) 13 Allo grenouille	8.00	6 Ciné-Six
Dessins animés	Enfant	All in the Family	"The Foxes of Harrow". E.U. 1947. Drame.
(9) 13 Voisins-voisins	6 Family Court/Drame	Comédie	12.00
10 Pour vous mesdames	7 (10) 30) Patofville	(17) Rever en couleurs	2 Cinéma
12 The Art of Cooking	4.30	8.30	"Le soleil des voyous". Fr. 1967. Drame policier.
Cuisine	2 (9) 13 Bidule de Tarmacadam/Enfant	2 (9) 13 Hors série	(9) Ciné-soir
<b>après-midi</b>	6 The Forest Rangers	6 M.A.S.H./Comédie	"Le sergent" E.U. 1968. Drame psychologique.
12.00	Aventure	12 Friday Movie	12 The Midnight Movie
6 Plein feu... l'aventure	7 Cinéapéro	"The Desperate Miles". E.U. 1975. Drame.	"Bless the Beasts and Children". E.U. 1971. Comédie dramatique.
Lunchon Date/Interview	10 Aventure	9.00	13 Ciné-soir
7 Informa 7	12 Pay Cards/Jeu	6 The Tommy Hunter Show	"Konga". G.B. 1961. Drame d'horreur.
(9) En manches de chemise	(30) D'ici et de-là/Enfant	Variétés	12.30
12 Magic Tom Summer Show/Enfant	5.00	(17) Retraite ouverte ou fermée?	(30) Cinérotique
(30) Outaouais midi	2 Pour tous	9.15	7 Informa 7
12.30	"Les amoureux du France". Fr. 1964. Comédie.	(30) A communiquer	1.30
2 (9) 13 Mon fils	(9) 13 Cinéma de 5 heures	9.30	2 Ciné-nuit
Drame	"Ouite ou double". Fr. 1952. Comédie.	6 M.A.S.H./Comédie	"Pré-moi ton mari". E.U. 1984. Comédie.
7 Pour vous mesdames	12 Truth or Consequences	12 The Desperate Miles". E.U. 1975. Drame.	3.00
10 Ciné-ventrille	Jeu	6 The Tommy Hunter Show	2 Le téléjournal
12 Summer Theatre	(30) Voyage au fond des mers	Variétés	
"Somewhere in Italy". E.U. 1971. Film de guerre.	Science-fiction	(17) Retraite ouverte ou fermée?	
(30) Pour vous mesdames	5.30	9.15	
	6 The Partridge Family	(30) A communiquer	
	Comédie	9.30	
	12 It's your Move/Jeu	2 (9) 13 Propos et confidences/Interview	
		7 10 Brigade criminelle	
		(17) La vie qu'on mène à l'assemblée nationale	
		(30) Ciné-discussion	
		Panel	

Loi sur le cinéma (II)

Les amendements et le "milieu"

par Jean-Pierre Tadros

Mardi prochain, le Québec aura sa loi-cadre sur le cinéma. Hier, en fin d'après-midi, on avait fini d'étudier en commission parlementaire les amendements proposés par le ministre des Affaires culturelles à son projet de loi No 1. Ces discussions auront permis au ministre de clarifier ses vues en matière de politique cinématographique. Ces discussions auront aussi permis à l'opposition, représentée par le Parti québécois, de soumettre ses propres amendements (voir ci-contre). Les débats sont maintenant terminés. Et mardi, franchissant la dernière étape, Denis Hardy déposera son projet de loi en troisième lecture à l'Assemblée nationale. Après, il ne restera plus au milieu cinématographique à vivre avec sa loi sur le cinéma, qu'il réclamait depuis maintenant treize ans. Qu'est-ce à dire?

Contrôle ministériel

Cela veut dire, très schématiquement, que l'industrie du cinéma passera dans une large mesure sous le contrôle du ministre des Affaires culturelles, sans que pour autant ce dernier se trouve responsable de la bonne marche de cette industrie. Car le fardeau des responsabilités, ce sont les différents secteurs de l'industrie du cinéma qui auront à le porter.

Certes les objectifs du gouvernement en matière de cinéma que l'on retrouve à l'article 3, sont généreux. Grâce à l'amendement apporté, on y trouvera mentionné dorénavant la liberté de choix des consommateurs ainsi que l'implantation et le développement d'entreprises québécoises indépendantes et financièrement autonomes dans le domaine du cinéma.

Le contingentement à l'écran a été maintenu. Le ministre a précisé qu'au tout début de son application, les cinémas seront ainsi obligés de programmer au moins une semaine de cinéma québécois par an. Les propriétaires de cinémas ne voulaient absolument pas d'une mesure pareille. Mais cette semaine par an n'effrayera personne, d'autant plus qu'il est maintenant prévu dans la loi, que les pertes de revenu provoquées par une telle mesure seraient compensées par l'Institut québécois du cinéma "à même les fonds que le gouvernement lui confie". Curieuse disposition, à tout le moins!

La classification

Le Bureau de surveillance du cinéma a vécu. Un Service de classification sera maintenant institué au sein du ministère des Affaires culturelles. Il aura pour fonction de classer, dans l'une

des catégories prévues par la loi, "tous" les films qui lui seront présentés. D'autre part, il aura le devoir d'informer le public "de la nature, du contenu et de la provenance des films qui sont présentés au Québec, en indiquant d'une façon particulière ceux qui conviennent bien aux enfants."

Lorsque le directeur de ce Service "est d'avis qu'un film réservé aux adultes est susceptible de choquer des spectateurs, il peut exiger que le film soit précédé d'un avertissement aux spectateurs". Il peut également "restreindre le contenu publicitaire de la réclame entourant le film" (Le Service de classification aura en effet l'obligation d'approuver toute la publicité d'un film soumis à son attention).

Au sujet de l'approbation de la réclame, le directeur du Service devra veiller à ce qu'elle "ne trompe pas le consommateur", et n'aille pas "à l'encontre de l'ordre public, des bonnes moeurs et du respect des convenances généralement admises".

Un comité de révision formé de cinq membres (3 nommés par le ministre et deux par l'Institut) examinera tous les cas litigieux.

La Cinémathèque nationale

La cinémathèque nationale a maintenant pour fonction "d'acquérir, rassembler et conserver des exemplaires des oeuvres cinématographiques, audiovisuelles, photographiques, radiophoniques et télévisuelles". Le dépôt obligatoire des oeuvres cinématographiques et audio-visuelles, s'il est toujours maintenu, ne sera plus fait à titre gratuit; des compensations sont prévues.

L'Institut

L'Institut québécois du cinéma, qui veillera finalement au développement du cinéma québécois et à sa diffusion, conserve toutes les prérogatives que lui donnait le projet initial de la loi sur le cinéma. Seule modification: l'Institut sera formé de sept membres et non plus de dix. Ces membres représenteront les cinq secteurs suivants: la production, la réalisation, les artisans (techniciens et artistes), la distribution et l'exploitation. L'un de ces membres devra également représenter "la clientèle cinématographique québécoise".

Mais cet Institut ne bénéficie toujours pas d'une quelconque autonomie financière; et le fardeau de ses responsabilités se révélera très lourd. Pour le milieu cinématographique le vrai travail et les vrais problèmes commenceront donc très bientôt.

vie et culture

Les amendements du PQ rejetés

La loi du cinéma demeurera imprécise sur bien des points

par Jean-Pierre Tadros

La rapidité avec laquelle les amendements du projet de Loi sur le cinéma, déposés mardi par le ministre Denis Hardy, ont été discutés et adoptés par la majorité libérale n'ont pas permis de vraiment connaître les réactions des différents milieux concernés par cette loi. Ce n'est qu'hier après-midi, par l'entremise de l'Office du film du Québec, que les différentes organisations ont pu recevoir une copie de la loi amendée. Et en attendant que les différentes associations professionnelles du cinéma aient le temps d'évaluer les conséquences des amendements proposés, c'est le scepticisme qui prédomine dans le milieu cinématographique.

Du côté de l'opposition officielle (c'est-à-dire du Parti québécois) plusieurs amendements ont été soumis lors de l'étude de la loi en commission parlementaire. Aucun de ces amendements n'a été retenu par le ministre des Affaires culturelles.

Le français obligatoire

Parmi les amendements les plus importants présentés par le député de St-Jacques, Claude Charron, il y a naturellement celui proposant que "tout film dont la version originale n'est pas en français doit obligatoirement être accompagné d'une version doublée ou sous-titrée en français pour être admissible au processus de classification, sous réserve des exceptions prévues par règlement". C'était rendre obligatoire le doublage ou le sous-titrage en français de tous les films devant être projetés

au Québec. Le ministre a préféré cependant, après un long débat, s'en tenir à sa déclaration de bonnes intentions que l'on trouve à l'article 39.

Propriété québécoise

Au chapitre de la propriété québécoise des entreprises cinématographiques, le Parti québécois s'est inspiré des règlements sur la cablodistribution du ministre Jean-Paul L'Allier. A cet effet il avait été donc proposé d'ajouter un nouvel article dont le texte se serait lu ainsi: "Nul ne peut exploiter une entreprise de distribution ou de production de films s'il n'a obtenu l'autorisation préalable à cette fin du ministre. Avant d'attribuer l'autorisation prévue, le ministre doit être d'avis que l'entreprise de distribution ou de productions de films sera un instrument conforme aux objectifs de la loi".

L'amendement précise ensuite que doivent être résidents du Québec: a) une majorité des 2/3 des membres du conseil d'administration de toute entreprise de distribution ou de production de films; b) tous les membres de la direction; c) ainsi que, sous certaines réserves, les propriétaires qui contrôlent, administrent une entreprise de distribution ou de production de films. Enfin, dans le cas d'une corporation, précise toujours l'amendement péquisite, le siège social doit être situé au Québec. Cet amendement a été rejeté.

Les pratiques illégales

L'article 11, même amendé, laisse entendre que le ministre peut intervenir à l'encontre de certaines pratiques ayant cours dans le domaine du cinéma au

Québec. Il n'est pas spécifié cependant envers quelles pratiques le ministre pourrait intervenir. Le Parti québécois a donc demandé à ce que l'une de ces pratiques au moins, le "block-booking", soit clairement identifiée dans la loi. Par cette pratique du "block-booking" les propriétaires de cinémas principalement se voient dans l'obligation de programmer certains films s'ils veulent avoir un film donné. Disons, par exemple, que vous voulez avoir un film comme "Le Parrain", le distributeur pourrait vous dire que si vous voulez ce grand succès vous devez aussi en prendre d'autres de son catalogue qui, eux, ne sont naturellement pas de gros succès. C'est du "block-booking"; et le cinéma québécois n'en profite pas, naturellement, puisque

c'est là une pratique des distributeurs américains.

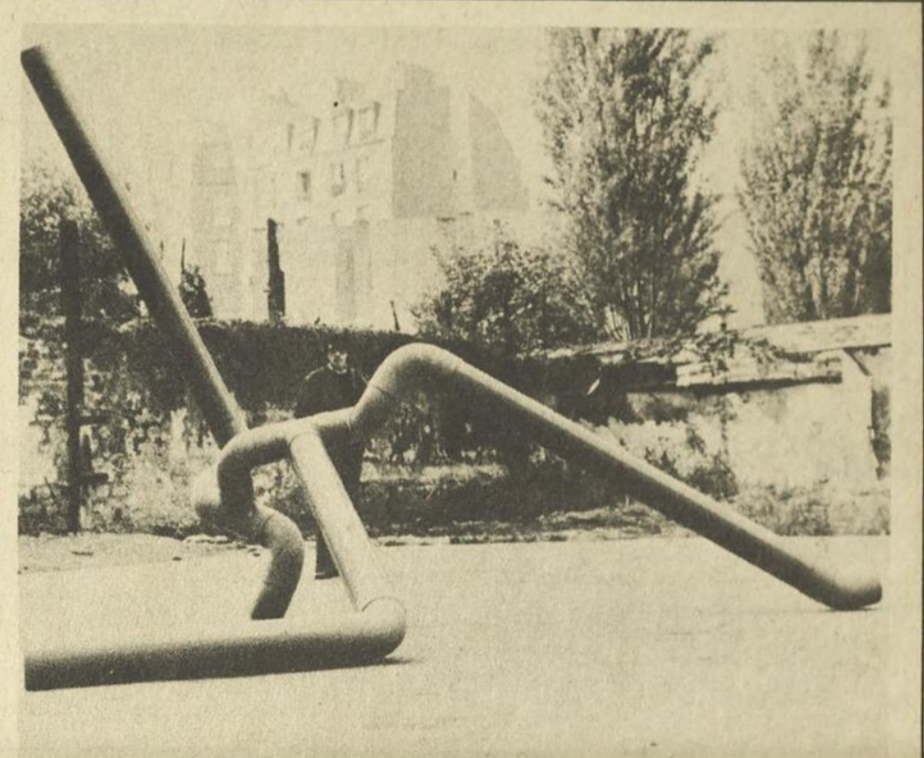
L'amendement proposé par le Parti québécois se lit comme suit: "Tout contrat ou transaction conclu dans le but d'assujettir l'obtention d'un film par un distributeur ou un propriétaire de salle de cinéma ou d'un ciné-parc du seul fait que un ou plusieurs autres films fassent partie intégrante dudit contrat ou transaction, est nulle et sans effet". Cet amendement a été rejeté.

Autonomie de l'Institut

Préoccupé par le degré d'autonomie du futur Institut québécois du cinéma, le Parti québécois a essayé de faire supprimer l'article prévoyant qu'un "contrat" devait lier l'Institut au ministre des Affaires culturelles. Faute de

pouvoir y parvenir, il a été demandé au ministre Hardy que ce contrat soit rendu public. Le ministre a refusé.

Pour assurer enfin l'autonomie financière de cet Institut, dont le mandat prévu par la loi sera très large, le Parti québécois a suggéré au ministre le prélevement d'une taxe qui permettrait de financer à toutes fins pratiques le cinéma québécois. Cette taxe spéciale aurait été prélevée sur les profits faits au Québec par la présentation de films non-québécois. Il était précisé que cette taxe ne pouvait dépasser 10%, et que les sommes d'argent provenant de cette taxe spéciale auraient été versées en plus des sommes prévues par la loi. Le ministre Hardy n'a pas jugé bon de tenir compte de cette suggestion.



Marcel Barbeau au Musée du Québec

L'exposition que le Musée du Québec (Parc des Champs de Bataille à Québec) consacre à Marcel Barbeau depuis hier comporte 24 tableaux récents dont six de très grand format. On peut voir aussi neuf sculptures en chlorure de polyvinyle (plastique). Intitulées "Tuyaux pour la Loto" (voir notre pho-

to), ces sculptures ont été exécutées avec des tubes 9"x12", assemblés sur une base constituée de coudes et de té.

Les éléments, pour ceux que ça intéresse, sont légers, démontables et faciles à transporter. L'exposition se poursuivra jusqu'au 7 juillet.

LA COMPAGNIE DES DEUX CHAÎNES PRESENTE

REPRISE DU GRAND SUCCÈS DE

**MICHEL TREMBLAY**

**HOSANNA**

MISE EN SCÈNE

**ANDRÉ BRASSARD**

AVEC

**ANDRÉ MONTMORENCY** **GILLES RENAUD**

Decor: Guy Neveu Costumes: François Laplante Eclairages: Michel Beaulieu

**DU 31 MAI AU 21 JUIN**

le Patriote STE-AGATHE

**CLAUDE LANDRÉ**

Samedi le 14 juin - 8h et 11h

Rés. 521-6666 Relâche, lun.

Le film qui a valu a

**MICHEL BRAULT** le grand prix de la mise en scène au festival de Cannes 1975

**LES ORDRES**

Chevalier

144-2222 196 ST-DENIS

Horaires: 1:00 - 3:00 - 5:05 - 7:25 - 9:40

6<sup>e</sup> MOIS

Une comédie répétitive et désopilante qui effleure le cynisme!

**Le MOUTON ENRAGÉ**

JEAN JOSÉ TREMBLAY ROMY SCHNEIDER JANE BIRKEN

Pierrot

**POUR LA RONDE**

**TON MÉTRO, TON AUTOBUS, C'EST LÀ POUR ÇA!**

**L'ÉTÉ des VEDETTES avec**

Serge Bélair, Marguerite Blais, Renée Claude, Clémence Desrochers, Claude Dubois, Jean Duceppe, Diane Dufresne, Emmanuelle, Donald Lautrec, Denise Filiatrault, Émile Genest, Fernand Gignac, Benoit Girard, René Homier-Roy, Pierre Lalonde, Willie Lamothe, Guy Lafleur, Claude Léveillé, André Lejeune, Dominique Michel, Paolo Noël, Edward Rémy, André Robert

**GMS 1280 au Beau Fixe**

## Le Québécois et la nature

# La tordeuse de l'épinette: un mal nécessaire?

La tordeuse des bourgeons de l'épinette: un chemin de croix nécessaire pour la forêt?

Le ministère des terres et forêts évalue à 4 millions d'ha. Les superficies qui seront traitées aux produits chimiques et biologiques, pour lutter contre la tordeuse des bourgeons de l'épinette. Les arrosages couvriront les forêts publiques, les territoires concédés et les forêts privées.

La tordeuse des bourgeons de l'épinette est un insecte indigène de l'Amérique du Nord qui atteint périodiquement un état épidémique. Elle s'attaque principalement au sapin baumier et à l'épinette blanche, deux essences qui, à elles seules, représentent environ quarante pour cent du volume marchand des forêts québécoises et constituent la source principale d'approvisionnement des industries de pâtes et papiers et de sciage du Québec.

Cette année, la tordeuse des bourgeons de l'épinette fait encore son travail de destruction ou de régénération de la forêt. Ses effets se feront bientôt sentir. Le gouvernement recommande l'emploi des insecticides Cygon, Rogar, Sevin, Carbaryl ou Malathion aussi connu sous les noms de Cythion. "Ce moyen n'est valable que si la défoliation n'est pas trop sévère; Autrement, dans le cas des boisés où les conifères sont touchés sévèrement depuis deux ou trois années, il vaudrait mieux amorcer un programme de récupération"

La lutte biologique: Le ministère des terres et forêts expérimente depuis quelques années, en collaboration avec le centre de recherches forestières des Laurentides, une forme de contrôle biologique qui consiste à introduire dans un secteur donné, une bactérie appelée "Bacillus thuringiensis" mise au point par le Dr W.A. Smirnov. Cette bactérie produit une maladie susceptible de détruire exclusivement la tordeuse des bourgeons de l'épinette. Encore au stade expérimental, le produit sera utilisé cet été, mais de façon restreinte.

Selon le ministère du Tourisme de la Chasse et de la Pêche, les conséquences de ces arrosages doivent être évaluées. Aussi avec l'aide du personnel de l'institut de recherche en répression chimique (I.R.R.C) du service canadien des forêts, a entrepris un programme de contrôle des arrosages. Ce

programme a pour objectif de connaître les effets à court et à long terme de l'emploi des insecticides sur les populations animales qui habitent les écosystèmes traités.

Un conseil si vous possédez un chalet entouré de sapins n'attendez pas la prochaine tempête. Elle pourrait être fatale pour votre chalet. Ne vous fiez pas trop au jugement de votre voisin ni à l'apparence des sapins qui souvent paraissent sains. Si l'arbre apparaît sagement dégarni, n'hésitez pas à l'abattre cela vous évitera de courir après votre compagnie d'assurance ou de reconstruire un autre chalet.

Quand à la validité des traitements chimiques et leurs effets sur les chenilles, je me permets d'en douter. L'an dernier, j'ai constaté le peu d'effet des arrosages sur les chenilles. Mais, en est-il de même en ce qui concerne la faune? Malgré tous les démentis que daignent nous fournir les ministères, je suis en droit de croire que tel n'est pas la vérité.

Depuis quand, la tordeuse des bourgeons de l'épinette est-elle un problème? Seulement depuis que l'homme a commencé à fabriquer du papier avec la forêt. La tordeuse rentre en compétition avec les compagnies forestières et l'industrie.

La tordeuse fait partie d'un cycle vital. On a fait beaucoup d'arrosage et on la trouve toujours. On lui doit le quart de la forêt qu'on a en Amérique du Nord. D'ailleurs il est très facile de constater que les boisés à peuplement dense sont les plus atteints. Il y a plusieurs raisons à cela: c'est que la forêt a aussi besoin de se renouveler et pour mieux survivre il lui accepte la mort de certaines de ses essences.

En mourant les arbres offrent des abris aux lièvres, perdrix... et permet aux jeunes pousses de prendre leur essor.

Restons prudents et sachons que le problème de la tordeuse des bourgeons de l'épinette est avant tout un problème de notre société de consommation. Nous détruisons nos forêts pour faire du papier journal qui sert en grande partie à imprimer de la publicité.

François Pruel  
(collaboration spéciale)

## De la crosse bientôt en Union soviétique!

Victor Khotochkin président du Comité d'organisation de l'Union soviétique pour le hockey international et Viatcheslav Koloskov, spécialiste reconnu dans le département de l'éducation physique de l'URSS sont venus à Montréal pour les affaires concernant le hockey et son repartir ne pensant qu'au jeu de crosse.

"Cela a commencé lorsqu'ils ont aperçus des livrets sur le jeu de crosse et m'ont approché désireux d'obtenir plus de détails sur ce jeu", révèle hier John Ferguson, président des Québécois de Montréal de la Ligue nationale de crosse.

Décelant un intérêt réel, Alf Lee de la Compagnie Mohawks dont la fabri-

que est située à Cornwall, Ontario, a donné 24 bâtons et 3 douzaines de balles à la délégation russe pour apporter avec eux en Union soviétique. Koloskov figure que les Russes seront en mesure de fabriquer des bâtons de crosse en large quantité chez eux d'ici peu de temps.

Koloskov est désireux d'utiliser les méthodes d'entraînement de la crosse pour ses joueurs de hockey durant la saison morte.

"Ils ont vu des films sur la crosse en salle, a fait remarquer Ferguson, maintenant nous leur donnons de l'équipement, des livres de règlements et je suis certain que d'ici une semaine ou plus ils seront en mesure d'enseigner ce sport à leurs joueurs."

Ce qui étonne beaucoup de gens est que le tennis de table a été choisi comme sport de démonstration par le comité olympique aux Jeux de Montréal au lieu de la crosse. "Pouvez-vous imaginer un tel choix commentait un officiel de la Fédération de crosse. La crosse est pourtant bien le sport national du Canada".

Koloskov, lors de son passage à Montréal a affirmé que la crosse en salle sera accueillie avec enthousiasme par le public soviétique.

## Expos 3 Padres 2

Ce n'est qu'à la quinzième manche de jeu que les Expos ont réussi à briser l'égalité de 2-2 hier à San Diego pour remporter un triomphe de 3-2 devant les Padres.

C'est un double de Mike Jorgensen cogné aux dépens de l'artilleur Danny Frisella qui a permis à Pete McKannin de venir croiser le marbre et ainsi permettre aux Montréalais de remporter leur 19e triomphe de la saison.

En plus de faire marquer le point de la victoire, Jorgensen a claqué deux simples en première et quatrième manche, simples qui ont résulté en deux points pour les Expos. L'égalité a été créée en huitième manche lorsque le vétéran Willie McCovey est venu frapper un circuit sur une offrande de Chuck Taylor, le lanceur vainqueur.

Steve Renko a reçu le crédit d'une victoire protégée remplaçant Dan Warthen en 15e manche. Au total les Montréalais ont cogné 11 coups sûrs, commis une erreur et laissé 10 hommes sur les buts, tandis que les Padres claquaient huit coups sûrs, commettaient deux erreurs et laissaient 9 coureurs sur les sentiers.

## les statistiques

### baseball

San Franc.	29 27 .518	4½
San Diego	28 29 .491	6
Atlanta	25 32 .439	9
Houston	22 40 .355	14½

Californie	29 29 .500	6
Minnesota	26 26 .500	6
Texas	28 28 .500	6
Chicago	23 32 .418	10½

### Ligue nationale

	G	P	Moy.	Diff.
Pittsburgh	29	23	.558	—
New York	28	23	.549	½
Chicago	29	26	.527	1½
Philadelph.	29	26	.527	1½
St. Louis	26	26	.500	3
Montréal	18	30	.375	9

Section ouest	
Cincinnati	35 24 .593
Los Angeles	34 26 .567

### Ligue américaine

	G	P	Moy.	Diff.
Boston	29	22	.569	—
New York	30	25	.545	1
Milwaukee	25	28	.472	5
Détroit	23	28	.451	6
Cleveland	23	31	.426	7½

Section ouest	
Oakland	34 22 .607
K. City	33 25 .569

### CROSSE

#### Ligue nationale

##### Classement

	P	J	G	P	N	Bp	Bc	Pts
Maryland	21	12	9	0	324	336	24	
Montréal	19	11	8	0	285	254	22	
Philadelph.	19	9	9	1	280	283	19	
Long Island	6	9	7	0	259	239	18	
Boston	18	7	10	1	264	295	15	
Québec	16	5	9	2	232	246	12	

## les capsules

Christian Nöbert

La direction de la Ligue nationale de baseball a révélé hier que les assistances aux matches de baseball sont à la hausse depuis le début de la saison. Cette augmentation (près de 103,000 spectateurs) est surtout attribuable aux Dodgers de Los Angeles... nous ne parlerons pas des "pôvres Expos", qui, eux, ont de la difficulté à remplir les estrades populaires. Mais consolerez-vous cher public du parc Jarry, il n'y a pas de la pluie seulement à Montréal... les organisateurs de la classique de golf de Philadelphie ont été obligés de reporter la première ronde de ce tournoi à aujourd'hui à cause de la pluie d'hier.

Toutefois, espérons que la pluie nous aura quittés les 24, 25, 26 et 27 juillet afin que le rigolo Lee Trevino, qui participera à l'Omnium canadien au club Royal de Montréal, puisse frapper sa première balle comme prévu.

Il fallait s'en douter, par ailleurs, que les North Stars du Minnesota mettent sous contrat, et à long terme, le défenseur Fred Barret, qui avait été choisi le joueur le plus utile à son club l'an dernier. Barret, à moins d'avis contraire, portera l'uniforme des Stars pendant cinq ans.

Par contre, l'Association mondiale a décidé de plafonner le nombre de clubs à 18 pour les trois prochaines années après avoir accordé une concession hier à la ville de Hamilton pour la saison 1976-77. Cependant, l'affaire n'est pas dans le sac pour Hamilton... cette ville devra répondre à certaines exigences de l'AMH, comme de disposer d'un aréna d'au moins 15,000 places... Mais le plus gros problème sera de discuter des droits territoriaux avec les Toros de Toronto, qui, comme tout le monde le sait, ne sont qu'à une trentaine de milles d'Hamilton.

Les Saints du Minnesota pourrait bien mettre sous contrat le junior Greg Neeld, qui, malgré la perte d'un oeil, avait été repêché par les Sabres de Buffalo. L'examen obligatoire de la vue de la LNH empêche Neeld d'espérer jouer un jour dans ce circuit.

Les athlètes ont peut-être un petit espoir de ne pas manger de la viande avariée lors des prochaines compétitions provinciales... ou fédérales puisque l'Association olympique canadienne et Olympic Trust of Canada ont approuvé hier un programme d'aide financier au montant de \$900,000 aux athlètes. Toutefois, seulement quelque 400 athlètes, de catégorie A, B et C, sont éligibles au programme...

Pour finir, annonçons que les représentants de la L.N.H. et de l'URSS en sont finalement venus à une entente en vue d'une série de matches de hockey international à disputer l'hiver prochain.



MICHEL PINARD  
Représentant des ventes

Chevrolet  
Oldsmobile  
Cadillac

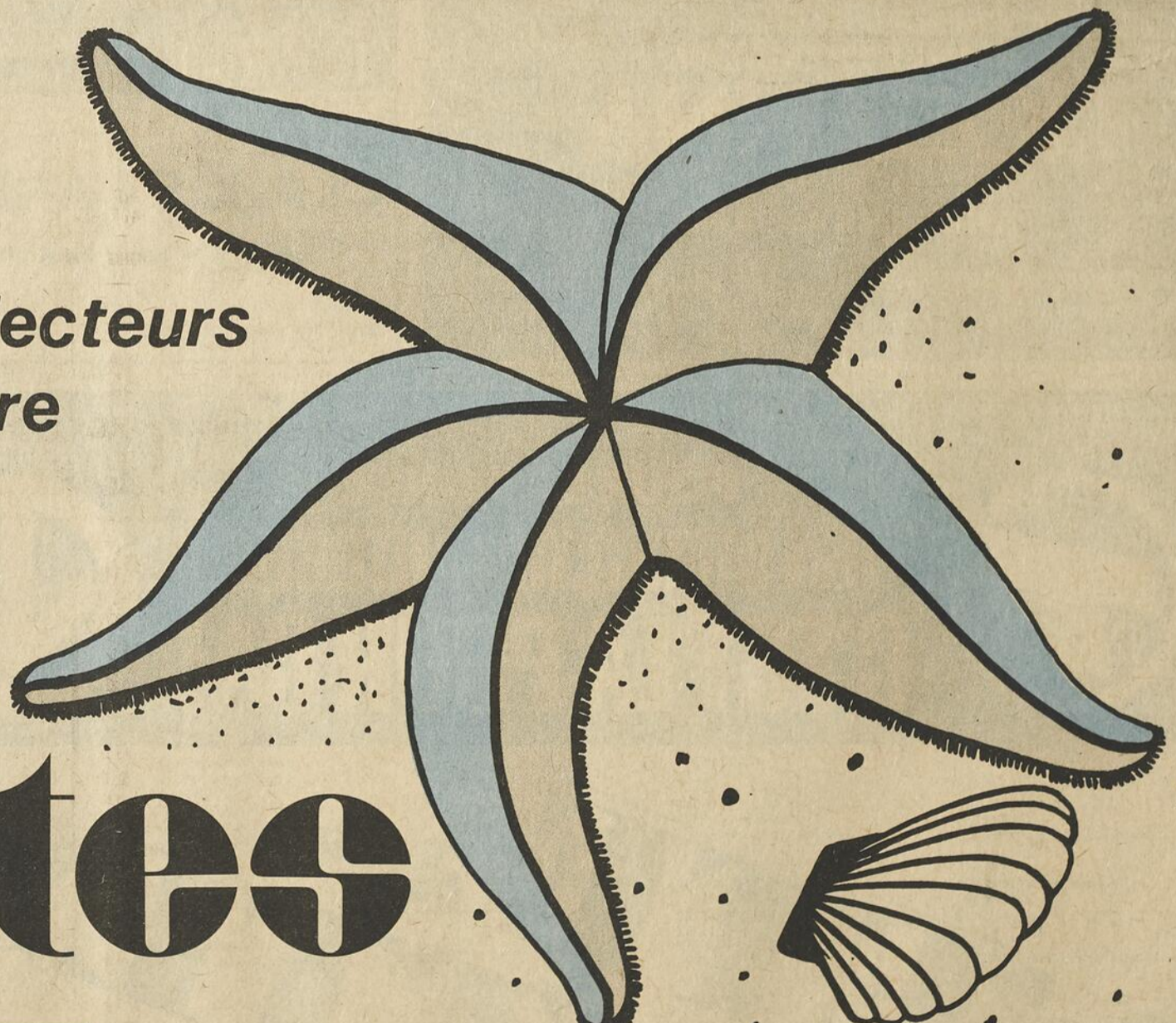
LOUIS MERCURE  
AUTOMOBILES INC.

1200 rue Principale,  
Ste-Agathe des Monts

Ouvert le samedi  
Vente - location  
326-4181

un service inédit  
du journal LE JOUR à ses lecteurs  
du 16 juin au 1er septembre

# petites annonces gratuites



Les lecteurs du JOUR peuvent publier leurs petites annonces sans frais dans leur quotidien. Il leur suffit de remplir le coupon-réponse et de l'acheminer au journal par voie postale ou autrement.

Le quotidien national des Québécois devient le premier quotidien en Amérique à offrir la publication GRATUITE des petites annonces à ses lecteurs. Profitez-en et servez-vous de votre quotidien comme boîte aux lettres, accessible au grand public.



Toute insertion est gratuite si elle est inscrite sur un coupon-réponse, autant de fois que vous le désirez. Les lecteurs qui n'envoient qu'un seul coupon et veulent que leur annonce paraisse deux ou plusieurs fois doivent payer, au tarif habituel, les parutions supplémentaires. Téléphone: 331-8961, poste 221.

Cette offre vaut exclusivement pour les personnes, familles et groupes à but non lucratif; elle ne s'étend pas aux maisons d'affaires et aux groupes à but lucratif.

Toutes les petites annonces sont recevables: logement à louer, autos ou maisons à vendre, demandes d'emploi, articles à vendre ou à échanger, messages personnels, messages de vacances, etc.

Seules les petites annonces inscrites sur le coupon sont gratuites. Maximum 15 mots. Les annonces qui sont acheminées par appel téléphonique ou portant exigence de publication à des dates précises sont payables au taux régulier.

#### PETITE ANNONCE GRATUITE

Bon valable pour une parution

Cette offre ne s'étend pas aux maisons d'affaires. Et groupes à but lucratif.

Ecrire en lettres moulées: maximum 15 mots

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

nom \_\_\_\_\_

adresse \_\_\_\_\_

ville \_\_\_\_\_ téléphone \_\_\_\_\_

signature \_\_\_\_\_

Petites Annonces Journal LE JOUR, 387 Boulevard Lebeau, ville St-Laurent

